

PANORAMA



LA FSU TERRITORIALE

www.snuter-fsu.fr

« Panorama » est la revue de presse numérique de la FSU Territoriale. Non exhaustive, elle aime faire les pas de côté nécessaire à la compréhension du monde qui nous entoure. De la presse traditionnelle aux éclats de voix glanés ici ou là sur la toile elle tente de restituer une complexité qui nous est souvent confisquée au profit du simple et du binaire. La pluralité des expressions et l'éclectisme des sujets abordés visent à capter l'attention des lecteurs et contribuer à alimenter les esprits critiques face aux idées reçues. Bien entendu le contenu idéologique n'engage pas la FSU territoriale mais bien les auteurs des articles.

n°29

30 juin 2022

Communiqué FSU du 28 juin 2022

3.5 % : le niveau du mépris

Les organisations syndicales de la fonction publique ont obtenu que le ministre de la fonction publique annonce enfin une revalorisation du point d'indice. Pour autant, les 3.5 % annoncés sont très en deçà de l'inflation, pour l'instant à 5,2% et annoncée très prochainement à 7%.

Après un quinquennat entier qui s'est acharné à maintenir le point gelé, cette augmentation ne saurait compenser les pertes ni réparer les conséquences lourdes pour les conditions de vie d'un grand nombre de personnels, en particulier les bas salaires et les plus précaires.

La situation inédite d'augmentation rapide du coût de la vie, cumulée à la dégradation résultant de 12 années de quasi-gel du point appelle pourtant une mesure d'une toute autre ampleur, avec une revalorisation d'urgence immédiate de 10% au moins pour préserver les conditions de vie de toutes les agent-es publics, et un plan pluriannuel de rattrapage des pertes subies.

Pour la FSU, la situation impose une négociation sur l'ensemble des grilles de rémunération et de carrière intégrant de nécessaires mesures pour permettre en particulier d'atteindre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. C'est un enjeu de société, car il en va de l'attractivité des métiers de la fonction publique, et donc de l'existence de services publics répondant aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

La FSU considère donc ces 3,5% comme une étape largement insuffisante et qui en appelle une autre sans délai, tant cette augmentation est en décalage avec la réalité de l'évolution de coût de la vie. La FSU exige que soit rapidement concerté un mécanisme pérenne d'indexation des salaires sur l'augmentation des prix ainsi que l'ouverture de négociations portant sur les carrières et les rémunérations.

LE DESSIN



Les Lilas, le 28 juin 2022



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



SNUTER-FSU - LA FSU TERRITORIALE
104 rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS
www.snuter-fsu.fr

contact@snuter-fsu.fr



ensemble

AU QUOTIDIEN il faut continuer le combat pour l'égalité professionnelle

La FSU Territoriale est mobilisée depuis toujours en faveur des droits des femmes et de l'égalité professionnelle : « à travail égal, salaire égal ! »

Majoritaires dans les métiers à forte utilité sociale, les femmes ont été en première ligne lors de la crise sanitaire. La reconnaissance de leur engagement ne s'est pourtant pas traduite dans les actes : quasi aucune revalorisation financière, ni d'améliorations de leurs perspectives de carrière ou encore de leurs conditions de travail. Alors qu'elles occupent majoritairement les postes les plus précaires, sur des temps partiels imposés et sur des emplois faiblement rémunérés. Ce n'est pas aux femmes de payer la crise : nous exigeons un plan d'urgence pour l'égalité.

Si quelques avancées ont pu être obtenues en matière de lutte contre les inégalités femmes/hommes grâce à la détermination de la FSU et aux mobilisations sociales, les femmes sont toujours rémunérées, en moyenne, 25% de moins que les hommes. Elles sont majoritaires parmi les bas salaires et se concentrent dans des familles de métiers très stéréotypées : soin, service à la personne, éducation...

L'accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit maintenant déboucher sur des mesures concrètes, ambitieuses et s'accompagner des moyens humains et financiers nécessaires.

Pour faire enfin de l'Égalité une réalité, les politiques publiques doivent être repensées et les budgets revalorisés. La FSU Territoriale exige des employeurs territoriaux la mise en place des mesures permettant de gommer les effets négatifs sur la rémunération des femmes : déroulement de carrière, part variable de la rémunération, revalorisation des métiers à prédominance féminine, temps de travail, temps partiels, temps incomplets... Cela permettra notamment de relever le niveau des pensions de retraite des femmes.

Pour la FSU Territoriale l'égalité n'est pas un slogan mais une valeur qui doit se concrétiser par la reconnaissance des métiers féminisés, une revalorisation des carrières, des salaires et des pensions et la prise en compte des contraintes de la vie privée. Gagner des droits pour les agentes c'est améliorer les conditions de travail de toutes et tous.



LA FSU TERRITORIALE

www.snuter-fsu.fr

ensemble

AU QUOTIDIEN

lutter contre les violences sexistes et sexuelles sur le lieu de travail

LA FSU TERRITORIALE

www.snuter-fsu.fr

Chaque année 553 000 agressions sexuelles sont commises et 230 000 femmes sont victimes de violences conjugales. Propos, agissements sexistes, agressions, viols, la sphère professionnelle est également concernée par les violences sexistes et sexuelles puisque une femme sur trois déclare avoir été victime de harcèlement sexuel au travail.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) nécessite des droits supplémentaires facilitant la reconnaissance du statut de la victime mais aussi des moyens. Les violences faites aux femmes, qu'elles soient physiques, sexuelles, psychologiques et/ou économiques sont inacceptables

Les agentes des services publics ne sont pas épargnées par les violences au travail. La FSU a déjà obtenu la création des cellules d'écoute, l'élection de référent-e-s violences sexistes et sexuelles au sein des CHSCT, une campagne de sensibilisation, et la prise en compte des violences conjugales par les employeurs publics. La FSU Territoriale continuera de défendre pied à pied toutes les mesures nécessaires pour contraindre les employeurs publics à mener des politiques ambitieuses contre les violences faites aux femmes sur les lieux de travail.

La prévention des VSS au travail passe par la protection de l'emploi et de la carrière des victimes (aménagement d'horaires, de poste, des congés, mobilité imposée de l'agresseur, la possibilité d'une mobilité fonctionnelle ou géographique choisies, la prise en charge médico-sociale et psychologique des victimes sans frais...). Elle passe aussi par la formation des professionnel-les, des représentant-es du personnel et par des campagnes de sensibilisation sur les lieux de travail.

La FSU exige que les cinq axes des plans d'action Egalité professionnelle soient financés à la hauteur des enjeux que représente l'objectif d'éradiquer les violences sexistes et sexuelles au travail.

La FSU agit partout pour que cessent les violences faites aux femmes : favoriser la place des femmes dans ses instances, aider à la prise de parole, s'assurer qu'aucune violence ne puisse avoir lieu, se doter d'outils de soutien et de recueil et surtout former les adhérent.es et les élu.es du personnel...

C'est aussi la raison pour laquelle la FSU a mis en place une cellule de veille contre les VSS afin de proposer une aide aux victimes et d'assurer des formations spécifiques.





COMMUNIQUE DE PRESSE :

Interdire le droit à l'avortement c'est mettre des milliers de femmes en danger de mort !

Alors que la Cour suprême des États-Unis garantissait au niveau national le droit à l'IVG depuis 1973, elle vient de révoquer l'arrêt Roe V. Wade laissant dorénavant une prétendue « liberté » aux 50 États de juger de la légalité ou de l'illégalité de l'IVG sur son territoire. La FSU dénonce avec force ce recul historique et apporte son soutien à toutes les femmes et au peuple États-Uniens qui se soulèvent contre cette décision profondément réactionnaire.

Comme le révèlent les rapports de l'OMS et de l'ONU, les avortements clandestins provoquent environ 40 000 décès par an et des séquelles physiques graves chez des milliers de femmes et de filles. Donc, interdire l'IVG sécurisée et encadrée c'est mettre en danger de mort des milliers de femmes. La FSU rappelle que le droit des femmes à disposer de leur corps constitue une de ses exigences fortes et une revendication du mouvement social. Elle continuera à lutter contre toutes formes de remise en cause de ce droit et pour son accès plein et entier ici et ailleurs.

Le président et le gouvernement français doivent se positionner clairement contre cette décision et aucune tergiversation ne sera acceptable. La FSU n'acceptera jamais le prétexte d'un agenda ou d'un contexte politique particulier car les droits des femmes en France et dans le monde représentent des enjeux majeurs d'égalité et de démocratie. Et au-delà des habituels slogans : le président doit maintenant inscrire dans la constitution française l'IVG comme un droit fondamental.

Forte des valeurs de solidarité internationale qu'elle porte, la FSU appelle à se mobiliser sur l'ensemble du territoire où seront organisés collectivement des rassemblements et des manifestations contre la décision de la Cours suprême des États-Unis et pour le droit à l'IVG.

Paris, le 25 juin 2022

Les Lilas, le lundi 27 juin 2022

Communiqué de presse

La FSU Territoriale condamne fermement les propos du Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne

Lors de la séance de l'assemblée départementale de la Haute-Vienne du 23 juin 2022, des agent-es grévistes, soutenu-es par la FSU Territoriale 87 ont manifesté devant la salle des séances du conseil départemental pour porter leurs revendications salariales. Pour toute réponse, le Président du Conseil départemental s'est lancé dans une entreprise de disqualification de l'action syndicale, comparant publiquement, en séance, les manifestant-es aux alliés de Donald Trump qui ont envahi le Capitole en janvier 2020.

La FSU Territoriale condamne fermement ces propos insultants et inappropriés, et apporte son soutien aux agent-es grévistes ainsi qu'aux camarades de la FSU Territoriale 87 visé-es par ces propos scandaleux et diffamants. Il n'est pas acceptable de comparer une manifestation syndicale pacifique et légitime à une tentative de coup d'Etat ayant fait cinq morts et des dizaines de blessé-es. Il s'agit là d'une insulte faite au syndicalisme et une injure aux victimes des fascistes ayant agi ce jour-là à Washington.

Ces propos sont d'autant plus graves qu'ils témoignent d'un relativisme qui contribue à banaliser la violence d'extrême-droite, relativisme d'autant plus inquiétant à l'heure où 89 député-es du Rassemblement national siègent à l'Assemblée nationale.

La FSU Territoriale, engagée dans la lutte contre l'extrême-droite, ne peut laisser passer de tels propos confusionnistes qui traduisent une volonté de s'attaquer non seulement aux camarades présent-es lors de cette manifestation, mais à l'ensemble du syndicalisme. Elle s'adressera au Président du conseil départemental de la Haute-Vienne pour demander qu'il retire publiquement ses propos.

La FSU Territoriale



À l'Ehpad public aussi, un service en «mode dégradé»

GRAND ÂGE

Le livre *Les Fossoyeurs*, de Victor Castanet, a mis en lumière les pratiques du groupe Orpea. Mais les établissements relevant de l'État sont également soumis à une réduction drastique des coûts.

≡ Jean-Claude Renard

C'est une histoire de changes dans un Ehpad public de l'Isère. Un jour, les aides-soignantes se rendent compte que les nouveaux modèles sont de moins bonne qualité que les précédents. Si elles font bien remonter l'information, elles sont ignorées : question de coûts. Passer un marché public, c'est choisir le « mieux-disant » budgétaire. Si les aides-soignantes ont la responsabilité des commandes, elles n'ont pas celle du budget. Résultat ? Le personnel s'est retrouvé avec des pensionnaires piteusement trempés au milieu de la nuit, ce qui n'était pas le cas auparavant. Il leur a fallu travailler davantage pour prévenir des problèmes d'hygiène.

Cette histoire de changes est symbolique de ce qui se passe – aussi – dans les Ehpad publics, au-delà des révélations de Victor Castanet dans son livre *Les Fossoyeurs*, sur les méthodes cyniques des maisons de retraite privées, telle Orpea, visant la rentabilité à tous les étages (lire *Politis* n° 1691).

« Sachons d'abord qu'il s'agit de distinguer les établissements, qui ne sont pas tous dans la même logique de coûts, explique Florence Braud, membre de la Fédération nationale des aides-soignants (Fnas), entre les Ehpad privés à but lucratif, où la rentabilité est clairement affichée, les Ehpad privés à but non lucratif et les Ehpad mutualistes et publics, qui ne cherchent pas à faire de l'argent (1). »

Il n'empêche, la question des coûts, côté public, existe. Médecin en gériatopsychiatrie, auteur de *L'Anti-manuel de management dans les Ehpad et autres établissements médico-sociaux* (2), Michel Bass remonte le fil du temps : « Les raisons pour lesquelles l'administration veut toujours se réformer reposent sur le mot "efficace". Et qu'est-ce qui fait l'administration publique, sinon le budget ?

Le mot d'ordre est la réduction des coûts. On l'a vu depuis la "rationalisation des choix budgétaires" (RCB) dans les années 1960-1970. Le but : qu'est-ce qui doit être éliminé pour réaliser des économies ? »

Au fil des années et des lois, à droite comme à gauche, « il y a toujours cette idée d'améliorer l'administration et de la réformer en vue de dépenser moins, poursuit le médecin. C'était encore le cas en 2009, avec la loi HPST consacrant des hôpitaux administrés par des bureaucrates et non plus cogérés avec le personnel soignant ». C'est valable pour les Ehpad publics. « C'est l'application du "new public management" : on a vu le personnel soignant comme des exécutants. La seule chose qu'on contrôle, c'est la conformité, comme "l'échelle de Braden", outil destiné à mesurer le risque d'escarres, ou le lavage des mains, une fois par an, dans un univers de procédures chronophages et démobilisantes, transformant le monde réel en un monde de chiffres qui finissent par remplacer la réalité. »

L'heure est à la productivité. « La différence entre l'Ehpad privé et le public est que le premier veut faire du pognon, juge Michel Bass, pour des actionnaires qui exigent les prestations les moins coûteuses. Dans le public, c'est l'État qui joue ce rôle. C'est moins direct, mais c'est la même finalité : payer le moins possible. » Et peu importent les services rendus.

Cette politique et ces méthodes de management ne sont pas sans conséquences sur le personnel et les pensionnaires. « Une aide-soignante doit traiter dix patients dans la matinée, et en même temps renseigner ce qu'elle fait dans un ordinateur, tout en palliant les absences de ses collègues, parce qu'on ne peut décemment pas laisser un résident dans du

linge souillé, ni dans son lit, sans lui apporter à manger. On appelle ça fonctionner en "mode dégradé" », précise Michel Bass.

Plusieurs aides-soignantes racontent : « Quand on arrive le matin à 7 heures, on commence par compter le nombre de collègues absents, qui n'en peuvent plus, qui sont à bout. Puis on évalue les tâches. » Entre 7 et 11 heures, il leur arrive de devoir traiter jusqu'à quatorze personnes. Ce sont les résidents qui se plient au rythme de l'Ehpad, et non pas le contraire, toujours en raison du manque de personnel. Et quand le temps manque, la maltraitance survient. Au quotidien, la recherche du gain de temps est partout. Elle accroît le développement des pathologies, le risque de régression. Une course contre la montre qui fait qu'un pensionnaire peut n'avoir qu'une douche par semaine. « Tout est rythmé par des contraintes d'organisation : celles de la toilette, des soins, des médicaments. On répond aux besoins, pas aux envies », déplore Florence Braud.

Le père de Jocelyne résidait dans un Ehpad public en Loire-Atlantique : « Sa chambre n'était jamais nettoyée, ou très mal, à peu près tous les quinze jours selon un planning, avec des restes de repas qui traînaient par terre, laissés tels quels, à cause d'un sous-effectif criant. On a fini par acheter une balayette pour nettoyer la chambre. Pareil pour nettoyer son fauteuil roulant

avant de l'accompagner à chaque sortie. Les toilettes étaient au même niveau. Il avait beau appuyer sur la sonnette d'alarme une heure durant, personne ne venait. Et il ne fallait surtout pas utiliser plus de deux couches par jour. »

SITÔT DÉCÉDÉ, SITÔT REMPLACÉ

Michel Bass décrit une autre facette de cette âpre réalité : « Les Ehpad fonctionnent avec une population de 85 ans d'âge moyen, avec des personnes très diminuées physiquement ou mentalement, des personnes qui vont mourir. Or soigner physiquement et psychologiquement ce public – sachant que la durée moyenne de vie en Ehpad est de deux ans et demi, moins encore avec des gens qui entrent avec des maladies dégénératives, ce n'est pas aisé. On nomme cela des "lieux de vie", mais

Quand le temps manque, la maltraitance survient.

(1) Les dotations de l'État accordées aux établissements publics et privés diffèrent selon le nombre de cas lourds à gérer en résidence.

(2) Outre l'ouvrage de Michel Bass (Érès, 2022), rappelons qu'à la suite d'une chronique radio alarmante en décembre 2017, Frédéric Pommier, journaliste à France Inter, avait publié un excellent récit, *Suzanne* (L'Équateur, 2020), relatant la maltraitance et les abus dans les maisons de retraite.



THIERRY ZOCOLAN / AFP

ce sont des antichambres de la mort. Le personnel soignant, souvent jeune, qui sort de l'école, peu expérimenté, est confronté sans assez de compétences et d'accompagnement à la déchéance, à la dégradation, à la fin de vie. Et au deuil. » Celui des familles et le leur propre. Ce genre de difficulté est aggravé par les impératifs des autorités de tutelle, qui exigent un taux d'occupation de 95 % ! Sitôt décédé, sitôt remplacé, dans un délai de trois jours en moyenne. Le nom sur la porte de la chambre n'a parfois pas le temps d'être modifié.

Dans un établissement, il faut revenir trois fois dans la chambre pour traiter, soigner, changer le résident, qui souvent ne comprend pas ce qui lui arrive et empêche le personnel dévoué d'effectuer son travail correctement. « C'est la porte ouverte à tous les débordements et abus possibles », avertit Michel Bass. Là, un vieil homme souffrant d'un glaucome, presque aveugle, qui crie, tape, envoie tout balader. Les infirmiers demandent au médecin de le calmer, c'est-à-dire de lui prescrire des psychotropes. « Comme ça ne marche pas, ajoute Michel Bass, on ne le sort plus de sa chambre ». Il est ainsi confiné, nourri d'un plateau-repas, si tant est qu'il le mange. Un animal en cage. « À cela près qu'au zoo, les pensionnaires sont soignés. C'est la conséquence du fait qu'aucun travail n'est fait avec les jeunes aides-soignantes pour qu'elles comprennent que le patient ne doit pas être la variable d'ajustement de leur difficulté d'exercice. » La simple distribution d'un verre d'eau en plein été est devenue difficile. Parce que ce sont aussi les vacances du personnel et qu'on en manque cruellement.

Pour Michel Bass, les Ehpad publics utilisent souvent, comme dans le privé, la menace, la sanction et la violence. « Quelqu'un qui se comporte mal est sanctionné : pas de droit de visite, de sortie, de cigarettes, pas le petit verre de vin habituel, etc. Mais beaucoup de médicaments. Avec cette vision, tout problème vient du patient et de sa pathologie. » Or le patient « a aussi des choses à nous dire. Et c'est à nous de réfléchir là-dessus, d'écouter. Sauf que cela demande du temps, et du temps, on n'en a pas ».

« Ce manque de personnel est dû à une crise des vocations, explique Florence Braud. Ce sont des métiers difficiles physiquement. Les soignants ont en moyenne sept ans d'espérance de vie en moins, à cause des horaires décalés, des alternances jour/nuit, de l'exercice un week-end sur deux, jours fériés compris. Malgré les primes qui compensent cet emploi du temps, cela reste compliqué. On commence tôt le matin, on finit tard le soir. C'est un métier qu'on exerce péniblement toute sa vie, avec peu d'évolution de carrière. » La crise sanitaire a aussi eu des conséquences directes. « On a beaucoup demandé aux aides-soignants, reprend Florence Braud. Des gens sont partis parce qu'ils étaient épuisés. L'affaire Orpea n'a pas encore impacté l'Ehpad public, même si on n'est pas à l'abri de mauvaises surprises. »

EHPAD HORS LES MURS

Il est pourtant possible d'imaginer autre chose – si l'on veut rester optimiste. « Il s'agit de faire confiance aux gens, aux acteurs de terrain, aux familles, aux élus locaux susceptibles de pro-

poser des réponses alternatives. Il faut sortir de la verticalité et réinventer des systèmes de coopération, de constitution en commun, de partage entre les familles et les personnes âgées. Encore faut-il, pour les tutelles, faire confiance aux acteurs », souligne Michel Bass.

« Dans le public, ajoute Florence Braud, il n'existe pas de fonctionnement idéal. La question est "qu'est-ce qu'on fait de l'argent ?". Il n'y a pas que les soins. La vie idéale d'un Ehpad, c'est celle qui serait la plus proche de la vie courante. Pas seulement entouré de vieilles personnes, mais près de chez soi, tout simplement. L'Ehpad idéal n'est justement pas l'Ehpad ! C'est une aberration en soi. »

« L'Ehpad idéal n'est justement pas l'Ehpad ! C'est une aberration en soi. »

Imaginer sortir de son logement au moment où on en a le plus besoin, pour aller mourir dans un endroit qu'on ne connaît pas, c'est affolant. L'Ehpad idéal est celui hors les murs. Ce serait de pouvoir rester chez soi, avec des services qui viennent à vous. C'est impossible puisque les gens qui entrent en établissement sont justement dans l'incapacité de rester chez eux. Il faudrait mettre en place un système d'aïdants qui se relaient continuellement, et adapter les logements. Mais ça coûte trop cher ! L'Ehpad idéal, c'est ce qu'on met en place en amont. La vieillesse ne doit pas être un handicap. Il faudrait instaurer un Ehpad en ville avec tout ce à quoi on a dû renoncer à la maison, en termes de vie sociale par exemple. Prendre le bus, aller au café, recevoir sa famille, faire ses courses, cuisiner, sortir de la collectivité forcée... »

Par
JULIEN GESTER
Correspondant à New York

Des soirs «hittoriques» et des actes présidentiels d'une gravité «sans précédent», Bob Woodward et Carl Bernstein ensemble le soir à l'origine du scandale du Watergate. Invités de CNN le jeudi soir, les vieux reporters rivalisent pour donner des termes grandiloquents dans la description de ce qui se passe devant eux, et en même temps que les millions de leurs concitoyens devant leur écran.

Dans un nouvel acte de cette passionnante série télévisée, c'est le mandat de ses institutions et sa production en spectacle mainstream, la quasi-totalité des médias avaient fait place nette pour diffuser, deux heures durant, les mêmes images d'une audience panaméricaine. Soit une audience panaméricaine. Soit une audience de dix millions de personnes, dix fois plus que l'ensemble de documents, érigé en blockbusters télévisuel, et aussitôt commenté de toutes parts comme un bilan majeur de l'histoire politique du pays. Le film d'un «coup d'État» dont il ne faut pas se laisser impressionner, c'est donc américain, Donald Trump, fut l'acteur principal.

On plébiscite sa bande-annonce. Car ce n'est pas un documentaire, mais un demi-douzaine d'audiences publiques par lesquelles la commission d'enquête dite «du 6 janvier», formée l'été dernier au sein de la Chambre des représentants, entend faire le point sur les ressorts et les enjeux de la «révolte» qui a conduit à la victoire de Joe Biden lors de l'élection présidentielle de 2020. Une simple introduction donc, en guise de prétexte éclair d'un millier de témoignages et quelque chose de plus, presque un an d'investigation. Mais son énoncé liminaire, libéré par

le président de la commission, le sénateur républicain Mike Pence, a été remarquable. «Le 6 janvier fut le point culminant d'une tentative de coup d'État, une tentative flagrante de renverser le gouvernement. La violence trébula pas un accident. Elle continua à dériver rapidement», trouva aussitôt sa déconvenue le vice-président, assés implacable, dans le réquisitoire qui s'ensuivit, adossé à une foule de pièces à conviction.

COORDINATION

Singulièrement, celui-ci fut prononcé par le vœux de Liz Cheney, élue ultraconservatrice du Wyoming et la fille de l'ancien vice-président de George W. Bush – alors républicain, devenu infodésolé à Trump, à boycotté l'enquête et qualifié son travail d'«impairé partisan». L'exposé a pris soin de convoquer et d'emblée les voix et dépositions de collaborateurs, proches et fidèles (insusé sa fille Ivanka et son procureur général, William Barr), attestant les uns après les autres que les allégations de fraude électorale étaient «affirmées et infondées».

De l'avant des cadres de sa propre équipe, Trump ne pouvait ignorer que l'élection était perdue dans les urnes. Cela, avant même d'être débouté à une soixantaine de reprises par les tribunaux – Rudy Giuliani, son lieutenant en chef sur le front de l'exercice comme avocat, à force d'entretenir et de confusionner l'électeur.

Sur la trame de ce déni ainsi caractérisé, qui s'étire encore dans les déclarations triumpales plus de deux semaines, une chronologie – que doivent venir étoffer et élargir les prochaines audiences, à raison de trois et quatre la semaine prochaine, et deux la suivante – qui décrit la préméditation, la planification et l'insurrection contre le processus de certification du scrutin présidentiel. «Laissez contre le Capitole ne fut pas spontané, a martelé Cheney. Des éléments de renseignement disponibles avant le 6 janvier ont permis à Trump et à ses conseillers de «prendre le Capitole, occuper le Capitole» et d'autres dispositions pour empêcher la compilation du collège électoral par le Congrès ce jour-là.»

Puis, «pendant plusieurs mois, Donald Trump a travaillé avec ses conseillers et ses proches pour élaborer un plan sophistiqué en sept parties pour renverser l'élection présidentielle et empêcher le transfert du pouvoir présidentiel». Un plan dont la charpente, dit en substance Liz Cheney, se décomposait entre l'attaque de la capitale, le sabotage et l'absence de confiance du ministre de la Justice dans son boniment en annonçant un nouveau procureur général à sa main, intimidations à l'encontre d'élus et législateurs d'États clés pour travestir le déroulement des votes, manœuvres vi-



Pendant l'invasion du Capitole,

sant à falsifier les listes et les suffrages du collège électoral, incitant au 6 janvier – du vice-président Mike Pence à traverser la validation d'un million de voix – à l'assaut des miliciens et à ses supporters les plus fervents ont radicaux à marcher sur le Capitole, avant de se refuser, plusieurs heures durant, à appeler au calme. «Nos prochaines audiences vous présenteront les faits et les preuves des manœuvres de ce plan», a promis l'élu républicain.

Tout l'enjeu du travail de la commission résidera de fait dans sa capacité à produire l'évidence irréfutable et concrète de la toile tissée autour de l'élection présidentielle, isolées ou spontanées, mais concertées, malicieuses et toutes reliées par un vaste réseau de stratégies et d'alliances visant à faire plier la fonction démocratique au seul profit d'un monarque défait et de son successeur désigné. Une audience d'audience brassait déjà quantité de faits accablants, de l'aveu de Trump à un témoin qu'il n'auroit pas vu d'un mauvais œil la pendaison de Mike Pence, à laquelle applaudissent les chameaux d'encenseurs d'élus et d'États (à l'instar d'Illinois), jusqu'aux

«DONALD TRUMP A SUPERVISÉ UN PLAN POUR RENVERSER L'ÉLECTION»

La première audience de la commission parlementaire dédiée à l'insurrection violente du 6 janvier 2021, diffusée jeudi soir, a révélé des témoignages et des documents accablants pour l'ex-président américain, qui a manœuvré pour se maintenir au pouvoir malgré sa défaite.



à Washington, le 6 janvier 2021. PHOTO MARK PETERSON/REUTERS/REA

pressions exercées, en vain, sur le secrétaire d'État de Géorgie (le républicain Brad Raffensperger, probable témoin lors d'une prochaine audience) pour qu'il lui remette les certificats électoraux. Les parlementaires républicains qui tentèrent de s'assurer un par un présidentiel «preventif» après s'être rendus complices d'une tentative avortée de subversion des institutions.

COMPLICITÉS

Dans un souci de marquer les esprits avant de s'aventurer plus avant dans les ramifications de ces malversations et complicités, la séance fut plus spécifiquement consacrée à l'analyse des «actions» de la violence du 6 janvier – via la diffusion d'un montage de nombreuses images souvent inédites, et parfois assez insoutenables – et le face-à-face qui s'y pouva entre, d'une part, des milliers issus de la droite la plus extrémiste, et d'autre part, des membres du Congrès, dont plus d'une centaine de membres furent blessés. Parmi eux-là, l'une des premières reconnues par l'enquête fut Caroline Edwards, agente de la police de Ga-

lifornie jetée à terre en même temps que la barrière qu'elle tentait de tenir contre la foule, et alors victime d'un traumatisme crânien dont elle éprouve encore les séquelles plusieurs semaines plus tard. «C'est une personne «des heures de chaos», «de corps à corps, et «de combat qui transcendent tout ce qui avait un agent sensible selon elle à «une zone de sang». Ils se séparent, ils vont se battre... J'ai vu des amis en sang de dérapés sur un sol couvert de sang.»

En face se trouvaient notamment des milliers radicaux, liges et gales, dont certains se vantaient d'être Proud Boys, que l'autre principal témoin du jour, le documentariste britannique Nick Quested, suivait déjà caméra au poing avant l'assaut. Si bien qu'il avait fixé la veille au soir un accord avec les services de Washington, la scène abrutissante de concubinage entre leur leader, et celui d'une autre organisation extrémiste (les Oath Keepers) et les présentations d'entités (Vets for Trump, Latinos for Trump) co-organisatrices du meeting qui tournera

certes rouges des processus démocratiques. Les hypothèses les plus ambitieuses, comme la réforme du collège électoral voire son abolition au profit d'une démocratie plus directe et représentative, divisent jusqu'au sein de la commission d'enquête, et laissent peu de place à la moindre chance de voir le jour.

Enfin et surtout, il s'agit pour la commission parlementaire de parvenir à captiver et convaincre une opinion publique dont rien à ce jour ne permet d'écrire qu'elle soit prête à accepter la moindre réforme de Trump (et dix-neuf autres). La commission trouve cependant radicalement changés depuis 1973 – quand l'engagement pour les auditions sénatoriales sur le Watergate avait entraîné la chute de Nixon – avec les partisans, atomisation des flux d'information et détérioration de la relation des Américains à leurs institutions et leurs médias, voire à la notion même de vérité. Et un symptôme frappant de ces mutations, sans doute, est la première fois que, dans une chaîne d'information du pays, la droite (Fox News, de relayeur l'audience, quand toutes les autres lui consacraient leur antenne en pleine tuerie) est en tête.

CONTRE-FEUX

Les éditorialistes stars de la chaîne se sont en revanche évertués à dénoncer «des mensonges» d'investigateurs dont pourtant ils ne regardent pas les vidéos (ils ont directement embarqué pour un chapitre de contre-feux consacré à la détermination de la responsabilité de ses fidèles (dont les flics) de la politique étrangère), les casernes du mari de la présidente démocrate à la Chambre (arrivé fin mai pour conduire de force en Italie dans un bus privé) et la capacité des audiences dans l'impatience de Longfey pour le président secoué à Jefferson Epstein.

Un ligne-qui refait celle du Parti républicain, encore exprimée officiellement par le sénateur républicain McCarty, lors d'une conférence de presse où il s'est plusieurs fois efforcé à reconnaître Joe Biden comme président légitimement élu. Et l'on ne doute pas que le même scénario se répète à la Chambre lorsqu'elle lancera quelques heures plus tard cette adresse élogieuse à ses camarades de parti : «Vendredi un jour où Trump ne sera plus élu... Mais votre déshonneur, lui, demeurera.»

«L'assaut contre le Capitole ne fut pas spontané. Des éléments de renseignement disponibles avant le 6 janvier ont identifié un projet visant, je cite, à «envahir le Capitole, occuper le Capitole.»

Liz Cheney élue républicaine du Wyoming et membre de la commission d'enquête parlementaire

deuxième de ces publics ciblés n'est autre que le Congrès, dont sont eux-mêmes issus les neuf membres de la commission (sept démocrates et deux républicains, ces derniers étant pour partie des membres de la commission déjà au Sénat sur d'éventuelles réformes destinées à renforcer

CIBLES

Par-delà le public visé par les prochaines audiences et à un copieux rapport de synthèse promis pour septembre, le champ d'action direct de la commission demeure circonscrit au pouvoir de conviction et à l'influence exercée par les médias, les institutions judiciaires, institutionnelle, populaire. La première de ces destinations a les traits du procureur général Merrick Garland, à qui reviendra l'initiative de traduire ou non les révélations de ces investigations en poursuites devant les tribunaux. Le

INFLATION

Ces Français contraints de piocher dans leur épargne

Face à la hausse des prix, des ménages modestes puisent dans leur bas de laine pour boucler leurs fins de mois.

VICTOR TASSEL

ASSAILI PAR LES DÉPENSES

contraintes et une inflation record – 5,2% en mai sur un an selon l'Insee –, le budget des Français se restreint et les journées à découvert se multiplient depuis le début de l'année chez certains ménages des classes populaire et moyenne. Pour compenser les hausses des prix de l'énergie et des produits alimentaires, les familles vont piocher dans leur épargne. L'Observatoire de l'inflation du magazine « 60 Millions de consommateurs » a estimé, le 2 juin, à 90 € le surcoût moyen mensuel pour les ménages.

« Vous pouvez tenter de renégocier tous vos contrats ou trouver des euros à droite à gauche, ça ne vous sauve pas quand la flambée des prix est aussi importante ! Ça permet juste aux ménages de ne pas sombrer, juge Christophe Crémer, fondateur de Vosmeilleureseconomies.com. Résultat, vous avez deux options possibles : le crédit à la consommation, qui pourrait aggraver votre situation, ou prendre dans votre épargne pour compenser. »

Des économies minimes chez les plus pauvres

Le bas de laine fond ainsi à mesure que les semaines passent. Sans que l'horizon ne s'éclaircisse à court et moyen terme avec une inflation qui ne cesse de s'amplifier. « La fameuse épargne de précaution joue son rôle à plein ! Les ménages modestes s'en servent pour maintenir leur niveau de vie, tandis que les plus aisés peuvent absorber l'inflation grâce à leurs revenus importants », souligne Stéphanie Villers, économiste. « Quand votre effort d'épargne est déjà minime ou inexistant, vous ne pouvez pas le réduire. De fait, vous ponctionnez dans vos économies pour absorber l'inflation », résume Xavier Jaravel, écono-

miste et professeur à la London School of Economics.

Il n'existe pas de statistiques précises et consolidées sur ce phénomène. Un élément tangible confirme toutefois la tendance : l'encours du livret d'épargne populaire (LEP), dont le taux d'intérêt s'élève à 2,2%. À un peu plus de 40 milliards d'euros en mars 2022, il est redescendu à 39 milliards d'euros ces dernières semaines. Or, il ne peut être souscrit que sous conditions de ressources et s'adresse aux ménages les plus fragiles. Le revenu fiscal de référence, pour une personne seule, est plafonné à 20 160 €, en 2022.

Les foyers aisés mettent le plus de côté

Sur les trois premiers mois de l'année, selon la Banque de France, les Français ont placé 24,7 milliards d'euros sur le livret A (dont disposent 55 millions de Français), le livret de développement durable et solidaire (LDDS) et le LEP. « L'effet d'aubaine », créé par le rehaussement du taux d'intérêt du livret A de 0,5% à 1% au 1^{er} février, devrait se répéter au 1^{er} août, puisque le taux, en partie lié à l'inflation, va encore être revu à la hausse. « Si on applique la méthode de calcul, il devrait être situé entre 1,8 et 2%. La décision reviendra à Bercy, après une proposition du gouverneur de la Banque de France, indique Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'épargne. Mais le rendement réel sera toujours négatif, cela ne changera pas fondamentalement la situation financière des personnes fragiles. »

Cet effort d'épargne est réalisé, en très grande partie, par les ménages aisés. « Les chiffres globaux de collecte au premier trimestre sur les livrets d'épargne réglementés se révèlent être en trompe-l'œil. Nous observons un début de décollecte chez les 20% des ména-

ges les plus populaires », insiste Philippe Crevel. En moyenne, les Français épargnent 17% de leurs revenus annuels. Cette proportion monte entre 25 et 30% pour les particuliers qui gagnent plus de 4 000 €, contre 5% pour ceux ayant un salaire inférieur à 2 000 €. Cette différence s'est notamment vérifiée pendant la crise sanitaire. 80% des 180 milliards d'euros « d'épargne Covid », constituée pendant la pandémie, ont été placés par les 20% les plus riches. Soit ceux qui n'ont pas, ou peu, été affectés par les difficultés économiques, comme une baisse de revenu liée au chômage partiel.

L'asphyxie est à venir pour certains

« Et ce sont eux aujourd'hui qui restent atones et prudents, appuie Stéphanie Villers. Pendant que l'autre bout de la chaîne dilapide son bas de laine. » Jusqu'à quand ? L'emballement généralisé des prix devrait se poursuivre dans le temps, asphyxiant encore davantage le budget des Français. Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a préparé les esprits annonçant que la France sortirait du « pic d'inflation » à la fin 2023. « D'ici là, conclut Xavier Jaravel, certains pourraient se retrouver sans aucun matelas. »



ANNE-GAËLLE AMOTOUR « LE PARISIEN »

TÉMOIGNAGES | « Bientôt, on prendra dans le livret A pour les courses »

DEPUIS LE DÉBUT de leur vie professionnelle, ils s'obligent à mettre quelques centaines d'euros de côté pour préparer l'avenir et prévenir un coup dur. Cet effort d'épargne, réalisé sur plusieurs années, est malmené depuis quelques mois par l'inflation galopante et des dépenses contraintes toujours plus lourdes. Ces trois familles, issues de la classe populaire ou moyenne, grappillent dans leurs économies pour maintenir leur pouvoir d'achat.

GÉRALDINE ET STÉPHANE, ÉCRIVAIN ET COORDINATEUR JEUNESSE, 2 500 € À DEUX

ÉPARGNE PASSÉE DE 7 000 À 5 500 € DEPUIS DÉCEMBRE

« On pioche sans pouvoir renflouer »

Cet été, Géraldine et Stéphane, 40 et 46 ans, ne partiront pas en vacances avec leurs deux enfants de 15 et 7 ans. « Nous n'avons plus les moyens... En

temps normal, nous partons au moins une semaine, mais cette fois, c'est trop risqué », se désole cette ancienne mère au foyer, qui vient de se lancer comme écrivaine. Le couple, propriétaire d'un pavillon en banlieue d'Angers (Maine-et-Loire), qu'il remboursera pendant encore vingt-deux ans avec des mensualités de 600 €, gagne entre 2 500 et 3 000 €, par mois. Il s'astreint à la sobriété pour ne pas finir dans le rouge.

Il reste bien 5 500 € de disponible sur leur livret A, mais Géraldine et son mari, coordinateur jeunesse, préfèrent les garder au chaud. « Nous avons une vieille 307 qui peut lâcher à tout moment, souffle-t-elle. Nous avons déjà fait 500 € de réparations pour passer le contrôle technique. Si nous partons en vacances et qu'elle pète dans deux mois, nous n'aurons plus rien... » Leurs économies ont déjà assez souffert depuis le début de l'année. Le couple grappille 100, 200 ou 300 €



Au moins, les enfants ne ressentent pas de différence. Je les habille comme avant, ils continuent d'avoir leurs loisirs, comme le basket.

GWENAELE, AGENTE DE VOYAGES

Contre l'endométriose, un combat intime en ligne

Des jeunes femmes atteintes de cette maladie gynécologique peu visible témoignent sur les réseaux sociaux

Vous n'avez qu'à rentrer le ventre et serrer les fesses ; « De toute façon, tu es toujours fatiguée » ; « Votre douleur, c'est dans votre tête, je vais vous donner un antidépresseur » ; « Tu as juste mal au ventre, ça va passer... comme toutes les filles de ton âge » ; « Ah oui, l'endométriose... c'est la nouvelle maladie à la mode... » On pourrait noircir cette page de témoignages collectés sur le compte Instagram @balance_ton_endo, suivi par près de 13 000 abonnés. Façon coups de poing, ils illustrent les préjugés auxquels sont confrontées les femmes atteintes d'endométriose. Les amis, la famille, le médecin généraliste, l'infirmerie scolaire, le prof de sport... L'entourage aurait une fâcheuse tendance à minimiser les maux d'une maladie invisible.

Pour les adolescentes, c'est la double peine. « On ne les prend pas au sérieux et en plus, ça bouleverse leur scolarité », déplore Marie-Rose Galès, 32 ans, patiente experte, militante et autrice de plusieurs ouvrages de sensibilisation à destination des 15-25 ans.

Un nombre grandissant de jeunes femmes se réfugient sur les réseaux sociaux, au sein de communautés où l'on met en avant le partage d'informations, l'entraide, la sororité. « Comme on nous a souvent envoyées valdinguer de médecin en médecin, on se soutient et on se donne toutes nos astuces », raconte Sterenn Le Run, 22 ans, à l'origine du compte @mon_endo, sur Instagram. Les échanges sont finalement plus simples en ligne : c'est pour ça que la communauté « endo » est si forte.

Maladie gynécologique qui concerne une femme sur dix, l'endométriose est « caractérisée par la présence anormale, en dehors de la cavité utérine, de fragments de tissu semblable à celui de la muqueuse de l'utérus », d'après la définition de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). Elle peut être asymptomatique, mais aussi toucher différents organes. Si aucun traitement spécifique n'existe à ce jour, la liste des symptômes paraît souvent interminable : douleurs pelviennes intenses, règles douloureuses et/ou abondantes, troubles digestifs, difficultés pour uriner, fatigue chronique, etc.

L'endométriose fait l'objet d'un plan d'action gouvernemental, lancé en janvier. Il vise à « mieux prendre en charge, faire connaître et diagnostiquer l'endométriose ». Marie-Rose Galès a été diagnostiquée en 2016 après la traversée d'un « no man's land » de plus de quinze ans. Elle compare la maladie à « un petit monstre intelligent, qui fait beaucoup de dégâts » puisqu'il peut attaquer des organes, des nerfs ou des tissus, et provoquer des lésions douloureuses.

Sept ans pour un diagnostic

Alors qu'il faut attendre en moyenne sept ans pour diagnostiquer la maladie, l'Inserm estime que 70 % des femmes atteintes d'endométriose souffrent de douleurs chroniques invalidantes. L'endométriose est ainsi la première cause d'absentéisme à l'école et la première cause d'arrêt de travail chez les jeunes femmes, selon l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP). D'où, pour certaines, des conséquences lourdes sur l'orientation et l'insertion professionnelle, tant il est difficile de mener une vie étudiante comme les autres.

Sterenn Le Run a été diagnostiquée début 2020, après six années d'errance médicale. L'étudiante rapporte l'apparition des symptômes à l'âge de 13 ans. Des premiers maux « plus ou moins gérés » avec des médicaments, des manifestations physiques qui s'aggravent, puis des malaises dans les transports, des semaines d'absence



ANNA WANDA GOGUSEY

clouée au lit... et des médecins qui déclarent, souvent, que « c'est normal d'avoir mal ». « J'ai fini par perdre patience et craquer dans leurs cabinets, poursuit la jeune femme. Leur discours ne collait pas avec ce que je ressentais. »

Pertes d'emploi

Dès la classe de terminale, Sterenn Le Run se souvient n'avoir été présente que trois semaines sur quatre – « La semaine de mes règles, j'étais à la maison. » Après son bac, elle entame une prépa intégrée dans une école d'ingénieurs, mais abandonne, cumulant absences et anxiété. L'année suivante, elle s'inscrit à l'université Paris-Nanterre en sciences de l'ingénieur. « Au premier semestre, j'allais en cours trois jours sur cinq. Au second, je ne pouvais ni rester sur un banc de la fac ni prendre les transports. » Elle échoue et prend une année blanche. C'est là qu'elle décide de se réorienter vers une formation en psychologie, à distance cette fois-ci : « Grâce à mon compte Instagram, j'ai compris aussi que je voulais aider les autres. »

Ce n'est pas un hasard non plus si, à 22 ans, Sixtine Fournier-Voquer suit un master en alternance en droit et gestion de la santé, à l'Institut catholique de Rennes. La jeune femme œuvre dans un Ehpad en Mayenne : « J'essaie de comprendre les personnes fragiles, leurs douleurs, leurs peines », dit-elle. Mais, après « une très grosse crise de douleurs », l'étudiante a raté ses partiels en janvier. « Pour se protéger et avoir une légitimité », Sixtine a fait une demande auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), afin d'obtenir une reconnaissance de travailleur handicapé et des aménagements scolaires et professionnels.

« Les générations futures ne doivent pas vivre l'errance que nous avons connue »

YASMINE CANDAU, 51 ANS, est l'autrice du roman graphique *L'Endométriose de Clara. Comprendre la maladie pour les 15-25 ans* (Dunod, 128 pages, 16,90 euros). Touchée par cette maladie, la présidente d'EndoFrance, association de patientes bénévoles créée en 2001, revient sur les enjeux de la prise en compte de cette affection inflammatoire et chronique de l'appareil génital féminin, qui touche près d'une femme sur dix.

Vous êtes atteinte d'endométriose, quel a été votre parcours, dans les années 1990 ?

J'ai vécu une errance médicale de sept ans pendant laquelle j'ai consulté mon généraliste, deux gynécologues, un chirurgien et un gastro-entérologue. J'ai réalisé différents examens que j'ai vécus comme « barbares », de mes 16 ans à mes 22 ans, et qui ne servaient à rien puisque, à chaque résultat, « tout allait bien ». Un énième médecin a fini par prononcer le mot « endométriose ». C'était à la fois un soulagement, car je comprenais que ce que je ressentais depuis mes 16 ans n'était

L'endométriose est la première cause d'absentéisme à l'école et la première cause d'arrêt de travail chez les jeunes femmes

pas « rien », mais je me posais aussi cette question : « On fait quoi ? » Je me souviens que le médecin a dit que j'allais « jouer les cobayes » avec un traitement. J'ai testé d'emblée la mise sous ménopause artificielle, après des traitements forts que l'on ne prescrit plus aujourd'hui au vu des effets secondaires.

Toutes les jeunes malades témoignent : il faut un mental d'athlète tant l'impact psychologique de la maladie est immense. Un « gouffre » qui isole, rend singulière à un âge où l'on voudrait se fondre dans la masse. Sterenn Le Run a créé son compte Instagram quelques semaines après la découverte de sa maladie. « Pour me décharger et arrêter de souler mon entourage, j'ai eu envie de dire ma colère après ces années d'errance, mais aussi de partager avec d'autres tout ce que j'apprenais. »

Pauline, 29 ans, chargée de recrutement à Lyon, a déjà perdu deux fois son travail. Diagnostiquée juste avant le premier confinement de 2020, elle a vécu la sentence comme un « gros choc ». Mais l'échographie est sans équivoque : les lésions sont nombreuses et importantes. Pauline doit se faire opérer. « Psychologiquement, j'étais l'ombre de moi-même, souffle-t-elle. Au travail, je n'arrivais pas à faire face. Aujourd'hui encore, ça laisse des traces, il faut se réapproprier son corps. Ce qui me sauve, c'est mon entourage et les réseaux sociaux. »

Après une première vidéo postée sur TikTok, Pauline a ouvert son compte @endo_neline sur Instagram. « Ça m'a vraiment aidée à tenir le coup, assure-t-elle. J'ai trouvé des réponses alors que

les médecins étaient débordés. Ma communauté m'a orientée vers un centre antidouleur avec une unité d'endométriose... Je veux que personne n'endure un parcours comme le mien. »

A force de « posts » et autres « stories », l'éducation thérapeutique progresse, l'endométriose commence à être détectée plus vite, chez des femmes plus jeunes. « Il y a encore cinq ans, je ne voyais pas des patientes de 14 ans débarquer avec leur maman », témoigne Marc Even, 38 ans, gynécologue-obstétricien à l'hôpital Foch, à Suresnes (Hauts-de-Seine).

« Formé sur le tas », il avait « vaguement » entendu parler de cette maladie pendant son externat. Depuis la rentrée universitaire de 2020, la pathologie est entrée officiellement dans le programme de second cycle des études de médecine. « Il y a un réel impact des réseaux : les patientes sont sensibilisées et viennent de plus en plus tôt », poursuit le spécialiste, cofondateur des centres multidisciplinaires Pointgyn consacrés à la santé des femmes. « Pour une meilleure communication », on lui a d'ailleurs conseillé d'ouvrir son propre compte Instagram. « J'observe les jeunes sur TikTok dans ma salle d'attente : c'est fondamental pour nous aussi de transmettre des messages simples et de rappeler qu'il peut y avoir une cause objective aux douleurs. »

Car, pour les professionnels de santé, toutes ces béquilles virtuelles ne doivent pas se substituer à un accompagnement médical de qualité. Les lieux d'expression li-

« Les patientes sont sensibilisées et viennent de plus en plus tôt »

MARC EVEN
gynécologue obstétricien
à l'hôpital Foch, à Suresnes
(Hauts-de-Seine)

bre ne peuvent se confondre avec des lieux de savoirs. « La profusion de contenus sur les réseaux sociaux peut aller dans le sens de l'encouragement et de l'espoir, mais aussi être totalement péjorative et dramatisée, met en garde Sophie Younes, psychologue clinicienne et sophrologue au centre de l'endométriose à l'hôpital Paris Saint-Joseph. Il ne faut pas que cela devienne une obsession. »

« Université populaire »

Sur les réseaux, nombreuses sont celles qui se présentent comme « endogirl » – une étiquette qu'elles semblent adopter avec fierté. « Le problème c'est que ça rend le truc mignon alors qu'il n'y a rien de mignon ! », lâche Sterenn Le Run.

La patiente Marie-Rose Galès préfère se dire « endowarrior » et ironise quant aux « moldus » qui ne font pas partie de la communauté – en référence au terme inventé par J. K. Rowling, autrice de la série littéraire *Harry Potter*, qui désigne les personnes dépourvues de pouvoirs magiques et ignorant l'existence du monde des sorciers. « Nous avons un vrai rôle à jouer pour réconcilier les médecins sur le terrain et les jeunes sur les réseaux, parler le même langage, rétablir la confiance, interpelle Hélène Antier, cofondatrice de la start-up Lyv – dont le cheval de bataille est « l'empowerment » [pouvoir d'agir] des femmes atteintes d'endométriose. Beaucoup de fausses informations circulent sur ces comptes. »

Chloé Moulin, 29 ans, décrit seize années de douleurs dont elle sort exténuée et traumatisée. « Le problème du militantisme en ligne, c'est que c'est en ligne : on est d'accord entre nous mais qu'est-ce que ça change dans la réalité ? J'étais peut-être moins isolée dans ma croisade, mais cela ne m'a pas protégée de la violence du parcours médical. Ça donne l'illusion qu'on est légion, alors que, dans les faits, on est seules face aux médecins qui décident. »

Ingénieure agronome de 27 ans, Mathilde François préfère voir dans les réseaux sociaux « une communauté qui ressemble à une université populaire ». « On met les savoirs de chacun au pot commun et on gagne en autonomie », dit la jeune femme. Elle prépare une bande dessinée sur le thème de l'endométriose, évoquant les difficultés de combiner travail et maladie chronique. Une autre façon de faire sortir de l'ombre la maladie. ■

LÉA IRIBARNEGARAY

l'origine de nombreux désordres : de l'absentéisme scolaire aux difficultés dans la vie intime et amoureuse.

En janvier, M. Macron soutenait que l'endométriose n'était « pas un problème de femmes », mais « un problème de société ». Qu'en pensez-vous ?

Notre objectif, à la création de l'association, était de sortir l'endométriose de l'ombre. Cela fait plus de vingt ans que l'on travaille pour faire connaître cette maladie et accompagner ces femmes. Aujourd'hui, plus personne ne peut ignorer cette maladie invisible et taboue. Alors je mets beaucoup d'espoir dans ces promesses. Emmanuel Macron a parlé de faciliter l'accès aux soins en développant les filières de soins régionales et de donner des fonds à la recherche. Il est essentiel, aussi, de continuer à mieux former les jeunes médecins et ceux en exercice, ainsi que d'informer les jeunes femmes pour préserver leur qualité de vie, et leur fertilité future, pour celles qui souhaitent devenir mères. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR MARINE MILLER

Derrière les anti-éoliennes, une galaxie influente et pronucléaire

Dans l'ombre des contestations locales et souvent spontanées contre les implantations s'active un réseau bénéficiant de puissants relais, jusqu'au sommet de l'Etat

ENQUÊTE

Tu as raison. Bats-toi. Tu es notre Don Quichotte!» L'hommage est de Brigitte Macron. Son Don Quichotte? Stéphane Bern. Ses moulins à vent? Les éoliennes. L'animateur télé, ami du couple présidentiel, les combat sans relâche au nom de la préservation du patrimoine, son autre mission – officielle celle-là –, confiée par le chef de l'Etat. La scène se déroule il y a un an, le 7 juin 2021, sous les lambris de l'Institut de France, à Paris, lors de la remise des prix de la fondation Stéphane Bern. Le présentateur étrille les éoliennes dont «*la multiplication anarchique*» est «*en train de défigurer nos paysages, de saccager des sites naturels et de polluer notre environnement*». La première dame acquiesce. Deux ans plus tôt, dans l'hélicoptère qui les emmène à Amboise (Indre-et-Loire) pour le 500^e anniversaire de la mort de Léonard de Vinci, Emmanuel Macron fait une confidence à Stéphane Bern en survolant un parc éolien : «*C'est vrai que c'est moche, tu as raison il y en a trop.*»

Au cours de son premier quinquennat, le chef de l'Etat a opéré un virage à 180 degrés sur la stratégie énergétique de la France. Il débute son mandat en mettant en œuvre la fermeture de la centrale de Fessenheim (Haut-Rhin) décidée par son prédécesseur et prévoit de doubler les capacités de l'éolien terrestre d'ici à 2030. Cinq ans plus tard, il reporte cet objectif à 2050 et relance la filière nucléaire. Pourquoi un tel revirement? Ces dernières années, un peu partout en France, des citoyens se sont opposés à des projets éoliens. Mais, dans l'ombre de ces contestations locales et souvent spontanées, s'active une galaxie organisée au niveau national qui milite non seulement pour mettre un coup d'arrêt à l'éolien, mais aussi pour une relance massive du nucléaire. Une mouvance qui dispose de puissants relais politiques et médiatiques et de réseaux d'influence touchant jusqu'au sommet de l'Etat, comme le montre cette enquête, qui s'appuie notamment sur des éléments transmis par Greenpeace et le Global Strategic Communications Council (un réseau de professionnels promouvant la transition énergétique), vérifiés et complétés par *Le Monde*.

Mardi 31 mai, ses représentants ont rendez-vous dans le quartier de Saint-Germain-des-Près, à Paris, pour une conférence portant sur «*un nouveau mix énergétique*». Lorsque l'ordinateur qui projette les présentations des intervenants s'éteint, la boutade est toute trouvée : «*C'est à cause de l'intermittence des éoliennes!*», s'amuse la salle.

Au rez-de-chaussée de l'Hôtel de l'industrie sont réunies des figures historiques des mouvements antiéoliens, mais aussi pronucléaire. Jean-Louis Butré, le président de la Fédération environnement durable (FED), la principale organisation antiéoliennes; Fabien Bouglé, conseiller municipal (divers droite) de Versailles, auteur d'un livre à charge contre les éoliennes (*Eoliennes. La face noire de la transition énergétique*, Edi-

tions du Rocher, 2019) et d'un autre vantant les mérites de l'atome (*Nucléaire. Les vérités cachées*, Editions du Rocher, 2021); Bernard Accoyer (Les Républicains, LR), ancien président de l'Assemblée nationale, fondateur de l'association de défense du patrimoine nucléaire et du climat (PNC); ou encore les présidents du saint des saints de l'establishment français – le Cercle de l'Union interalliée – Denis de Kergorlay, et du Cercle d'étude réalités écologiques et mix énergétique (Céréme) Xavier Moreno, deux autres pourfendeurs de l'éolien et défenseurs acharnés de l'atome.

Quelques mois plus tôt, les mêmes étaient rassemblés dans un lieu encore plus prestigieux : à l'invitation de M. Accoyer, environ 200 personnes participaient au colloque organisé par le Céréme au sein même de l'Assemblée nationale, avec pour ambition de «*faire entrer la politique énergétique française dans l'âge de la raison*».

«AGRESSION» CONTRE LES RURAUX

Lors de ces rencontres s'égrènent, au fil des interventions, les contours de leur «*combat*». Pour les intervenants, les éoliennes sont une «*agression*» à l'encontre des populations rurales, une atteinte aux paysages qui provoque dégâts environnementaux, problèmes de santé et dévaluation des prix de l'immobilier. Elles seraient aussi une aberration économique aux mains d'un «*cartel*» et imposées par la «*corruption*» ou les «*menaces*» des développeurs éoliens.

Plus largement, les renouvelables sont jugés inutiles pour lutter contre le réchauffement climatique. Intermittentes (les éoliennes ne fonctionnent que lorsqu'il y a du vent) et non pilotables (la production ne peut être ajustée en fonction des besoins), elles nécessiteraient inévitablement de rallumer des centrales à gaz polluantes dès qu'elles cessent de fonctionner. Et, si les prix de l'énergie explosent et que la France risque aujourd'hui «*le black-out*», ce ne serait que parce qu'un «*puissant lobby éolien*» aurait «*infiltré*» tous les niveaux de l'Etat : l'Agence de la transition écologique (Ademe), le gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE), la direction générale de l'énergie et du climat et, surtout, le ministère de la transition écologique.

Face à «*l'illusion*» de l'éolien, il n'y a, pour tous ces acteurs, qu'une seule option : relancer massivement la filière nucléaire. «*La France a un atout fabuleux : il est de notre responsabilité de harceler l'exécutif, de harceler les élus*» pour que soit reconstruite la filière, insiste, en conclusion du colloque du 31 mai, Bernard Accoyer, le président de l'association PNC, lancée en février 2021 par une cinquantaine de personnalités de tous bords – l'ancien ministre et sénateur (LR) de la Meuse Gérard Longuet, l'ex-député (LR) de Vaucluse Julien Aubert, l'ancien président de la SNCF Louis Gallois, les anciens ministres Jean-Pierre Chevènement et Arnaud Montebourg...

Pour ces défenseurs de l'atome, les ambitions du président, qui prévoit désormais la construction de six, voire quatorze nouveaux réacteurs, restent largement insuffisantes. Sur la petite estrade de l'Hôtel de l'industrie, Xavier Moreno sort de son *tote bag* blanc



LE LIEN ENTRE LES COMBATS ANTIÉOLIEN ET PRONUCLÉAIRE EST DÉSORMAIS CLAIREMENT AFFICHÉ. «LES MASQUES SONT TOMBÉS», ESTIME MICHEL GIORIA, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE ÉNERGIE ÉOLIENNE

étude de RTE «*Futurs énergétiques 2050*», qui décrit six scénarios possibles permettant d'atteindre la neutralité carbone du système électrique en France, à l'horizon 2050. L'option la plus favorable au nucléaire prévoit que celle-ci fournisse la moitié de l'électricité d'ici à trente ans. Bien trop peu, aux yeux du Céréme, qui a donc fait réaliser son propre scénario par le cabinet d'étude indépendant Roland Berger. Sans surprise, celui-ci affirme qu'un mix électrique reposant à 80 % sur le nucléaire, grâce à la construction de vingt-quatre EPR 2 d'ici à 2050 et sans nouveau parc éolien, serait «*le meilleur pour la France*».

Les défenseurs des énergies renouvelables réfutent les arguments de leurs adversaires et dénoncent des stratégies de désinformation. Au-delà des acteurs du secteur, aucun organisme officiel ou organisation internationale n'a jusqu'à présent confirmé qu'il était possible d'atteindre la neutralité carbone en cessant le développement de l'éolien et en misant quasiment exclusivement sur l'atome. Le parc nucléaire permet aujourd'hui à la France d'avoir le système électrique le plus décarboné d'Europe. Mais, au cours des prochaines décennies, pour des raisons industrielles liées à leur vieillissement, les 56 réacteurs devront être mis à l'arrêt. Or, en parallèle, l'objectif de baisse drastique des émissions de gaz à effet de serre va exiger une électrification de nombreux usages, et donc une hausse de la consommation d'électricité.

Pour le gouvernement et la plupart des experts de l'énergie, une augmentation massive de la production d'électricité d'origine renouvelable est donc indispensable pour faire face à cette double dynamique, et ce même en conservant des capacités de production nucléaire importantes.

«*On entend de la part des pronucléaire que RTE est vendu au lobby des renouvelables, ce qui est faux. Mais l'Agence internationale de l'énergie, ce ne sont pas des écolos en Birkenstock, et pourtant ils disent la même chose sur la nécessité de développer massivement l'éolien!*, observe Barbara Pompili, l'ancienne ministre de la transition écologique, réélue députée de la Somme. *Il y a de nouveaux acteurs, mais il y a toujours eu un lobby nucléaire fort en France. Ces gens considèrent le développement des renouvelables comme une menace vis-à-vis du nucléaire, qui serait dans une situation de forteresse assiégée.*»

Enarque et polytechnicien, ancien de la direction du Trésor du ministère des finances,

de Sanofi et de Suez, Xavier Moreno est lui aussi plus costume-cravate que Birkenstock. Président du Céréme, un think tank inconnu du grand public créé en mai 2020, il occupe désormais une place centrale dans le mouvement antiéolien.

En 1998, il a cofondé la société d'investissement Astorg Partners. Avec cette entreprise internationale, Xavier Moreno assure avoir gagné «*plus d'argent qu'il n'en a besoin*». Alors, à 74 ans, il fait de la «*philanthropie*» dans deux domaines : la musique, en soutenant une école privée, et l'énergie. Il finance ainsi, sur ses ressources personnelles, plus de la moitié du budget du Céréme (1 million d'euros en 2021).

DES KITS POUR LES ASSOCIATIONS

Nouveau venu dans cette galaxie antiéoliennes, Xavier Moreno se voit comme un «*facilitateur*». D'abord par les ressources financières qu'il met en partie à disposition des autres associations, «*souvent tenues par des bénévoles sur un coin de table, avec très peu de moyens*». Le Céréme finance des études et de la documentation, des événements, des campagnes de communication, mais aussi la revue *Books* ou encore des lobbyistes à Bruxelles. Parmi ses «*petits camarades*» et «*connaissances*» figurent, assure-t-il, le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, l'ex-PDG d'Engie Gérard Mestrallet, le commissaire européen Thierry Breton, le PDG d'EDF, Jean-Bernard Lévy... Ses «*notes*» sont envoyées au Trésor, à Matignon, parfois jusqu'à l'Élysée. Lorsque Xavier Moreno reçoit Emmanuel Macron pour le premier dîner du cercle Charles Gide – qu'il préside –, réunissant l'élite protestante, le président lui lance avec un clin d'œil : «*Faut qu'on parle d'énergie!*»

Patron historique de la FED, qu'il a fondée en 2009, l'octogénaire Jean-Louis Butré salue l'arrivée d'acteurs comme le Céréme ou l'association fondée par Bernard Accoyer. Même si ces groupes n'agissent qu'au niveau national, sans implantation sur le terrain. Depuis plus d'une décennie, cet ancien du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et de Rhône-Poulenc laboure le champ antiéolien au niveau local.

L'association revendique 1700 adhérents, allant de la minuscule association comptant trois membres dans un hameau à des groupes de plusieurs centaines de personnes. «*A chaque fois que des gens découvrent tout à coup l'existence d'un projet éolien, ils se met-*



tent à chercher de l'aide, raconte Jean-Louis Butré. Alors on leur donne des conseils. » La FED fournit ainsi des kits complets pour monter une association ou financer les actions en justice... Car elle a mis en place un processus de systématisation des recours, en s'appuyant sur un réseau de 27 avocats. Une stratégie de blocage qui paie : aujourd'hui, près de 80 % des projets sont contestés – il suffit ainsi de quelques personnes pour lancer une action en justice.

Il y a encore quelques années, la FED ou les autres associations de lutte antiéoliennes, au nom de la défense des paysages, évitaient de prendre position sur le nucléaire. « Les deux sujets sur lesquels les membres de la FED peuvent se battre et dont en principe on ne s'occupe pas, ce sont le climat et le nucléaire, reconnaît Jean-Louis Butré. Mais, évidemment, on m'interroge toujours sur l'atome. » Lui considère que ne pas miser à 100 % sur le nucléaire est « une erreur stratégique monumentale ».

Avec l'apparition du Céréme, de l'association de défense du patrimoine nucléaire et du climat ou encore du collectif Energie vérité, un groupe de réflexion lancé en 2019 par une cinquantaine de personnalités pour « démystifier certaines idées reçues » sur l'énergie, le lien entre les combats antiéolien et pronucléaire est clairement affiché. « Les masques sont tombés », estime Michel Gioria, délégué général de France Energie éolienne.

Les salons du Cercle de l'Union interalliée, par exemple, ont accueilli, le temps d'une soirée, partisans du nucléaire et opposants aux éoliennes. Fin septembre 2020, plus d'une centaine de convives sont réunis dans le select club parisien, présidé par Denis de Kergorlay, coauteur d'*Eoliennes : chronique d'un naufrage annoncé* (Les Pérégrines, 2018), et dont Stéphane Bern est membre. Objectif : lancer une opération de financement participatif destinée à la réalisation d'un film promettant de dénoncer une « gigantesque escroquerie politique et écologique ».

Au total, environ 150 000 euros seront levés en quelques mois – dont quelque 10 000 euros viennent du Céréme – pour la réalisation du film et l'organisation d'une campagne de publicité. *Eoliennes. Du rêve aux réalités* donne la parole à d'anciens patrons d'EDF (Henri Proglie) et du pétrolier Elf (Loïc Le Floch-Prigent), à des représentants de la FED ou encore au médiatique ingénieur et président du Shift Project Jean-

« MADAME POMPILI N'EST PLUS LÀ, C'EST DÉJÀ ÇA, MAIS LE COMBAT N'EST PAS FINI, IL NE FAIT QUE COMMENCER »

STÉPHANE BERN
animateur de télévision

Marc Jancovici, la caution scientifique du mouvement antiéolien.

Publié le 1^{er} juin 2021, sur YouTube, le documentaire a depuis été vu plus de 550 000 fois. Derrière cette charge sans nuances, une association baptisée Documentaire et vérité, dont l'objectif affiché est « le financement participatif de documentaires basés sur des faits vérifiables et des experts reconnus ». Son deuxième film, *Nucléaire. Une énergie qui dérange*, encore plus largement financé par le président du Céréme, met en scène les défenseurs de l'atome tels les membres de l'association Les Voix du nucléaire, qui s'invitent dans les marches pour le climat.

Pour le lancement du premier opus, au Cercle de l'Union interalliée, c'est le journaliste Alexandre Devecchio qui officie. Pour soutenir ce « documentaire de combat », il a créé une éphémère maison de production, Agorama Studio. Responsable de l'espace débats du *Figaro*, chroniqueur à la télévision et à la radio, il ouvre largement ses pages au mouvement antiéolien : entre février 2021 et mars 2022, une trentaine de textes sont publiés, dont trois de Patrice Cahart, membre du Céréme et auteur de *La Peste éolienne* (Hugo Doc, mai 2021).

Le jour de la sortie du documentaire, le réalisateur du « film qui déconstruit l'imposture » bénéficie d'un entretien sur *LeFigaro.fr*. Quelques mois plus tôt, Alexandre Devecchio – qui n'a pas répondu à nos sollicitations – l'avait déjà interviewé à l'occasion, cette fois, de la publication d'un sondage de l'IFOP... commandité par Documentaire et vérité et le Céréme, qui concluait que 53 % des Français ne souhaitaient pas voir apparaître d'éoliennes près de chez eux.

Le journaliste accueille également dans *Le Figaro*, la veille de la sortie du film, une

tribune au vitriol de Stéphane Bern. L'animateur, qui salue le documentaire, interpelle le ministre de la transition écologique : « Madame Pompili, les éoliennes sont une négation de l'écologie ! » En pleine campagne des régionales de 2021, le coup de gueule est aussitôt récupéré par la droite et l'extrême droite.

Six mois plus tard, Stéphane Bern apostrophe de nouveau avec virulence la ministre de la transition écologique sur Twitter : « Quelle folie ! Barbara Pompili portera une lourde responsabilité devant l'histoire... » Un projet de parc éolien dans la Manche menacerait le classement au Patrimoine mondial des tours Vauban. Selon une étude de la plate-forme d'analyse des réseaux sociaux Bloom, ce message a généré sur Twitter « un pic d'opposition » : les posts et commentaires hostiles à l'éolien augmentent alors de 350 %. « Après janvier, on m'a demandé en haut lieu de me calmer, confie Stéphane Bern. Ça devenait trop politique. »

« STRATÉGIE D'INFLUENCE BIEN ÉLABORÉE »
La France est alors à quelques mois du scrutin présidentiel. La question des éoliennes polarise largement le débat. Le 11 février, le chef de l'Etat prononce un discours majeur depuis l'usine General Electric de Belfort, dans lequel il précise sa vision de l'avenir énergétique du pays et confirme vouloir construire de nouveaux réacteurs, tout en ralentissant le développement de l'éolien terrestre.

Don Quichotte aurait-il remporté son combat ? Le discours des opposants à l'éolien et des défenseurs du nucléaire a-t-il influé sur les décisions du chef de l'Etat ? Si certains acteurs du secteur de l'énergie estiment qu'ils ne sont qu'une « nuisance sonore » sans influence réelle, d'autres constatent que leur lobbying « infuse » dans l'opinion et auprès des décideurs, souvent peu armés techniquement sur ces sujets.

« Ce n'est pas le Céréme tout seul qui fait changer Emmanuel Macron de direction, mais toute cette coalition d'acteurs a une stratégie d'influence bien élaborée. Ils investissent plein de canaux d'information et de lieux de décision », observe un expert du secteur des renouvelables.

Au-delà des recours, qui freinent significativement le développement de la filière, France Energie éolienne affirme avoir vu un impact très net des tergiversations de l'exécutif sur le sujet. « Quand le président a dit qu'il n'y avait pas de consensus sur l'éolien, sur le terrain les préfets se sont mis à ne plus délivrer les autorisations, assure Michel Gioria. On avait des acteurs dont le projet était bouclé, qui avaient reçu l'autorisation environnementale et l'avis favorable des mairies, mais auxquels le préfet ne donnait pas de permis. » Barbara Pompili défend la stratégie énergétique adoptée par le président, qui a résisté à une « intense pression » visant à instaurer un moratoire sur l'éolien, mais reconnaît que le front antirenouvelables « pèse ». « Les lobbyistes du nucléaire sont très présents auprès des parlementaires, constate-t-elle. Bien sûr, il y a aussi du lobbying pronouveau, mais, en matière d'influence sur le sommet de l'Etat, ça n'a rien à voir, ils ne jouent pas dans la même catégorie. »

Les antiéolien se réjouissent de leur côté de ce qu'ils considèrent comme de premières victoires. « Mme Pompili n'est plus là, c'est déjà ça, mais le combat n'est pas fini, il ne fait que commencer », juge Stéphane Bern, qui considère le nucléaire comme « la seule énergie décarbonée ». « La bataille de l'opinion, on l'a gagnée », estime son amie et voisine dans le Perche, Brigitte Pistre. La maire du village de Frazé (Eure-et-Loir), décorée de la Légion d'honneur par Emmanuel Macron en 2019, en même temps que Stéphane Bern, pour son engagement en faveur de la défense du patrimoine rural, est à la tête du collectif Vent des maires, très remonté contre l'implantation d'éoliennes. « Quand j'ai commencé, on était deux, décrit-elle. Aujourd'hui, on est plus de 500 maires et un millier d'élus. »

« Depuis la rencontre au Cercle de l'Union interalliée et la diffusion du documentaire, il y a eu une modification très importante de l'opinion sur le nucléaire et l'éolien », veut croire aussi Fabien Bouglé. La galaxie antiéolienne n'entend pas en rester là. Prochain objectif : peser sur l'élaboration de la prochaine feuille de route énergétique de la France, prévue en 2023. ■

STÉPHANE MANDARD
ET PERRINE MOUTERDE

Les nouvelles normales saisonnières dessinent une France plus chaude

Météo-France a mis à jour les données de référence sur le climat, désormais calculées sur la période 1991-2020

Les plus attentifs ou avertis le noteront lors des prochains bulletins météo. Les normales climatologiques, dites « saisonnières », qui représentent le climat moyen sur les trente dernières années, ont été mises à jour par Météo-France mardi 28 juin. Lors des dix dernières années, elles étaient calculées pour la période 1981-2010. Désormais, et ce pour toute cette décennie, elles sont remplacées par une nouvelle période de référence : 1991-2020. Ces nouvelles normales dessinent une France plus chaude, particulièrement dans l'Est, avec davantage de nuits tropicales et moins de gelées.

« On recalcule les normales climatiques tous les dix ans. On a besoin de caractériser un climat qui évolue vite sous l'effet du changement climatique », explique Matthieu Sorel, climatologue à Météo-France. Les normales servent de référence pour analyser les événements climatiques en temps réel. On peut aussi s'y référer pour connaître les conditions auxquelles s'attendre en un lieu donné ou comparer différents endroits. Elles sont aussi utilisées dans différents secteurs, comme l'agriculture ou l'énergie.

Météo-France a débuté le calcul de ces nouvelles normales en janvier 2021, un travail qui a donc duré un an et demi. L'exercice, mené par tous les services météorologiques du monde, a été coordonné par l'Organisation météorologique mondiale (OMM), qui en a défini les règles afin de pouvoir comparer les résultats entre pays. Les normales ont été calculées pour toute une série de variables (températures, précipitations, neige, vent, humidité, ensoleillement, etc.) mais aussi d'indicateurs (moyennes, quintiles, records, nombre de jours au-dessus d'un seuil, etc.) pour l'ensemble du territoire. La période choisie est de trente ans afin de « lisser les effets de la variabilité interannuelle et avoir de la profondeur », précise Matthieu Sorel.

Nuits tropicales plus fréquentes

Il en ressort que la nouvelle normale de température pour la période 1991-2020 en France s'établit à quasiment 13 °C, en hausse de 0,4 °C par rapport à 1981-2010. La dernière décennie 2011-2020 a, en particulier, enregistré une hausse du mercure de 0,6 °C par rapport à la décennie précédente, soit la plus forte augmentation observée entre deux décennies depuis 1900. Si le réchauffement touche tout le pays, la hausse s'avère un peu plus marquée sur les zones continentales (Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté) et légèrement moindre sur les zones littorales (Bretagne et Corse). L'élévation de cet indicateur est un peu moins forte en outre-mer.

Par rapport à la période précédente, le nombre annuel de jours de fortes chaleurs (températures maximales supérieures à 30 °C) est en hausse, avec sept jours de plus à Lyon, huit jours à Nîmes ou encore dix jours à Marseille. Le nombre de « nuits tropicales » (températures minimales supérieures à 20 °C) augmente près du littoral méditerranéen, avec cinq nuits de plus à Montpellier ou à Perpignan, dix nuits à Nice ou sur l'île du Levant (Var). A l'inverse, le nombre de jours de gelée (température inférieure à 0 °C) est en baisse, de huit jours à Nancy, à Poitiers ou à Clermont-Ferrand, et jusqu'à dix jours à Lyon.

« Pour caractériser le changement climatique, il faut choisir une référence de long terme »

MATTHIEU SOREL
climatologue à Météo-France

Le nombre annuel de jours de fortes chaleurs est en hausse, avec sept jours de plus à Lyon et dix à Marseille

Les précipitations, en revanche, n'ont pas évolué. La nouvelle normale de cumul annuel de pluies s'établit à 934 millimètres sur la période 1991-2020 en France, parfaitement stable par rapport à 1981-2010. A l'échelle régionale et saisonnière, elles sont en baisse au printemps, notamment sur le Nord et le Nord-Est, et en hausse l'été sur la Bretagne, ainsi qu'en PACA pendant la recharge des nappes phréatiques (automne et hiver).

Météo-France note en outre un assèchement des sols plus marqué du Massif central au Grand-Est, en particulier au printemps, à l'été et à l'automne. Les sols sont légèrement plus humides l'hiver sur l'ensemble du pays. Enfin, du côté des montagnes, la durée d'enneigement est en nette baisse sur certains massifs (baisse de vingt-sept jours dans les monts du Cantal à 900 mètres, de quinze jours dans les Hautes-Vosges), tandis que la hauteur maximale d'enneigement diminue globalement.

« Les différences entre les nouvelles normales climatiques et les anciennes ne peuvent pas être entièrement attribuées au changement climatique », prévient M. Sorel. D'autres paramètres interviennent, comme l'évolution du nombre de stations de mesure ou des méthodes de calcul qui évoluent.

Le risque de ces nouvelles normales est de donner l'impression que l'on minimise le réchauffement climatique. L'écart des températures actuelles par rapport à la nouvelle normale sera forcément moindre que par rapport à l'ancienne, puisque la moyenne des températures est établie sur trente années plus récentes, donc plus chaudes. « Pour les bulletins météo, cela n'aurait aucun sens de choisir une référence lointaine, on a envie de se comparer à la période récente. Mais, pour caractériser le changement climatique, il faut choisir une référence de long terme », observe Matthieu Sorel. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prend la référence 1850-1900 pour parler du changement climatique, tandis que l'OMM recommande 1961-1990, période pour laquelle il existe de nombreuses observations pour tous les pays.

Reste que le dérèglement climatique est tellement rapide que même la nouvelle normale n'est pas représentative du climat actuel. Elle est en réalité centrée sur celui de 2005 (le milieu de la période 1991-2020), déjà différent de 2022. Le Centre national de recherches météorologiques travaille sur d'autres types de normales qui intégreraient mieux l'évolution rapide du climat. La température a augmenté de 1,7 °C depuis 1900 en France. ■

AUDREY GARRIC

Ci-contre :
Le 6 mai,
Jarmo Ikavalko,
le conservateur
du Musée des
vétérans d'Imatra,
pointe sur une
carte ancienne
les changements
de frontière entre
la Finlande et
la Russie.
A droite :
le cimetière
militaire d'Imatra.
ADRIEN VAUTIER/LE PICTORIUM
POUR « LE MONDE »



Finlande

Le traumatisme russe

LAPPEENRANTA (FINLANDE) - envoyée spéciale

En temps normal, Paivi Pietiläinen pèse ses mots, en particulier quand il est question du puissant voisin de l'Est. Mais, en ce 8 mars, alors que la Russie a lancé ses troupes en Ukraine depuis déjà près de deux semaines, la responsable des relations internationales de Lappeenranta, ville finlandaise frontalière de 73 000 habitants, laisse éclater sa colère : « Quand je pense à tout le travail accompli durant des décennies, jeté par la fenêtre à cause de cette guerre insensée... » En une phrase, elle a exprimé ce qu'éprouvent la plupart de ses concitoyens : une déception immense, mêlée à un sentiment de trahison.

Assis à ses côtés, dans son bureau de l'hôtel de ville, le maire de Lappeenranta opine. En poste depuis fin 2011, Kimmo Jarva avait pris l'habitude de se rendre une fois par mois en Russie, à Vyborg, à moins de 50 kilomètres de là, et à Saint-Petersbourg, où est né et a grandi le président Vladimir Poutine. Lappeenranta est située à équidistance de la capitale, Helsinki, et de la grande cité russe. Lors de ses déplacements, l'édile rencontrait ses homologues russes pour discuter de projets transfrontaliers, dont certains financés par l'Union européenne (UE). De politique, en revanche, il ne parlait jamais : à quoi bon, puisque chacun campait sur la ligne officielle de son pays ?

La coopération régionale avait été maintenue même après l'annexion de la Crimée par la Russie en 2014 et les sanctions adoptées dans la foulée par Bruxelles. Les Finlandais de Carélie du Sud aimaient passer le week-end à Saint-Petersbourg, tandis que Lappeenranta, avec ses airs de station balnéaire et ses grands centres commerciaux, était une destination prisée des touristes russes. En 2019, ces derniers avaient dépensé en moyenne 1 million d'euros par jour dans la région, selon les chiffres de la chambre de commerce. Ce record aurait sans doute pu être battu l'année suivante, mais le Covid-19 avait entraîné la fermeture quasi totale des frontières.

Commerçants et hôteliers finlandais escomptaient un retour à la normale cet été. Leurs espoirs ont été douchés par l'invasion de l'Ukraine, le 24 février. En quelques jours, c'est comme si un rideau de fer avait été

L'invasion de l'Ukraine, en rouvrant les blessures liées à une histoire marquée par les conflits entre la Finlande et son voisin russe, a poussé celle-ci à demander son entrée dans l'OTAN, mettant un terme à des décennies de neutralité militaire

dressé entre les deux pays. Nul véhicule ou presque ne traverse plus la frontière. Le train Allegro, qui reliait Helsinki à Saint-Petersbourg en trois heures trente, avec escale à Lappeenranta, ne circule plus depuis le 27 mars. Les convois de fret ont été suspendus pour une durée « indéterminée ».

OPÉRATION DE DÉSTABILISATION

Signe de la gravité de la situation, le gouvernement d'Helsinki, dirigé par la sociale-démocrate Sanna Marin, a présenté, le 9 juin, un projet d'amendement visant, entre autres, à ériger des barrières sécurisées sur certains tronçons de sa frontière. Les autorités redoutent une nouvelle vague migratoire orchestrée par Moscou. Au cours de l'hiver 2015-2016, la Russie avait laissé passer des centaines de migrants dans le nord de la Finlande, ce qu'Helsinki avait interprété comme une inquiétante opération de déstabilisation.

Du golfe de Finlande, au sud, jusqu'à la ligne de Muotkavaara, à plus de 500 kilomètres à l'intérieur du cercle polaire, la frontière longue de 1340 kilomètres compte onze postes de contrôle. Cette limite septentrionale de l'Union européenne avec la Russie, depuis l'adhésion d'Helsinki à l'UE en 1995, devrait devenir – avec la Norvège, la Pologne et les États baltes – aussi celle de l'OTAN, si la candidature de la Finlande, déposée le 18 mai, est approuvée par les États membres de l'Alliance atlantique, qui l'examineront lors du sommet de Madrid, du 28 au 30 juin.

Au milieu des bois, traversant des lacs et des rivières, la démarcation n'est indiquée que par des poteaux bicolores. Mais, pour les 5,5 millions de Finlandais, son tracé et la présence, de l'autre côté, d'un pays cinquante fois plus étendu et vingt-six fois plus peuplé

MÊME PENDANT LA GUERRE FROIDE ET LA PÉRIODE DITE « DE FINLANDISATION », LES CONSCRITS S'ENTRAÎNAIENT À REPOUSSER UNE OFFENSIVE QUI VIENDRAIT DE L'EST

constituent une réalité intangible. « La géographie est ce qu'elle est, et nous ne pouvons rien y faire », résume placidement Veli-Matti Kesälahti, président de la Fédération sportive des réservistes et résident d'Imatra, une bourgade proche de Lappeenranta. « Nous avons toujours su que nous vivions à côté d'un grand pays, dont les dirigeants peuvent avoir des intérêts divergents des nôtres, poursuit cet officier de réserve, parfaitement russophone. Cela implique des risques, mais nous devons vivre avec, tout en restant vigilants. »

Dès le plus jeune âge, les Finlandais sont sensibilisés aux caractéristiques singulières de leur pays, territoire stratégique et donc sans cesse convoité, qui lui ont valu tant de guerres par le passé. Presque tous ont un aïeul qui a combattu les Russes ou qui a été forcé à l'exode après l'annexion de la Carélie par l'URSS, à la fin de la seconde guerre mondiale. Le service militaire, obligatoire pour les garçons, est aussi l'occasion de rappeler d'où vient la menace : même pendant la guerre froide et la période dite « de finlandisation » – quand Helsinki s'efforçait de ne pas contrarier Moscou –, les conscrits s'entraînaient à repousser une offensive qui viendrait de l'est.

Au fil des siècles, les innombrables attaques russes dans la région ont « façonné l'identité et la culture finlandaises, avant même l'indépendance du pays, en 1917 », affirme Rasmus Hindren, responsable des relations internationales au Centre d'excellence pour la lutte contre les menaces hybrides, à Helsinki. Selon cet ancien conseiller aux ministères de la défense et des affaires étrangères, « le concept de résilience est très fort [en Finlande], de même que la conscience des menaces potentielles et de l'importance d'être préparé pour y faire face. Cela demande

une mobilisation de toutes les ressources et une forte cohésion de la société ».

Des traces de ce passé tumultueux subsistent sur un promontoire, au-dessus du port de Lappeenranta, face à un dédale d'îles et de canaux menant au lac Saimaa. C'est sur ces hauteurs qu'a été fondée, en 1649, Villmansstrand – le nom suédois de Lappeenranta, qui peut être traduit par « plage de l'homme sauvage ». La Finlande n'est alors qu'une province parmi d'autres du puissant royaume de Suède, qui s'étend jusqu'aux rives du lac Ladoga et inclut la Carélie, l'Ingrie, l'Estonie et la Livonie (qui correspond plus ou moins à la Lettonie actuelle).

La « grande guerre du Nord » (1700-1721) marque le début de l'expansion de la Russie à l'ouest. La Suède se retrouve amputée d'un tiers de son territoire, dont la majeure partie passe sous le contrôle de Pierre le Grand, désormais à la tête de la plus grande puissance de la mer Baltique. Trois cents ans plus tard, c'est cet épisode qu'évoque Vladimir Poutine pour justifier sa politique impérialiste : Pierre le Grand, déclare-t-il le 9 juin, « ne s'emparait de rien, il reprenait »...

« BLANCS » CONTRE « GARDES ROUGES »

La région de la Carélie est annexée par la Russie en 1741. A Lappeenranta, une église orthodoxe aux murs jaune vif et au toit vert, érigée par un régiment russe en 1744, témoigne encore de ce passé sous occupation. Bientôt, toute la région – jusqu'à l'archipel d'Åland, à l'embouchure du golfe de Botnie, face à Stockholm – est sous la coupe d'Alexandre I^{er} (1777-1825). Le tsar décide cependant d'accorder à la province le statut de « grand-duché autonome de l'Empire russe » et s'engage à y maintenir les lois suédoises. Il accepte même la création d'un conseil gouvernemental, le Sénat.

Ces concessions vont alimenter le nationalisme finlandais naissant. « Nous ne voulons plus être suédois, nous ne voulons pas être russes, soyons donc finlandais », lance le journaliste, écrivain et historien Adolf Ivar Arwidsson (1791-1858). Au milieu du XVI^e siècle, l'évêque réformiste Mikael Agricola avait donné au finnois son premier texte écrit – une traduction du Nouveau Testament. En 1835, l'écrivain Elias Lönnrot publie *Kalevala*, offrant aux Finlandais une épopée nationale,



inspirée de poésies et de mythes populaires de la tradition orale locale – toujours enseignée à l'école aujourd'hui.

« Il y avait une arrière-pensée stratégique chez les intellectuels. Ils avaient compris que, pour empêcher l'intégration de la Finlande au sein de l'Empire russe, il fallait créer un lien fort entre l'élite et le peuple », observe l'historien Henrik Meinander. Pourtant suédophone, ces intellectuels prônent l'enseignement du finnois. Voyant dans ces initiatives un moyen d'affaiblir le lien de cette région avec la Suède, les autorités russes laissent faire : « Elles pensaient que le finnois, composé de divers dialectes, n'avait aucune chance face au russe. C'e fut une erreur ! En l'espace de vingt ou trente ans, il est devenu la langue dominante », raconte l'historien.

A Helsinki, nouvelle capitale du grand-duché de Finlande, occupée par les Russes entre 1713 et 1721, puis, à partir de 1742, les élites convainquent le tsar de la nécessité de structures séparées. L'ancienne province suédoise se voit doter d'une monnaie (le mark finlandais), de ses propres trains, d'un système postal et peut lever des droits de douane. Les Russes qui souhaitent s'y installer doivent désormais obtenir une autorisation. Entre 1881 et 1901, le grand-duché dispose même de sa propre armée. Quand le général russe Nikolai Bobrikov est nommé gouverneur à Helsinki, en 1898, pour tenter une reprise en main, il est trop tard. La russification a échoué. Bobrikov est assassiné dans les couloirs du Sénat, en 1904, par le séparatiste finlandais Eugen Schauman.

Dans un souci d'apaisement, Nicolas II permet à la Finlande d'adopter une des réformes législatives les plus progressistes d'Europe. En 1907, ses habitants élisent leur premier Parlement, l'Eduskunta, au suffrage universel. Dix-neuf femmes figurent parmi les députés. Quelques mois à peine après l'abdication du « tsar de toutes les Russies », le Sénat proclame l'indépendance de la Finlande, le 6 décembre 1917. Convaincu que les bolcheviques finiront tôt ou tard par s'imposer dans ces contrées septentrionales, Lénine accepte.

Le tout jeune Etat bascule presque aussitôt dans une guerre civile opposant « blancs » conservateurs et « gardes rouges » communistes pour le contrôle du Sénat. Au terme de quatre mois de combats sanglants (36 600 morts), les blancs, menés par le maréchal Carl Gustaf Mannerheim, l'emportent, en avril 1918. Si la révolution finlandaise a échoué, « c'est parce qu'il y avait une société civile forte et une confiance entre les paysans et la classe moyenne, basée sur l'idée que la Finlande était une nation, assure Henrik Meinander. Fondé en 1899, le Parti social-démocrate, le SDP, a aussi joué un rôle déterminant après 1918, en soutenant le principe d'une république avec le Parti agrarien », devenu ensuite Parti du centre.

La seconde guerre mondiale va achever de cimenter la nation, avec deux épisodes sanglants restés dans l'histoire de la Finlande sous les noms de « guerre d'hiver » et de

« guerre de continuation ». La mémoire douloureuse de la première, commencée en 1939, a été brutalement ravivée avec l'invasion de l'Ukraine, tant les analogies sont nombreuses entre ces deux conflits : les pressions qu'avait exercées Staline pour obtenir des territoires ; le refus d'Helsinki ; le bombardement du village russe de Mainilo (Mainila en finnois), sur la frontière, le 26 novembre 1939, faussement attribué à la Finlande par l'URSS, qui s'en servit pour ouvrir les hostilités.

Comme Vladimir Poutine en entrant en Ukraine, Staline était persuadé de remporter une victoire rapide. L'URSS compte plus de 1 million d'hommes mobilisables, alors que la Finlande ne dispose que de 300 000 soldats mal équipés. Le dirigeant soviétique mise aussi sur le désir de revanche des rouges, mais il se trompe : ceux-ci rejoignent l'armée d'Helsinki. Favorisées par un hiver glacial et leur connaissance du terrain, les troupes finlandaises résistent vaillamment et infligent des pertes colossales à l'ennemi. En quatre mois, 131 000 soldats soviétiques sont tués, contre 24 000 Finlandais.

Cela ne suffira pas. Début 1940, l'Armée rouge reprend le dessus et impose ses conditions. Le traité de paix contraint la Finlande à céder 10 % de son territoire, provoquant l'exode de 400 000 habitants de la Carélie. Cependant, au-delà de la défaite, les Finlandais ont retenu qu'ils ont résisté, seuls face à l'Armée rouge, et empêché l'invasion de leur pays. Depuis, l'« esprit de la guerre d'hiver » est régulièrement convoqué, y compris lors de compétitions sportives. « C'est l'idée que, même en position d'infériorité et alors que l'épreuve s'annonce difficile, nous nous battons et que chacun fera des sacrifices », explique Antero Holmila, professeur d'histoire à l'université de Jyväskylä.

UN JEU D'ÉQUILIBRISTE

Le chapitre suivant est moins glorieux. Déterminée à récupérer ses territoires perdus, la Finlande s'allie à l'Allemagne nazie et participe à l'opération Barbarossa, lancée par le III^e Reich contre l'URSS, en juin 1941. Cette « guerre de continuation » va durer trois ans et coûter la vie à 70 000 Finlandais. Cet autre épisode traumatique est transmis aux jeunes d'aujourd'hui, notamment par le récit qu'en a fait l'écrivain Väinö Linna dans son roman, *Soldat inconnu*, publié en 1954. Chaque année, le 6 décembre, jour anniversaire de l'indépendance, la télé diffuse l'une des trois adaptations cinématographiques de cette œuvre devenue culte.

« Il y a deux faits gênants dans cette guerre, constate Henrik Meinander. Le premier est que la Finlande s'est alliée à l'Allemagne. Le second est que cette alliance était nécessaire pour éviter l'occupation soviétique. » Depuis, précise l'historien, « la Finlande n'a plus jamais vécu dans l'illusion qu'elle était totalement indépendante. Elle sait que sa souveraineté dépend des circonstances géopolitiques. » Ce sentiment de vulnérabilité et le souvenir encore vif du passé expliquent pourquoi

l'opinion publique a basculé si vite en faveur de l'adhésion à l'OTAN, après l'invasion de l'Ukraine. Certes, la Finlande est le seul pays limitrophe de l'URSS à ne pas avoir été occupé après 1945, mais les blessures de l'histoire n'ont pas été refermées. Et les concessions auxquelles Helsinki a dû se plier pour survivre à la guerre froide ont convaincu les Finlandais qu'il fallait, à tout prix, éviter de revivre une situation comparable.

Stratégique et non idéologique, l'alliance avec l'Allemagne a placé la Finlande du côté des perdants à l'issue de la seconde guerre mondiale. Le traité de Paris de 1947 l'oblige à verser 300 millions de dollars de dommages à l'Union soviétique et à lui céder la Carélie, ainsi que les territoires bordant le lac Ladoga et le couloir de Petsamo – la privant de son accès à l'océan Arctique. L'URSS obtient également d'installer une base militaire sur la péninsule de Porkkala, près d'Helsinki (elle sera rétrocédée en 1956).

« Pour décrire la période qui suit, les historiens parlent des "années du danger" », note Sinikukka Saari, chercheuse à l'Institut finlandais des affaires internationales. Une commission d'inspection soviétique, chargée de s'assurer du bon respect du traité de Paris, débarque à Helsinki. En avril 1948, les deux pays signent un accord d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle. Pour prévenir toute attaque contre l'Union soviétique via son territoire, la Finlande s'engage à « rester en dehors de tout conflit d'intérêts des grandes puissances ».

Pourtant, les relations entre les deux pays sont glaciales : « Il y avait une méfiance totale et réciproque après la guerre », précise Sinikukka Saari. Pour Helsinki, gérer ses relations avec Moscou relève d'un jeu d'équilibre : « D'un côté, l'objectif était de conserver la souveraineté du pays ; de l'autre, il fallait démontrer à l'Union soviétique que la Finlande ne représenterait pas une menace politique ou sécuritaire. » De cet exercice est né un concept : la « finlandisation ». Soit les limitations imposées à la souveraineté d'un pays par un puissant voisin.

La stratégie consiste alors à « anticiper les réactions de l'URSS et à prévenir certains des aspects les plus problématiques de ses requêtes », décrit Rasmus Hindren. Mais ce qui est au départ une forme de pragmatisme politique se transforme : « Certains ont fait preuve d'un zèle inattendu. Le développement du commerce entre les deux pays a ouvert de nouvelles perspectives et encouragé les cercles d'affaires à adopter une attitude positive à l'égard de l'URSS. La classe politique s'est engagée dans la brèche par opportunisme. Désormais, de bonnes relations avec Moscou pouvaient faire avancer une carrière. » Etre taxé d'antisoviétisme avait l'effet inverse. Pendant près de trois décennies, le Parti de la coalition nationale, qui prône la liberté individuelle et le libéralisme économique face au communisme, est ainsi systématiquement exclu du gouvernement.

Plus que quiconque, le président Urho Kekkonen, élu en 1956, incarne cette époque.

Proche de Moscou, soupçonné d'entretenir des liens avec le KGB, il restera vingt-six ans au pouvoir grâce au soutien des Soviétiques. En pleine crise de Berlin, désormais scindée en deux par un mur qui mettra près de trente ans à s'effondrer, Nikita Khrouchtchev n'hésite pas, en 1962, à menacer d'activer l'accord de défense avec la Finlande pour le faire réélire.

Paradoxalement, ces années sont aussi marquées par l'essor économique de la Finlande. Le pays se lance dans une industrialisation à marche forcée pour rembourser sa dette de guerre à l'URSS. Ce sera fait en 1952. Sur la scène internationale, la Finlande revendique sa neutralité et obtient son plus beau succès diplomatique, le 1^{er} août 1975, avec les accords d'Helsinki, qui consacrent l'inviolabilité des frontières européennes et rejettent tout recours à la force et à l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

Aujourd'hui, les Finlandais évoquent cette époque avec amertume. Certes, leur pays est resté indépendant face à un voisin déterminé à élargir sa sphère d'influence, mais à quel prix ? « Ceux qui proposent une "finlandisation" de l'Ukraine semblent oublier que c'est un processus au bout duquel la Russie tentera de dominer entièrement le pays », rappelle Jyri Lavikainen, chercheur à l'Institut des affaires internationales.

De fait, il aura fallu la dislocation du bloc soviétique pour que la Finlande puisse pleinement s'émanciper. Dès le 1^{er} juillet 1991, Helsinki dépose sa demande d'adhésion à l'Union européenne, effective le 1^{er} janvier 1995. Fini la neutralité, « ce jour-là, nous avons clairement choisi notre camp », affirme l'ex-premier ministre Alexander Stubb. Pas question cependant de baisser la garde. Alors qu'à la fin de la guerre froide la majorité des Etats européens ont réduit leur budget consacré à la défense, la Finlande acquiert, en 1995, une soixantaine de chasseurs Hornet américains – qu'elle a remplacés, fin 2021, en investissant 8,4 milliards d'euros dans l'achat de 64 chasseurs furtifs F-35 américains. Elle a aussi maintenu la conscription, la « défense totale » – qui mobilise la société dans son ensemble – et augmenté les fonds consacrés à la recherche sur la Russie. « Il nous fallait comprendre ce qui se passait chez notre voisin », confie Jyri Lavikainen.

Ces dernières années, si la Russie aimait présenter la Finlande comme « un bon voisin », cela n'a pas empêché Moscou de multiplier les provocations, en brouillant les signaux GPS ou en violant son espace aérien. « Parce qu'elle est une grande puissance à côté d'un petit Etat, la Russie estime qu'il revient à la Finlande de maintenir de bonnes relations bilatérales », déplore Jyri Lavikainen. Le chercheur regrette que son pays se soit parfois montré trop accommodant, en autorisant, par exemple, la participation du géant russe Rosatom à la construction d'un réacteur nucléaire sur la péninsule de Hanhikivi, dans l'ouest du pays – un contrat annulé en mai, en raison des « risques » liés à l'invasion russe de l'Ukraine, a annoncé le consortium pilotant le projet.

« NOUS NE SOMMES PLUS SEULS »

Pour les Finlandais, la rupture n'a pas attendu le 24 février. Les exigences russes au sujet de l'OTAN – s'opposant entre autres à tout nouvel élargissement –, présentées sous forme d'ultimatum, le 17 décembre 2021, ont sonné l'alarme. « Nous pensions que la Russie avait compris que nous étions un Etat souverain et que nous ne tolérerions plus qu'elle nous impose notre politique de sécurité », indique Sinikukka Saari. Jusqu'alors convaincue que le non-alignement militaire était la meilleure façon de garantir la sécurité du pays, l'opinion publique bascule massivement en faveur de l'adhésion à l'Alliance atlantique.

« Vous avez causé cela. Regardez-vous dans un miroir ! », a lancé le président Sauli Niinistö aux dirigeants russes, quelques jours avant qu'Helsinki ne présente officiellement sa candidature à l'OTAN, le 18 mai. Ces mots, d'une dureté rare dans la bouche d'un responsable finlandais, ne sont pas passés inaperçus auprès de la population, prête à affronter un regain de tensions dans ses rapports avec son voisin.

« Cette fois, cependant, nous ne sommes plus seuls », réagit la ministre des affaires européennes, Tytti Tuppurainen, pour qui la Finlande, régulièrement qualifiée de « pays le plus heureux du monde », a de quoi être fière, cent cinq ans après son indépendance : « Nous avons construit un Etat-providence moderne, avec un haut niveau d'égalité. La Russie, à côté, est une puissance déclinante, de plus en plus isolée. » A Lappeenranta, comme toujours, les habitants conservent leur calme. Ils se préparent au pire tout en rêvant aux jours meilleurs, quand ils pourront de nouveau se promener à Saint-Petersbourg ou dans les villages de leurs ancêtres dans la République russe de Carélie. ■

ANNE-FRANÇOISE HIVERT

« L'« ESPRIT DE LA GUERRE D'HIVER », C'EST L'IDÉE QUE, MÊME EN POSITION D'INFÉRIORITÉ, NOUS NOUS BATTONS ET QUE CHACUN FERA DES SACRIFICES »

ANTERO HOLMILA
professeur d'histoire

Fonction publique : l'exécutif met fin au gel du point d'indice

Les fonctionnaires bénéficieront dès le 1^{er} juillet d'une augmentation générale de 3,5 %. Une mesure qui devrait coûter 7,5 milliards d'euros

Le suspense durait depuis des mois. Mardi 28 juin, Stanislas Guerini, le nouveau ministre de la transformation et de la fonction publiques, y a mis fin : les agents publics bénéficieront d'une augmentation générale de 3,5 %, en une seule fois et ce dès le 1^{er} juillet. Cela représentera 7,5 milliards d'euros. M. Guerini devait réserver la primeur de l'annonce de cette revalorisation, pensée comme « une mesure efficace pour protéger le pouvoir d'achat des fonctionnaires » en cette période de forte inflation, aux organisations syndicales et aux employeurs publics, mardi matin, lors d'une conférence salariale.

« C'est l'augmentation la plus forte depuis 1985, précise l'entourage du ministre. A cela s'ajoutent les augmentations individuelles automatiques de 1,5 % en moyenne par an. Aujourd'hui, nous avons 700 000 agents au smic. Avec cette mesure, il n'y en aura plus. »

Il n'est pas certain que l'argumentation suffise cependant à convaincre le secteur public. La première organisation représentative, la CGT, demandait « 10 % minimum », une rétroactivité au 1^{er} janvier et une indexation du point d'indice sur l'inflation. « Nous estimons la perte de pouvoir d'achat à 10 % ou 11 % depuis 2010, explique Céline Verzeletti, secrétaire confédérale de la CGT, et l'on continue à en perdre. » Pour la CGT, 3 % ou 4 % d'augmentation du point, « ce serait du mépris et de la provocation ». Force ouvrière, troisième syndicat, réclamait, lundi encore, « une revalorisation du point d'indice et un rattrapage des pertes subies depuis 2000, à savoir 25 % », assorties de diverses mesures financières.

La CFDT, de son côté, souhaitait que la hausse soit « bien supé-

rieure à 3 % ». Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT-Fonctions publiques, deuxième organisation, rappelle que, « plus vous augmentez la valeur du point, plus ça bénéficie aux hauts salaires et plus vous accentuez donc les écarts ». Certes, la CFDT demandait « une mesure significative qui se voit pour tout le monde », mais, insiste-t-elle, cela ne doit pas empêcher de s'occuper des « bas de grille des [catégories de fonctionnaires] B et des C, qui sont au smic ».

Inflation « forte et durable »

De fait, Stanislas Guerini devait également présenter de nouvelles mesures destinées aux moins rémunérés de la catégorie B. Car, depuis le rattrapage consenti aux fonctionnaires de catégorie C passés sous le smic, ils avaient perdu leur avantage salarial. D'autres améliorations sont prévues, liées aux frais de déplacement ou à la restauration.

L'opposition s'est mobilisée dès mardi matin. Lorsque BFM a annoncé une hausse – erronée et trop optimiste – de 4 %, Clémentine Autain, députée La France insoumise de Seine-Saint-Denis, a immédiatement réagi sur Twitter : « Une hausse inférieure à l'inflation!!! Le rattrapage d'années et d'années de gel du point d'indice, ce n'est donc pas pour maintenant. Une promesse (vague) de campagne non tenue. » Sur le même réseau social, Danielle Simonnet, députée « insoumise » de Paris, a enchaîné : « Relever le point d'indice des fonctionnaires de 4 % quand l'inflation est déjà à 5,5 % c'est imposer la poursuite de la baisse de revenus des fonctionnaires! Nous exigeons un rattrapage d'au moins 10 %! »

Le secteur public attendait avec impatience de savoir dans quelle mesure il serait concerné par le paquet « vie chère », premier acte

L'exécutif ne prévoit pas de « revoyure » : il n'y aura pas de nouvelle réunion pour ajuster le point d'indice à l'évolution de l'inflation

très symbolique du second quinquennat d'Emmanuel Macron. D'abord parce ce coup de pouce avait été promis juste avant la présidentielle, en mars. Se défendant de toute arrière-pensée « électoraliste », la ministre de l'époque, Amélie de Montchalin (battue aux élections législatives le 19 juin), avait assuré que la valeur du point d'indice serait dégelée « avant l'été ».

C'est l'inflation « forte et durable », avait-elle expliqué, qui justifiait que le gouvernement revienne sur l'un des principes constants du macronisme : pas d'augmentation générale des fonctionnaires, mesure considérée jusqu'alors comme « assez inéquitable et très coûteuse ». De fait, une progression de 1 % de la valeur du point correspond à une dizaine d'euros en plus par mois pour les agents rémunérés au smic.

Autre carte

La seconde raison pour laquelle cela était très attendu est que, tendanciellement, le pouvoir d'achat des fonctionnaires s'érode depuis de très nombreuses années. Le point d'indice est gelé depuis 2010, exception faite de 2016, lorsque François Hollande a décidé d'un coup de pouce isolé de 1,2 %, mais cela n'a permis

d'inverser ce lent mouvement d'érosion. L'Insee confirme d'ailleurs que, de 2009 à 2019, la rémunération a diminué de 0,7 % dans le public, quand celle du secteur privé a augmenté de 4,8 %.

Pour modifier la valeur du point, fixée à 4,69 euros depuis février 2017, un décret suffira. Mais le financement devra, lui, être voté par le Parlement. Cette mesure de « dégel » s'ajoute donc à toutes celles (dont les 8 milliards d'euros de revalorisation des prestations sociales) que le gouvernement prépare. Deux projets de loi seront présentés début juillet. Le ministre de l'éducation nationale, Pap Ndiaye, a en outre promis, dimanche 26 juin, de « passer le salaire de départ des jeunes [enseignants] au-dessus des 2 000 euros net » en 2023 ; sans compter « une part salariale conditionnée à des tâches nouvelles ».

Le gouvernement ne prévoit pas de « revoyure » : il n'y aura pas de nouvelle réunion pour ajuster le point d'indice à l'évolution de l'inflation. En glissement annuel, elle devrait pourtant osciller entre 6,5 % et 7 % à l'automne, annonce l'Insee. Mais le gouvernement dispose d'une autre carte dans son jeu : mardi, Stanislas Guerini devait annoncer le lancement d'une concertation, en septembre, sur le chantier des rémunérations et des carrières. Promis par Emmanuel Macron lors de la campagne présidentielle, il se transformera en négociation après les élections professionnelles, en fin d'année, pour aboutir à « une réforme complète des grilles et de l'organisation de la fonction publique ». De fait, a déclaré le chef de l'Etat pendant la campagne, « le système en catégories C, B et A a beaucoup de rigidité, on le voit bien » et est « un peu à bout de souffle ». ■

BENOÎT FLOC'H

Les demandeurs d'emploi face à des sanctions plus musclées

Radiation, suppression d'allocations... Le médiateur national de Pôle emploi note l'aggravation des mesures répressives

Les requêtes imputables à des radiations représentent « à peine 3 % » des demandes adressées au médiateur

Les demandeurs d'emploi qui manquent à leurs obligations font l'objet de sanctions plus musclées. C'est l'un des constats saillants du rapport annuel présenté mardi 28 juin par Jean-Louis Walter, le médiateur national de Pôle emploi chargé de traiter les différends entre l'opérateur public et les usagers. Cette tendance est liée, d'après lui, à l'une des dispositions de la réforme de l'assurance-chômage, adoptée durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron.

Les personnes inscrites à Pôle emploi ont des droits – par exemple être épaulées par un conseiller – mais aussi des devoirs – rechercher activement un poste, se présenter aux rendez-vous, mettre à jour leur dossier, etc. Celles qui ne tiennent pas leurs engagements s'exposent à des mesures répressives, pouvant se traduire par une radiation des listes assortie, le cas échéant, d'une suppression de l'allocation, pour des périodes plus ou moins longues.

Dans la loi de septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », le gouvernement d'Edouard Philippe a introduit de nouvelles règles, qui ont « semblé répondre à [la] préoccupation » d'établir une « gradation des sanctions », écrit M. Walter. Mais ce texte a, en réalité, « rigidifié les pratiques, en les enfermant dans un barème plus sévère encore et en fournissant une légitimité nouvelle aux positions excessives ». Sans livrer de chiffres, le médiateur observe « un usage fréquent des radiations de six mois et surtout [la] suppression définitive du revenu de remplacement », c'est-à-dire de l'indemnisation versée par le système. Certaines décisions, ajoute-t-il, paraissent « véritablement disproportionnées, tant dans leur gravité que dans leurs conséquences », les individus concernés étant privés de prestation et d'accompagnement.

Injonctions des pouvoirs publics

De telles procédures avaient été suspendues au début de la crise sanitaire, tout comme les vérifications sur les recherches d'emploi effectuées par les chômeurs. Puis elles ont repris leur cours. En novembre 2021, M. Macron a annoncé un « renforcement des contrôles », comme le rappelle le rapport. C'est pourquoi le médiateur explique que les sanctions ne résultent pas uniquement d'une « vision des choses » portée par ceux qui les prononcent : elles découlent de l'application de textes et d'injonctions émanant des pouvoirs publics.

Précision importante : les requêtes imputables à des radiations représentent « à peine 3 % » des de-

mandes adressées à M. Walter et à son réseau de médiateurs régionaux. Si les sanctions retiennent l'attention, c'est donc plus en raison de leur « inadéquation » que de « leur fréquence ». Dès lors, il convient « de prendre en compte la situation spécifique de la personne », en se fondant « sur des faits et non sur l'application mécanique d'un barème ».

M. Walter met la focale sur une autre difficulté provoquée par le télescopage de deux décrets pris durant la précédente législature. Le premier, qui date d'avril 2020, a cherché à atténuer les effets préjudiciables de la récession économique pour les chômeurs : il a allongé la période qui sert de référence pour rechercher les moments où le demandeur d'emploi était en activité et pour lui ouvrir un droit à l'assurance-chômage s'il a travaillé assez longtemps. Le deuxième décret, publié en septembre 2021, a modifié en profondeur le mode de calcul de l'allocation. « L'application conjuguée » de ces deux textes peut avoir des incidences pénalisantes, dans certains cas : en étendant la période de référence, Pôle emploi est parfois amené à prendre en considération des contrats de travail moins bien rémunérés, ce qui aura, au final, « un impact négatif sur le montant » de l'indemnisation.

D'après M. Walter, l'opérateur public avait repéré le problème « dès le départ » et l'avait signalé à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, une administration centrale sous l'autorité du ministre du travail. « Mais cette alerte n'a pas abouti à des ajustements », affirme le médiateur. Par conséquent, les agences « se sont retrouvées [face à] des réclamations sans avoir d'autre solution que de confirmer leurs décisions et d'orienter les demandeurs d'emploi vers les médiateurs régionaux ».

Ces derniers ont reçu 1 654 saisines, à la mi-mai. L'examen de ces dossiers « est très chronophage et usant » : il « mobilise en permanence les équipes des médiateurs régionaux et les éloigne de leur cœur de métier », à savoir le traitement de cas individuels issus d'un litige avec Pôle emploi. ■

BERTRAND BISSUEL

Bruno Le Maire tire le signal d'alarme sur l'état dégradé des finances publiques

« Nous avons atteint la cote d'alerte », a assuré le ministre de l'économie, lundi, alors que la loi sur le pouvoir d'achat coûtera plusieurs dizaines de milliards d'euros

Si le « en même temps » est officiellement passé de mode à l'Élysée, c'est bien à un exercice du même type que semble se livrer l'exécutif en matière de finances publiques. « Nous avons atteint la cote d'alerte sur les finances publiques », a asséné Bruno Le Maire, lundi 27 juin, sur RMC et BFM-TV. « Les conditions de financement ont changé. Nous pouvions emprunter à des taux négatifs et, aujourd'hui, nous empruntons à plus de 2 %. Quand l'inflation augmente, la charge de la dette augmente aussi de plusieurs milliards d'euros », a justifié le ministre de l'économie. « Il est impératif de réduire notre endettement public, qui est une atteinte à l'indépendance de notre souveraineté », a encore insisté M. Le Maire, alors que la dette publique a dépassé les 2 900 milliards d'euros au premier trimestre, soit 114,5 % du PIB.

Pourtant, le gouvernement s'apprête à présenter, mercredi 6 juillet, un projet de loi sur le pouvoir d'achat assorti d'un budget rectificatif qui devraient singulièrement alourdir la facture des dépenses publiques. Prolon-

gation du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité, instauration d'un « bouclier loyer », remise de 18 centimes à la pompe au moins jusqu'en août, revalorisation des retraites, mesure « gros rouleaux » encore à préciser, chèque inflation, triplement de la prime Macron, dégel du point d'indice des fonctionnaires, suppression de la redevance télé... Un inventaire à la Prévert, qui se chiffre vraisemblablement déjà en dizaines de milliards d'euros. Ainsi, la seule revalorisation des minima sociaux de 4 % à partir de juillet devrait coûter au total quelque 8 milliards d'euros.

« Tout n'est pas possible »

Mais le locataire de Bercy réfute toute contradiction dans les termes : « La politique, ce sont des choix », a-t-il encore assuré sur RMC et BFM-TV. « Des dépenses supplémentaires de l'ordre de 20 milliards ou 25 milliards d'euros sur le carburant, comme le proposent certaines formations politiques, sont trop coûteuses, ou alors il faudra renoncer à quelque chose. Tout n'est pas possible », a-t-il balayé, en référence aux proposi-

tions des oppositions, qui réclament baisses d'impôts et blocages des prix à la pompe. Samedi, dans une interview à l'Agence France Presse, Emmanuel Macron ne disait pas autre chose, indiquant que la feuille de route attendue d'Elisabeth Borne, première ministre confortée dans son rôle, aura pour ligne rouge de « n'augmenter ni les impôts ni la dette ».

« On sera exigeants à l'égard du gouvernement pour que ce soit financé. La situation de la dette française aujourd'hui est très grave », a par ailleurs alerté le patron des députés Les Républicains (LR) à l'Assemblée nationale, Olivier Marleix. « Le gouvernement ne peut pas dire : allez hop, 30 milliards de dette supplémentaire ! Ce serait irresponsable », a-t-il estimé, lundi sur Europe 1, promettant que les députés LR « feront des propositions sur le sujet du financement ».

« Ma responsabilité de ministre des finances, c'est de revenir à des finances publiques équilibrées d'ici à 2027 », a encore précisé Bruno Le Maire, lundi. En fait d'équilibre, il s'agit de la promesse présidentielle de campa-

gne de revenir sous les 3 % de déficit public en fin de mandat (contre 6,5 % en 2021) et de commencer à faire refluer la dette. Toute la question sera de savoir comment, alors que la croissance patine et que les réformes mises en avant par le chef de l'Etat comme source de croissance et d'économies – au premier rang desquelles le report de l'âge légal de départ à la retraite – demeurent pour l'heure très incertaines.

Bercy devait envoyer, mardi, au Haut Conseil des finances publiques les prévisions macroéconomiques de court terme – croissance et dette pour 2022 –, qui sous-tendent le projet de budget rectificatif. Mais, selon plusieurs sources, le ministère de l'économie et des finances pourrait ensuite arguer du manque de visibilité économique de long terme pour n'envoyer à Bruxelles qu'un programme de stabilité – déjà maintes fois décalé – réduit au minimum, sans trajectoire pluriannuelle complète permettant d'apprécier comment l'exécutif compte arriver aux 3 % de déficit en 2027. ■

AUDREY TONNELIER

JUSTICE

Damien Abad visé par une plainte pour tentative de viol
Le parquet de Paris a confirmé qu'une plainte pour tentative de viol a été déposée, lundi 27 juin, contre le ministre des solidarités, Damien Abad. Selon le site *Médiapart*, elle provient d'une « élue centriste » qui l'accuse d'avoir tenté de la violer lors d'une fête organisée chez lui, à Paris, au premier semestre 2010. Damien Abad « conteste avec la plus grande fermeté toute accusation de tentative de viol » et a annoncé porter

plainte pour dénonciation calomnieuse. – (AFP)

LOGEMENT

Le « bouclier loyer » validé par le Conseil national de l'habitat
Le plafonnement de la hausse des loyers à 3,5 %, « meilleur compromis » selon le gouvernement contre l'inflation, a été approuvé, lundi, par le Conseil national de l'habitat, malgré l'opposition d'associations de locataires. Le « bouclier loyer » sera inscrit dans le projet de loi de finances rectificative, à voter cet été par le Parlement. – (AFP)



Hébergement des Ukrainiens : les limites de l'accueil à domicile

Quatre mois après les premières arrivées et alors que les vacances approchent, des familles s'épuisent et les associations s'inquiètent

Un large sourire illumine le visage de Tania. Ni une ni deux, la petite Ukrainienne abandonne son château de princesse pour le chat. Autour d'elle, la vie suit son cours dans le salon de Montreuil (Seine-Saint-Denis). Les yeux de sa mère, Irina, continuent leur ballet sur son smartphone. Anne assiste à la scène, pendant que Félix, son compagnon, fait préchauffer le four. Le trentenaire s'amuse : « C'est comme une colocation. »

Voilà déjà un mois que le couple héberge mère et fille, qui ont fui l'Ukraine. « On avait la place », explique Félix, ingénieur. « Et depuis la prise de pouvoir des talibans en Afghanistan et l'afflux de réfugiés l'an dernier, on voulait offrir un toit à quelqu'un », complète Anne, cheffe de projet Web. Une inscription au programme « J'accueille », coordonné par l'association Singa (spécialisée dans l'intégration de réfugiés et de migrants), et quelques réunions plus tard, une rencontre était organisée avec Tania et Irina. Depuis, le bureau s'est changé en chambre. « Ça fait plus de dominos, de jouets... et de Google translate, s'amuse Félix. Le rôle de "tiers" de l'association rassure tout le monde. »

Un exemple parmi d'autres d'un élan de solidarité historique. Quatre mois après le début des assauts russes, la barre des 100 000 déplacés ukrainiens en France sera bientôt dépassée. Des milliers de Français ont voulu ouvrir leurs portes. Souvent pour la première fois. Certains sont passés par des associations comme Singa, qui gèrent la mise en relation et l'accompagnement social des exilés.

« C'est incomparable avec les crises précédentes, affirme David Robert, son directeur général. Les inscriptions ont été multipliées par 50 depuis le conflit. » Selon la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, près de 10 000 particuliers se seraient inscrits dans le cadre de l'hébergement citoyen, l'hébergement par des particuliers, encadré par des associations labellisées par l'Etat. Contre près de 500 par an habituellement.

Mais, notamment à cause du temps qu'il a parfois fallu pour identifier des opérateurs locaux

surmenés, la majorité des hébergements chez l'habitant sont passés par des canaux plus rapides, et moins officiels. Groupes Facebook, sites, communautés familiales ou religieuses... Résultat : « De 70 % à 80 % des accueils spontanés ne seraient pas encadrés, explique David Robert. Si on enlève les quelque 15 000 ou 20 000 Ukrainiens en centre d'hébergement, tout le reste est dans la nature. »

Conséquence : quatre mois après les premières arrivées, de plus en plus d'hébergeurs appellent à l'aide les associations. « Si on a des accueillants avec les meilleures intentions, mais mal préparés, sans accord sur la durée, dans un logement inadapté... il peut y avoir un risque de remise à la rue », expose Guilhem Mante, coordinateur sur cette question à la Fédération de l'entraide protestante. Surtout avec l'été qui arrive.

Rythmes de vie décalés

Forts de leurs 300 mètres carrés dans la banlieue lyonnaise, Pauline et son compagnon avaient cette idée d'accueillir depuis plusieurs années. En 2021, après des réunions d'information, ils sautent le pas pour trois mois avec un Guinéen. Mais l'âge et les modes de vie ne collent pas. « Souvent absent, il partait sans fermer à clé, se souvient l'ingénieur. Difficile de le laisser seul. » Avec trois enfants à la maison, « on espérait une famille. » En mai, leur souhait est exaucé. Grâce aux profils remplis par accueillis et accueillants, Singa les met en lien avec deux mamans du Donbass et leurs deux filles. « Ce n'est pas la même façon d'investir les lieux, se réjouit Pauline. Elles sont plus dans le jardin, nos enfants jouent ensemble. »

Elle le reconnaît, la charge administrative aurait pu être plus lourde sans l'appui de l'association : « En cas d'accueil d'urgence, on aurait eu des gens sans carte de transport, sans couverture médicale, sans aides financières... » Une difficulté demeure : la langue. Avec cette barrière, même une microclarification sur le ménage peut enfler sur le long terme. « Mais on sait qu'on peut se référer à la charte de cohabitation, ou demander une médiation. »

Dans l'histoire de Simone (le prénom a été modifié), ni charte

« De 70 % à 80 % des accueils spontanés ne seraient pas encadrés »

DAVID ROBERT
directeur général de
l'association Singa

ni médiation. Tout commence par un post sur Facebook du site Ukraine Take Shelter. Des échanges en ligne, et Katya (le prénom a aussi été changé), une Ukrainienne d'une vingtaine d'années, trouve refuge dans la famille pour un mois et demi. « On n'avait jamais fait ça. Et je suis incapable de vous dire si cela s'est bien passé, résume-t-elle. Il est possible que nous en ayons "trop" fait. Mais comment peut-on faire "trop" ? »

Simone ne compte pas ses heures. Contact avec l'association locale, allers-retours à la préfecture, aide pour le CV... Mais les rythmes de vie n'arrivent pas à se synchroniser sans règles préétablies : repas et couchers en décalé, rapport culturel différent à la politesse, ménage... Puis tout semble craquer quand la question d'un travail est abordée, sans que Katya ne soit certaine de vouloir refaire sa vie en France. « De notre point de vue de famille hyperactive, après quelques semaines, on pensait que ce serait mieux pour elle de trouver un job d'été, se disait Simone. Qu'elle ne reste pas toute seule si on part en vacances. » Peu après, Katya dénicher une autre solution d'hébergement par hasard. Un studio indépendant. « Elle était arrivée au bout de notre mode de vie, interprète Simone. On l'aurait trop bousculée, elle avait besoin de plus de temps pour se remettre d'un tel traumatisme. » « Très égoïstement », les nouvelles de la guerre devenaient de plus en plus pesantes pour la famille, avoue-t-elle aussi. Pour recommencer, il y aurait deux conditions : un rythme plus proche de celui de la famille, un cadre en amont.

Pour d'autres, le hasard a bien fait les choses, même hors des voies officielles. Marqué par un « conflit si proche », Jean-Mickaël Jouannet s'inscrit sur la plate-

forme nationale pour accueillir dans la chambre d'amis de la maison familiale. Sans nouvelles de ce côté, c'est par le réseau local que deux femmes et une enfant viennent habiter chez lui, dans l'Eure. « Deux trentenaires avec un bon anglais, un train de vie à l'occidentale... raconte le sapeur-pompier. Dès les premiers jours, tout s'est bien passé, sans poser de règles. »

« On ne mesurait pas la charge »

Au fil des semaines, une vraie amitié se noue, mais une fatigue s'accumule. L'accord tacite de départ était d'un mois, le temps de finir des formalités pour des emplois à Paris. Trois mois plus tard, les Ukrainiennes n'ont pas quitté l'Eure. « Tout se passe bien, mais on ne mesurait pas la charge, développe Jean-Mickaël Jouannet. Notre grande qui voit la petite Ukrainienne jouer pendant qu'elle fait ses devoirs par exemple... Ça pèse sur notre équilibre et notre rythme familial. Et de leur côté, on ressent une envie d'indépendance. » S'il devait le refaire, il l'avoue : il mettrait sûrement une date butoir.

Pourtant, pas question de les laisser partir sans solution : « On s'engage au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire. Et même si leur trouver un logement s'avère difficile sans caution, ni travail, ce serait un échec de ne pas les emmener vers l'indépendance. » Seulement en dernier recours, il contacterait une association locale pour « trouver une solution ».

Cette persévérance, tous les hébergeurs ne parviennent pas à la préserver. Avec l'été et les vacances à l'horizon, il le remarque sur les réseaux sociaux : les annonces de familles à relouer se multiplient. Dans l'optique de relouer dans les zones touristiques pour certains. Par usure pour d'autres.

Alors que le conflit se poursuit, cette question du logement préoccupe les associations. « L'hébergement citoyen doit rester un supplément d'âme, plaide Guilhem Mante. On a besoin d'une réponse forte des pouvoirs publics sur l'accueil à long terme. » Toutes s'accordent sur une chose : après l'élan de solidarité, une autre étape doit suivre, pour permettre une vraie intégration des déplacés. L'accès à un logement autonome. ■

PIERRE KRON

Jean-Marc Reiser aux assises pour l'assassinat de Sophie Le Tan

L'homme de 61 ans, accusé d'avoir tué l'étudiante en 2018, encourt la perpétuité

Particulier loue F1 sur Strasbourg, 35 m², chauffage électrique, salle de bains, cuisine séparée, balcon, loyer plus charges 350 € TTC, éligible APL, bon état, 5^e étage sans ascenseur. Convient à étudiant. » Le 7 septembre 2018, Sophie Le Tan se rend seule à Schiltigheim (Bas-Rhin), commune limitrophe de Strasbourg, pour visiter le studio correspondant à cette annonce qu'elle a vu passer sur Leboncoin.

Le rendez-vous avec le propriétaire a été fixé dans la matinée, juste après la fin de son service à l'hôtel dans lequel cette étudiante travaille comme réceptionniste de nuit, en parallèle de sa licence d'économie et de gestion. Sophie Le Tan a 20 ans ce jour-là. Elle doit regagner, dans la soirée, la ville de Cernay (Haut-Rhin), à 100 kilomètres, pour fêter son anniversaire avec sa famille, qui l'attendra en vain et signalera sa disparition le lendemain.

L'affaire jugée à partir du lundi 27 juin devant les assises du Bas-Rhin est simple : il a suffi d'une semaine pour arrêter le suspect. Mais elle est aussi complexe : il a fallu plus d'un an pour retrouver le corps de l'étudiante, et plus de deux ans pour que Jean-Marc Reiser, 61 ans, avoue son crime, en dépit d'éléments confondants.

Très rapidement, la police avait recueilli les témoignages de trois jeunes femmes ayant, dans les jours précédant la disparition de Sophie Le Tan, répondu à une annonce similaire sur Leboncoin. A chaque fois, l'auteur était resté vague sur l'adresse exacte, et ne s'était pas présenté au rendez-vous, sans donner de nouvelles.

Grâce à une étude minutieuse des bornages téléphoniques, et malgré l'utilisation de lignes différentes ouvertes sous des identités fantaisistes et la publication des annonces depuis des taxiphones, les enquêteurs parvenaient à identifier leur auteur, qui résidait juste à côté du lieu de rendez-vous avec les jeunes femmes. Le 15 septembre, une semaine après la disparition de Sophie Le Tan, Jean-Marc Reiser était arrêté.

Extrême propreté

Le nom de cet ex-employé de La Poste et de l'éducation nationale était déjà connu de la justice. Il avait été condamné pour viols en 2001, après la découverte dans son véhicule de photos de femmes nues endormies, pénétrées par divers objets. Deux mois plus tard, il avait été acquitté lors d'un procès pour homicide volontaire concernant la disparition, en 1987, d'une vendeuse d'aspirateurs en porte-à-porte, qui n'avait plus été revue après avoir toqué à la sienne.

Au sujet de la disparition de Sophie Le Tan, les explications de l'accusé ont évolué à chaque nouvelle avancée de l'enquête. Il a d'abord indiqué ne pas la connaître et nié être l'auteur des annonces. Lors de la perquisition de son appartement, les enquêteurs avaient été frappés par son extrême propreté, avant de déceler des traces de sang que l'on avait manifestement cherché à nettoyer. Jean-Marc Reiser avait affirmé qu'il s'était coupé.

Il a fallu plus d'un an pour retrouver le corps de l'étudiante, et plus de deux ans pour que Jean-Marc Reiser avoue son crime

Le nom de cet ancien employé de La Poste et de l'éducation nationale était déjà connu de la justice

Lorsqu'il fut établi que ces traces comportaient l'ADN de Sophie Le Tan, il avait livré ce récit : il admettait connaître l'étudiante, qu'il avait rencontrée à l'université où il avait repris des études d'histoire. Elle était bien venue chez lui, mais c'était après une rencontre fortuite dans la rue. Blessée à la main, elle lui avait demandé si elle pouvait venir panser sa plaie. Quelques gouttes de son sang étaient tombées au sol. Elle était repartie. S'il n'avait pas évoqué cet épisode jusqu'alors, c'était par peur d'être automatiquement soupçonné, en raison de son passé judiciaire.

« Péter un câble »

Début 2019, l'ADN de Sophie Le Tan était découvert sur une scie à métaux dans la cave de Jean-Marc Reiser. En octobre, des promoteurs en forêt de Rosheim, à une trentaine de kilomètres de Strasbourg, tombaient sur un crâne et des os, dont l'analyse allait révéler qu'il s'agissait de ceux de la jeune femme. Par ailleurs, il s'avérait que le téléphone de Jean-Marc Reiser avait borné autour de la zone de découverte du corps dans la nuit du 7 au 8 septembre 2018. Face à cette accumulation d'indices, il a continué à clamer son innocence et à dénoncer un « échafaudage de suppositions ». L'instruction touchait à sa fin, on allait en rester là, lorsque, le 19 janvier 2021, Jean-Marc Reiser décidait de parler.

Le 7 septembre 2018 au matin, affirmait-il, il était sorti de chez lui après avoir beaucoup bu la veille, et était tombé sur Sophie Le Tan, à qui il avait oublié avoir donné rendez-vous pour la location. Après la visite, il lui avait fait des avances et avait tenté de l'embrasser, elle l'avait repoussé, il l'avait giflée, elle s'était mise à hurler, il avait « perdu les pédales » : « Je ne me suis plus contrôlé, je lui ai tapé dessus à coups de poing dans le visage, à coups de pied, j'étais dans un état de fureur, dans un état second. » Jusqu'à ce qu'elle tombe « comme une masse ».

Il avait alors songé à appeler la police, mais avait craint qu'en raison de son passé, personne ne le croie, et qu'on pense qu'il avait voulu la violer – l'éventualité de violences sexuelles n'a pu être déterminée. Il lui avait semblé préférable de se débarrasser du corps, mais comme celui-ci n'entraînait pas dans la plus grande de ses valises, il avait entrepris de le démembrer à l'aide de sa scie à métaux.

« Personne n'est jamais à l'abri de péter un câble » : Jean-Marc Reiser conteste toute intention homicide et toute préméditation, mais sera tout même jugé pour « assassinat » – et non pour « meurtre » ou « coups mortels », moins sévèrement punis. Selon l'accusation, ses aveux sont incomplets : « Si [sa] dernière version pourrait en apparence être cohérente, il apparaît en réalité qu'il a analysé l'ensemble des charges contre lui et s'est efforcé de présenter une vraisemblance avec la majorité des éléments rassemblés au cours des investigations. En pratique, cette version apparaît comme une nouvelle forme de stratégie pour échapper à son entière responsabilité. » En contour la réclusion à perpétuité. ■

HENRI SECKEL

Infertilité masculine : l'impact des plastiques

Une étude hiérarchise les polluants du quotidien les plus nuisibles à la qualité du sperme

Le déclin rapide de la fertilité humaine est, à lui seul, l'indice des liens étroits entre la santé des populations et la qualité de leur environnement au sens large. Des chercheurs britanniques et danois le mettent à nouveau en évidence dans une étude publiée jeudi 9 juin par la revue *Environment International*. Conduits par Andreas Kortenkamp (université Brunel de Londres) et Hanne Frederiksen (Rigshospitalet, université de Copenhague), les auteurs présentent la première évaluation des risques, vis-à-vis de la fertilité masculine, des mélanges de polluants du quotidien.

Ils sont ainsi parvenus à hiérarchiser, parmi les substances les plus suspectées de nuire à la qualité du sperme humain, les plus déterminantes dans le déclin actuel. Les plastiques tiennent, de loin, le haut du pavé. Le bisphénol A (BPA) et ses succédanés (BPS, BPF) sont les substances qui pèsent le plus. Ils sont suivis des dioxines polychlorées et d'autres plastifiants (les phtalates), de certains parabènes et du paracétamol. Selon les estimations des chercheurs, le niveau médian d'exposition combiné de la population générale à ces produits est environ vingt fois supérieur au seuil de risque.

Chute drastique

La chute de la fertilité masculine est un phénomène identifié depuis une trentaine d'années. Une variété de facteurs – alimentation, tabagisme, stress, exposition à certains produits chimiques courants, etc. – est suspectée d'être en cause. « Depuis trente ans, de très nombreuses études ont été faites à travers le monde pour mesurer les caractéristiques du sperme humain, explique Pierre Jouannet, professeur émérite à l'université Paris-Descartes, l'un des grands pionniers de ce domaine de recherche. Les plus sérieuses d'entre elles montrent un déclin de la qualité du sperme surtout dans les pays les plus économiquement développés. »

Les chiffres sont frappants. La synthèse la plus exhaustive publiée à ce jour remonte à 2017. Conduite par l'équipe de Shanna Swan (université de New York) et publiée dans la revue *Human Reproduction Update*, elle indique que la concentration moyenne de spermatozoïdes de l'homme occidental est passée de 99 millions à 47 millions de spermatozoïdes par millilitre entre 1973 et 2011. Soit une chute de 50 % à 60 % en moins de quarante ans.



D'autres données, plus récentes, indiquent que le problème est loin d'appartenir au passé. En 2019, l'équipe d'Ashley Tiegs (Thomas Jefferson University, à Philadelphie) a publié dans *Urology* une étude sur 120 000 hommes américains et espagnols de couples ayant consulté un centre d'aide à la procréation. Parmi cet échantillon, la proportion d'hommes ayant moins de 15 millions de spermatozoïdes mobiles par millilitre est passée de 12,4 % à 21,3 % entre 2002 et 2017. Soit une hausse de près de 10 points de pourcentage, en quinze ans, au sein de ce sous-groupe de population.

Pour endiguer cette tendance, identifier le poids relatif des différents facteurs de ce déclin est crucial. « Déterminer le rôle de produits chimiques est particulièrement difficile à apprécier, précise M. Jouannet. En effet, en dehors d'expositions massives accidentelles, l'être humain n'est généralement exposé qu'à de faibles doses de très nombreux produits chimiques, et on ne sait pas si la combi-

Le paracétamol aurait un effet majeur in utero pendant le développement de l'appareil génital

raison d'action de tous ces produits exacerbe ou non leurs éventuels effets individuels. » Or les travaux tout juste publiés des chercheurs danois et britanniques « sont particulièrement intéressants pour répondre à ces questions », ajoute M. Jouannet, qui n'a pas participé à cette étude.

Les chercheurs ont d'abord identifié les substances susceptibles de perturber la production spermatique par différents mécanismes biologiques (inhibition de la production de certaines hormones, substitution à d'autres hormones, etc.), dont l'effet a été observé in vivo, sur

des mammifères ou des humains. « Nous n'avons sélectionné que les substances pour lesquelles on dispose d'un niveau de preuve élevé d'impact sur la production spermatique, explique M. Kortenkamp. Nous avons ainsi inclus un total de vingt-neuf substances, mais il est probable que cela sous-estime l'ampleur du problème. Ce serait presque certainement pire en intégrant d'autres facteurs comme la pollution atmosphérique, etc. »

« Le poids du bisphénol A »

Pour chacune de ces vingt-neuf molécules – plastifiants, polluants organiques de l'environnement, pesticides, médicaments, ignifuges, etc. –, les auteurs ont relevé, dans la littérature disponible, les niveaux d'exposition acceptables. Puis, à partir de prélèvements d'échantillons urinaires sur une centaine de volontaires danois et des études européennes de biosurveillance disponibles, ils ont estimé l'exposition de la population à ces vingt-neuf perturbateurs endocriniens.

« Nous avons ensuite rapporté l'exposition estimée de la population pour chaque substance au niveau auquel des effets ne se produisent plus, explique M. Kortenkamp. Ce que nous montrons est que l'exposition combinée à ce grand nombre de produits excède largement ce seuil de sécurité. Nous parlons d'une exposition médiane qui excède d'un facteur 20 l'exposition acceptable. Les individus de notre échantillon les plus exposés sont jusqu'à 100 fois au-delà de ce seuil. C'est considérable. »

Les résultats permettent de hiérarchiser l'impact des substances identifiées. « Nous avons été très surpris de constater le poids déterminant du bisphénol A, dit M. Kortenkamp. Nous nous attendions plutôt à un effet dominant des phtalates, qui ont fait l'objet d'un très grand nombre d'études. » Dans les deux cas, c'est l'omniprésence du plastique qui est en cause. Les bisphénols sont utilisés dans des contenants alimentaires, des résines gainant l'intérieur de certaines boîtes de conserve ou canettes, des papiers thermiques, etc.

L'exposition de la population, en particulier à travers l'alimentation et l'eau, est généralisée. Les phtalates, notamment utilisés pour conférer de la souplesse aux matières plastiques, sont également ubiquitaires. Les dioxines, elles, sont pour une part issues de la combustion des déchets : elles imprègnent l'environnement puis passent dans la chaîne alimentaire en s'accumulant dans les graisses animales.

Autre source de surprise : le rôle probable joué par l'analgésique le plus banal actuellement sur le marché, le paracétamol. Non qu'il soit nécessairement délétère pour la fertilité des hommes qui l'utilisent sporadiquement : les effets majeurs se produisent pendant le développement de l'appareil génital, in utero, explique en substance M. Jouannet, lorsque des femmes enceintes utilisent ce médicament. En septembre 2021, un collectif de chercheurs avait déjà lancé, dans la revue *Nature Reviews Endocrinology*, une alerte au sujet de cet antidouleur, recommandant qu'il ne soit pas utilisé sans prescription médicale par les femmes enceintes.

BPA et autres bisphénols

De manière générale, les résultats d'Andreas Kortenkamp et de ses coauteurs ne permettent pas de faire un lien entre l'exposition des volontaires enrôlés dans l'étude et leur fertilité propre, car c'est celle des mères, pendant leur grossesse, qui est déterminante, ainsi que les expositions survenues pendant la période périnatale. Une donnée généralement impossible à obtenir – sauf à remonter le temps.

D'autres travaux, au long cours, seraient donc nécessaires pour obtenir des preuves définitives sur des humains, suivis depuis le stade fœtal jusqu'à l'âge adulte. Les chercheurs n'en disconviennent pas. « Notre analyse a un caractère prédictif qui pourrait être vérifié dans des études épidémiologiques adéquates sur la qualité du sperme, écrivent-ils dans leur article. Cependant, des mesures réglementaires telles que l'interdiction du BPA dans les matériaux en contact avec les aliments ne devraient pas être retardées jusqu'à ce que de telles vérifications soient disponibles, ce qui peut prendre un certain temps. » En 2015, la France a été le premier pays à prendre une telle mesure – le remplacement du BPA par d'autres bisphénols a toutefois pu obérer une part des bénéfices sanitaires escomptés. ■

STÉPHANE FOUCAULT

Le coût exorbitant de la politique zéro Covid chinoise

Alors que Shanghai redoute un nouveau confinement, le budget des tests dépasse dans certaines villes celui des autres dépenses de santé

PÉKIN - correspondant

Les autorités chinoises s'apprêtent-elles à reconfiner Shanghai? Dix jours après la réouverture de leur ville le 1^{er} juin, les 25 millions de Shanghaiens sont de nouveau inquiets. Après la découverte de six nouveaux cas de Covid-19 vendredi 10 juin – dont trois dans un salon de coiffure –, la municipalité a décidé de tester ce week-end la population dans, semble-t-il, douze des seize districts de la ville. Vingt millions de personnes sont concernées et la moitié vont devoir être confinées durant cette opération.

C'est à la suite d'une campagne similaire de dépistage systématique

effectuée fin mars que la ville a imposé, à partir du 1^{er} avril, un confinement annoncé pour une durée de quatre jours, mais qui s'est finalement étalé sur plus de deux mois. Pourtant, le 24 mars, la presse chinoise affirmait que « Shanghai n'avait pas de plan pour confiner la ville ». Résultat : aujourd'hui, les propos rassurants des autorités ne sont plus audibles. Vendredi 10 juin, Zhao Dandan, numéro deux des autorités sanitaires de Shanghai, a « de nouveau exhorté les résidents à éviter les rassemblements ». Son annonce a eu un effet immédiat : les Shanghaiens se sont précipités dans les supermarchés pour faire des provisions.

Le 1^{er} juin, la réouverture de la ville n'avait pas été totale. Environ 190 000 personnes restaient confinées et 4,5 millions étaient dans des « zones sous contrôle ». Malgré ces précautions, 32 cas sont apparus officiellement en dix jours. Un nombre qui, au pays du zéro Covid, suffit à mettre les autorités en état d'alerte et à laisser craindre un confinement. Le président, Xi Jinping, a réaffirmé vendredi qu'il fallait poursuivre cette stratégie de façon « inébranlable ».

Pékin connaît également un répit précaire. Après un mois de semi-confinement, la capitale a rouvert le 30 mai les « commerces non essentiels », puis, le 6 juin, les cafés et les restaurants.

Les élèves devraient reprendre le chemin de l'école lundi 13 juin, après avoir présenté un test négatif. Mais là aussi, il a suffi de quelques cas positifs, mercredi 8 juin, dans les boîtes de nuit du quartier branché de Sanlitun, pour que ce district qui abrite de nombreuses entreprises et ambassades annonce la fermeture des bars et fasse passer des milliers de tests à une population déjà testée toutes les soixante-douze heures.

Les stations de test fleurissent

Plus de 4 400 cas contacts ont été envoyés en quarantaine, et les bars, de nouveau fermés. Pour mettre en œuvre cette politique de repérage précoce du moindre cas

positif, Pékin exige que les Chinois habitant en ville disposent d'une station de test à moins de quinze minutes à pied. Partout ou presque dans le pays fleurissent des kiosques équipés de quatre hublots, deux pour la personne recevant les données, deux pour celle effectuant le test. Selon l'agence japonaise Nomura, cette politique est extrêmement onéreuse. Dépister la moitié de la population tous les trois jours représente une dépense équivalente à 0,9 % du PIB et dépister 90 % de la population tous les deux jours, 2,3 % du PIB – davantage que le budget de la défense. Le journal chinois en ligne *Sixth Tone* a fait un calcul comprenant l'achat des

kiosques, l'embauche de personnel, le coût du matériel. Résultat : tester tous les deux jours la population des plus grandes villes du pays, soit 317 millions d'habitants, coûte environ 12 milliards d'euros par an, sans tenir compte du traitement des résultats des tests (dont le prix n'est pas public) ni de la mise en place de centres de quarantaine. Non seulement les villes doivent mobiliser en permanence environ 30 % de leur personnel médical, mais elles recrutent des milliers d'autres salariés pour les aider. Dans certaines villes chinoises, le budget alloué aux tests anti-Covid dépasse d'ores et déjà le budget de la santé. ■

FRÉDÉRIC LEMAÎTRE

Suite de la page 3 *nement des déclarations de responsables de droite ou d'extrême droite qui s'indignent ou seraient émus par la décision de la Cour suprême.* Au contraire, les milieux les plus conservateurs et traditionalistes bruissent déjà de joie. «*Quelle nouvelle historique!*» s'enthousiasme l'ancienne ministre Christine Boutin. «*Le politiquement correct en France impose d'être favorable à l'IVG comme si ça ne pouvait susciter aucun débat. Donner la liberté à chacun des Etats de décider, je trouve ça particulièrement respectueux de la démocratie,*» s'est réjouie la présidente de la Manif pour tous, Ludovine de la Rochère, sur CNews. Mêmes sentiments du président de la Marche pour la vie, sur le site catholique intégriste Salon beige. Nicolas Tardy Joubert y pronostique que son «*combat sera difficile*» contre la constitutionnalisation du droit des femmes à disposer de leur corps: «*Nous nous opposons de toutes nos forces à ces projets. [...] L'IVG est inacceptable, et son impact démographique très préoccupant.*»

«ARRÊTER DE COUPER LES BUDGETS»

Des réactions que corrobore le Haut Conseil à l'égalité: «*Ce droit fondamental demeure menacé par les courants réactionnaires, qui déploient un travail constant de lobby liberticide, y compris au sein de l'UE.*» Et de pointer, en France, la «*forte présence de sites de désinformation qui frôlent le délit d'entrave*». Ainsi, relevait dans *Libé* la présidente de la Fondation des femmes, Anne-Cécile Maiffert, «*des rapports prouvent que les conservateurs religieux américains financent de manière massive en France et en Europe les mouvements anti-avortement*».

La constitutionnalisation «*peut paraître symbolique, mais c'est une garantie pour toutes les femmes,*» juge Albane Gaillot. Elle ne permet toutefois pas un recours égal à ce droit fondamental. «*L'IVG apparaît bien souvent comme simplement "tolérée" en France mais pas toujours garantie*» dans les faits, rappelait un rapport d'information de l'Assemblée nationale de 2020. Mathilde Larrère complète: «*La constitutionnalisation est une bonne chose, mais c'est un sujet légal et juridique. L'accès à l'IVG répond aussi de problèmes économiques et sociaux.*» «*Il faut que l'accès à l'avortement soit garanti de façon financière, il faut arrêter de couper les budgets des centres IVG, qu'il y en ait partout sur le territoire français, que les femmes puissent y accéder de manière homogène,*» insiste Albane Gaillot en soulevant aussi l'enjeu de la formation des gynécologues. Le Planning familial revendique aussi d'autres avancées législatives cruciales comme la suppression de la double clause de conscience des médecins, spécifique à l'IVG. Là encore, le gouvernement avait exprimé ses réserves. Pourtant, s'alarmait Anne-Cécile Maiffert: «*Il faut toujours faire progresser le droit à l'avortement car, dès qu'on ne le fait pas progresser, il régresse.*» Et, avec lui, les droits de toutes les femmes. ◀



Vendredi à New York, après l'annonce de l'abrogation de Roe v. Wade.

Aux Etats-Unis, l'heure est à la peur

Après l'abrogation de Roe v. Wade, garantissant l'accès à l'IVG, la Cour suprême, à majorité conservatrice, pourrait poursuivre sa destruction des libertés civiles américaines.

«**U**n choc, un coup de poing dans le ventre, mais pas une surprise», résume Bettina Brownstein, au téléphone depuis Little Rock, la capitale de l'Arkansas. L'avocate locale de l'ACLU, association de défense des droits civiques très impliquée dans la défense des médecins de cet Etat ultra-conservateur, confirme qu'à 14 heures, quelques heures vendredi après la décision de la Cour suprême d'abroger le droit fédéral à l'IVG, les deux dernières cliniques d'avortement d'Arkansas ont fermé leurs portes. «*Les lois sont déjà entrées en vigueur et nous savons qu'elles ne prévoient d'exception que pour sauver la vie de la mère, soupire-t-elle. Que faire? Organiser d'urgence le transfert de patientes vers d'autres Etats, comme l'Illinois ou le Kansas, qui n'ont pas encore imposé d'interdiction. Se préparer à réagir si les procureurs engagent des poursuites pénales contre le personnel de santé, ou les femmes, ou*

s'ils s'attaquent à d'autres droits. Car tout est possible.» L'option politique semble illusoire en Arkansas, un Etat tenu par l'ultra-droite religieuse où la participation électorale ne dépasse jamais les 50% et où la manif record du 24 juin, après l'annonce de la décision de la Cour suprême, n'a rassemblé que 500 personnes dans le centre de Little Rock.

Ailleurs aussi, l'ampleur du séisme remet en question depuis vendredi tous les rouages humains et institutionnels d'une Amérique déchirée par les clivages de l'ère Trump. Un week-end de rassemblements monstres dans tout le pays, dont l'énorme défilé sur la 5^e avenue de New York, rallié à celui de la Pride, révèle autant la colère que les doutes sur l'issue d'une lutte inégale qui oppose les électeurs et les institutions élues de la plus puissante démocratie au monde au diktat d'une Cour suprême nommée à vie et majoritairement conservatrice.

SIMAGRÉES LÉNIFIANTES

Neuf Etats ont promulgué des *trigger laws*, des lois à déclenchement automatique qui n'attendaient que le feu vert de la plus haute juridiction du pays. Près d'une quinzaine d'autres, dans un délai de procédures d'un mois, statueront à leur

guise sur le degré de prohibition d'un droit acquis depuis cinquante ans. «*Nous n'avions pas attendu la fuite du projet de décision de la Cour en mai pour comprendre ce qui se préparait,*» reprend Bettina Brownstein. *Le simple fait que la plus haute instance du pays, avec six juges conservateurs sur neuf, accepte de statuer sur un recours anti-avortement du Mississippi nous laissait présager un chambardement. Jusqu'à la dernière minute, nous espérions, dans le meilleur des cas, que les juges maintiendraient "Roe" et se contenteraient de le désosser en cautionnant des limitations au niveau des Etats. Ils n'ont même pas eu à faire ce genre de fioritures.*

La décision de la Cour, le 24 juin, entre au premier chef dans l'histoire parce qu'elle constitue un déni sans précédent de l'opinion publique et de l'Etat actuel de la société américaine. Selon un sondage de NBC, 70% des Américains, un taux sans équivalent depuis vingt ans, souhaitent le maintien d'une protection fédérale d'un droit établi depuis 1973. Ce «*détail*» politique n'avait pas échappé aux trois juges conservateurs nommés par Donald Trump qui, choisis essentiellement pour leur propension à déchirer Roe v. Wade, n'en avaient pas moins multiplié les simagrées lénifiantes lors de leurs passages



Dimanche à New York, lors de la gay pride. Les participants, solidaires des femmes, redoutaient aussi que la Cour suprême s'en prenne désormais au mariage gay.

en commission du Sénat, pour s'assurer de l'approbation du Congrès.

«Roe est la loi du pays», jurait Neil Gorsuch sous serment. Amy Coney Barrett niait avec la même duplicité «que ce précédent doit nécessairement être remis en cause». Brett Kavanaugh rappelait devant les sénateurs son culte de la «jurisprudence établie». Mais au jour dit, le 24 juin, seul John Roberts, président de la Cour, conservateur à l'ancienne et adepte de la «retenue judiciaire», a reconnu que la réponse au recours du Mississippi ne nécessitait pas l'éradication du précédent de 1973 et un véritable séisme national.

Ce jour-là, la parole était à Samuel Alito, auteur de la décision d'abolition de Roe v. Wade, et incarnation de la nouvelle ère de la cour. Ses attendus écartent d'entrée tout égard envers l'opinion publique, assurant que «le judiciaire ne tire pas sa légitimité de l'opinion mais de ses propres décisions avisées». Alito, comme ses cinq confrères droitiers, est un «originaliste» qui prétend se fonder sur les intentions initiales des auteurs de la Constitution.

POSTÉRITÉ TRUMPISTE

A ses yeux, le fondement même de Roe v. Wade est vicié puisqu'il repose sur le 14^e amendement, conçu en 1868, au lendemain de l'émancipation des esclaves, pour rappeler l'essentiel des libertés publiques, parmi lesquelles ne figurait pas le droit à l'avortement, illégal à l'époque. S'il prend la précaution de préciser que ce raisonnement ne vaut que pour le cas précis du droit à l'IVG, son collègue Clarence Thomas enfonce le clou dans ses commentaires, en déclarant que la Cour pourrait revisiter

d'autres droits établis sur des fondements juridiques similaires. Le droit à la contraception, d'abord, reconnu par l'arrêt Griswold de 1965. Deux décisions récentes également, découlant du principe d'inviolabilité de la vie privée établi dans Roe v. Wade: la légalité de la sexualité entre personnes de même sexe reconnue par la décision Lawrence v. Texas de 2003, et le droit au mariage gay fondé par la décision Obergefell de 2015.

Alito peut bien promettre que seul l'avortement est à l'ordre du jour. Mais Clarence Thomas décrit candidement une nouvelle réalité. Faute d'avoir jamais pu compter, jusqu'à l'ère de Donald Trump, sur la volonté de l'élite républicaine de sauver l'Amérique d'une prétendue déliquescence morale, l'ultra-droite religieuse renforce depuis cinquante ans son emprise sur le pouvoir judiciaire, usant des réformes progressives du financement politique pour battre campagne dans les médias sur ses thèmes favoris, veillant au plan de carrière d'un vivier de juristes issus de son camp, organisant et coordonnant au niveau national le travail des ministres de la Justice conservateurs. Jusqu'à faire de la Cour suprême le bras armé d'un pouvoir extraparlimentaire, le porte-voix de la postérité trumpiste.

On ne s'étonne pas que l'interprétation du droit par Alito coïncide avec ses préceptes idéologiques. L'originalisme, qui prêche la prééminence des Etats sur l'Etat fédéral, s'attaque à l'édifice de réformes sociales et économiques promu par la présidence et le Congrès depuis l'après-guerre. La cour, cette année, ne s'est pas embarrassée de morale pour casser les restrictions au droit de port d'arme en public dans

l'Etat de New York. Elle a imposé le paiement par les contribuables des frais de scolarité d'enfants inscrits dans des écoles privées religieuses, maintenu les mesures de Trump obligeant les réfugiés à attendre sur le territoire mexicain le traitement de leurs demandes d'asile aux Etats-Unis. Elle s'est aussi saisie d'un recours contre l'Agence de protection de l'environnement qui pourrait miner la politique de lutte contre le changement climatique de Biden.

«ROE CANDIDAT AUX ÉLECTIONS»

Avec de tels états de service, les suites de la décision du 24 juin laissent planer les spéculations. Merrick Garland, ministre de la Justice, a annoncé un plan de bataille contre les autorités qui tenteraient d'interdire aux femmes d'obtenir une IVG dans un autre Etat. Le gouvernement fédéral prend aussi position dans la guerre ouverte que mènent les Etats anti-avortement contre le médicament abortif RU 486, qui permettrait de circonvenir la prohibition, et même contre les contraceptifs comme la pilule du lendemain et les stérilets. «On parle beaucoup des Etats, et de leur droit, depuis vendredi, de légiférer librement sur l'avortement», remarque Talcott Camp, directrice des affaires juridiques de la National Abortion Federation. Mais il faut aussi prendre en compte une menace plus simple encore: depuis la disparition de Roe, rien n'empêche un parti politique doté d'une majorité suffisante au Congrès de voter l'interdiction nationale de l'avortement, donc partout où il reste autorisé: dans l'Etat de New York, en Californie, dans l'Illinois... Le problème est entre les mains des électeurs, et j'espère qu'ils vont réagir.»

Trump s'est déjà vanté «de la plus grande victoire de la vie depuis une génération», mais en privé, il fulmine contre la décision car elle risque, selon lui, de provoquer une contre-offensive démocrate dangereuse pour les élections de mi-mandat en novembre et pour la présidentielle de 2024. Les stratèges républicains sont plus optimistes, déjà assurés que l'inflation, l'incertitude économique et la sécurité resteront au premier plan des préoccupations des électeurs, en particulier des femmes des banlieues résidentielles, clés de la victoire dans les swing states.

Côté démocrate, le mot d'ordre est lancé. Vendredi, Biden a déclaré que «Roe est candidat aux élections», appelant ses partisans à élire assez de représentants et de sénateurs pour assurer la codification du droit à l'avortement dans une véritable loi nationale. La colère des Américaines suffira-t-elle à sauver la majorité démocrate au Congrès, déjà donnée pour morte par les sondeurs? Le découpage électoral, l'extraordinaire clivage géographique de l'électorat, tout l'édifice de lois locales votées depuis 2020 dans les Etats républicains pour réduire la participation électorale des minorités et des plus pauvres pourrait contribuer à neutraliser l'effet Roe là où des sièges sont à prendre. Les quatre mois à venir diront si le droit à l'avortement, essentiel pour les femmes les plus vulnérables et défavorisées, galvanisera assez l'électorat pour contrer la toute-puissance de la Cour suprême.

PHILIPPE COSTE

Correspondance à New York
Photos LULA RIBEIRA MAGNUM



Le ministre de la Transformation publique, Stanislas Guerini (à gauche), a succédé à Amélie de Montchalin. PHOTO ALBERT FACELLY

Fin mai,

Les cabinets de conseil squattent la transformation publique

La Direction interministérielle de la transformation publique a signé en 2018 un accord-cadre ouvrant en grand les portes de l'Etat à McKinsey, Capgemini et autres BCG. Alors que ce dernier est arrivé à échéance, le nouvel appel d'offres tarde à être publié.

Par
JÉRÔME LEFILLIÂTRE

Attribué il y a quatre ans, le marché public arrivait à échéance le 10 juin. Mais en pleine campagne des élections législatives, les services de l'Etat se sont bien gardés de lancer un nouvel appel d'offres pour ce très gros contrat, officiellement dénommé «Assistance à la conception et à la mise en œuvre opérationnelle de projets de transformation de l'action publique». S'agissait-il d'éviter de relancer «l'affaire McKinsey» au plus mauvais moment? «Un nouvel accord sera mis en place, tenant compte des recommandations du Sénat», assure le cabinet du nouveau ministre de la Transformation publique, Stanislas Guerini, réélu député dimanche. *L'appel d'offres sera publié cet été.* Sa prédécesseure, Amélie de Montchalin, battue aux législatives, avait pourtant indiqué en début d'année qu'il le serait au printemps.

En 2018, le marché, d'un montant prévisionnel (quand il a été lancé) de 100 millions d'euros et coupé en trois tranches, avait été remporté par les plus gros cabinets de conseil privés de la place. Des noms que le grand public a appris à connaître ces derniers mois : McKinsey, Roland Berger, Boston Consulting Group dit BCG (pour le lot «Stratégies et politiques publiques»); EY, Eurogroup Consulting, Capgemini (pour le lot «Conception et mise en œuvre des transformations»); Wavestone, Eurogroup Consulting et Capgemini

(pour le lot «Performance et réingénierie des processus»).

Ces contrats, dits «accords-cadres», constituent l'une des plus importantes portes d'entrée dans l'Etat – sinon la principale – des grands consultants payés à prix d'or pour aider la machine administrative et gouvernementale à agir et se «réformer». Comme l'indique le rapport, publié en mars, de la commission d'enquête du Sénat qui a soulevé l'affaire McKinsey, ils «mettent à la disposition des ministères un vivier de cabinets de conseil, dans lequel ils peuvent aisément piocher».

En clair, dès qu'un membre du gouvernement, son cabinet ou l'une de ses administrations estiment avoir besoin de consultants externes pour mettre en place une politique publique (la stratégie de vaccination, la réforme des APL, etc.), ils passent par ce guichet fonctionnant selon un principe de «tourniquet»: la dernière sollicitation en date échoit au prestataire ayant alors le montant total de commandes le plus faible, dans un souci d'équité. A l'épreuve, ce système a eu pour effet d'exploser le budget initialement prévu: fin 2021, 208 millions d'euros avaient été dépensés par l'Etat dans ce cadre, selon les travaux de la commission d'enquête du Sénat. Sa rapporteure, la communiste Eliane Assassi, qui a déposé mardi une proposition de loi sur l'encadrement du recours aux consultants, résume d'une phrase: «L'accord-cadre de la DITP est un outil mis à la disposition des cabinets de conseil.» La DITP? L'acronyme désigne la Di-

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 10 ET 24 AVRIL 2022

#McKinseyGate
#McKinseyGate
#McKinseyGate
#McKinseyGate

Le siège parisien du cabinet de conseil McKinsey, accusé de blanchiment aggravé de fraude fiscale, a été perquisitionné. PHOTO JOEL SAGET/ AFP

rection interministérielle de la transformation publique, le service peu connu de la haute administration qui a signé en 2018 cet accord-cadre. Elle est l'intermédiaire essentiel entre l'Etat et les McKinsey, Capgemini et autres BCG.

«TOUJOURS DÉBORDÉS»

Dotée de 87 employés (en équivalent temps plein) et placée sous la double autorité du ministère de la Transformation publique et de Maignon, la Direction interministérielle de la transformation publique a été pensée pour être le consultant interne de l'Etat. Sa mission première est de conseiller les services et ministères ayant des besoins en matière d'organisation interne, de production de politiques publiques et d'interaction avec les citoyens. Dans son dossier de présentation officiel, l'agence affiche un slogan très macronien : «Libérer l'énergie publique». Et elle use d'une novlangue pleine de concepts furieusement «start-up nation» : «Efficacité opérationnelle», «expérience usagers», «transformation digitale», «coaching managérial»... Sollicitée par Libé, la DITP n'a pas souhaité répondre à nos questions.

L'une de ses principales réalisations a été la mise en place en janvier 2021 du baromètre des résultats de l'action publique. L'outil permet de suivre l'état de déploiement concret des mesures gouvernementales, département par département : le nombre de classes primaires dédoublées, de kilomètres de pistes cyclables construits, d'heures de pa-

trouilles sur la voie publique... Accessible en ligne à tous, l'outil n'est pas exactement un succès populaire. La DITP a aussi été la coordinatrice, au début du quinquennat écoulé, du rapport CAP 2022, du nom d'un groupe de travail d'une trentaine de personnalités ayant planché sur la réforme de l'Etat – avec, comme objectif prioritaire, de réduire la dépense publique.

En pratique, la DITP s'appuie aussi, au-delà de sa propre équipe, sur des «prestataires externes». Soit les géants du consulting décriés. La plateforme numérique du baromètre des résultats de l'action publique a ainsi été créée par Capgemini pour la non modique somme de 3,6 millions d'euros, selon le rapport parlementaire. «Nous sommes une toute petite équipe au regard des besoins immenses de l'Etat, et nous n'avons pas de trop de moyens pour répondre aux demandes qui nous sont adressées par les administrations», a justifié le patron de la DITP, Thierry Lambert, auditionné par le Sénat le 2 décembre, qui y voyait la meilleure façon d'«augmenter nos capacités d'écoute et de production». Une employée de la DITP, qui ne souhaite pas être nommée, ajoute : «On a la réputation d'être toujours débordés. Lorsque les dossiers nous intéressent, on les prend en interne. Si c'est plus laborieux, on active un cabinet de conseil.»

La Direction interministérielle est d'autant plus encline à le faire que sa culture interne emprunte beaucoup au monde du consulting privé. Héritière de la Direction générale de

modernisation de l'Etat (DGME), qui avait mis en œuvre la Révision générale des politiques publiques (RGPP) de Nicolas Sarkozy et avait ouvert en grand la porte de l'administration aux cabinets de conseil, elle est née avec l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir. Son premier directeur, entre 2017 et 2019, Thomas Cazenave, est un inspecteur des finances proche du président de la République. L'homme vient d'être élu député de Bordeaux et est connu pour avoir dirigé un ouvrage publié en 2017, *l'Etat en mode start-up*. L'un des contributeurs du bouquin était Karim Tadjeddine, directeur associé de McKinsey et soupçonné d'avoir produit un faux témoignage devant le Sénat en janvier.

DÉTAIL PIQUANT

Cette administration est peuplée d'employés ayant travaillé dans le passé pour ces grandes firmes, ce qui favorise une grande porosité entre les deux mondes. Une politique assumée par Thierry Lambert, qui disait devant le Sénat y voir une «valeur ajoutée particulière» pour son administration. Ces anciens consultants se regroupent dans le plus gros service de la Direction interministérielle, fort d'une trentaine de membres et nommé «Accélération de la transformation». Cette branche est dirigée par Axel Rahola qui a été, entre 2011 et 2018, le vice-président de Capgemini. Citons aussi les cas de Charles-Henri Bescond, chef du pôle budgets-marché et ancien d'Accenture, ou

de François Gobillard, directeur de projet et ex de Roland Berger. La DITP est-elle le cheval de Troie des géants du consulting, comme l'affirme la sénatrice Eliane Assassi? Un ancien contractuel, spécialiste de l'évaluation des politiques publiques, nuance : «Le plus gros bataillon est formé par les ex-consultants qui font du lean management, dont le savoir-faire est de réduire, rationaliser, organiser. Mais le discours selon lequel ceux-là peuvent et savent tout faire est moins présent qu'avant. La DITP s'est ouverte à du conseil soft : participation citoyenne, sciences comportementales, design des politiques publiques... Il y a eu un rééquilibrage.» Ces missions sont regroupées dans les services baptisés «Expérience usagers» et «Innovation publique».

A écouter plusieurs sources internes, la culture n'est plus la même qu'à celle de l'époque de la Direction générale de la modernisation de l'Etat, lorsque le tout-puissant instrument administratif de la RGPP était dirigé par François-Daniel Migeon, un ancien associé de McKinsey. Le changement a débuté sous François Hollande, avec le remplacement de la DGME par le Secrétariat général à la modernisation de l'action publique. Le patron de la DITP, Thierry Lambert, n'est d'ailleurs pas un consultant de métier, mais un haut fonctionnaire. Inspecteur des finances, il a fait carrière chez le fabricant de matériaux Saint-Gobain. Détail piquant, cependant : il a expliqué devant le

Sénat qu'il s'était déporté de tous les dossiers touchant McKinsey car son fils y travaille...

«Dire que la DITP fait de la propagande au sein de l'Etat pour les cabinets de conseil est faux, commente notre ex-employée. Elle ne promeut pas cette pratique, mais elle la diffuse et elle la questionne très peu. Mais pour moi, le mal originel est vraiment le plafond d'emplois.» Le gouvernement précédent en semblait lui-même conscient : Amélie de Montchalin avait promis de renforcer l'équipe avec dix équivalents temps plein supplémentaires en 2022. Il revient à Stanislas Guérini, qui a choisi un ancien consultant de BCG comme directeur de cabinet adjoint, de concrétiser cet engagement.

«BOÎTE À OUTILS»

Pour beaucoup d'observateurs avisés, le problème réside dans l'absence de pilotage clair de la structure, dont les missions sont mal définies par l'Etat. «Les équipes des services sont très différentes, voire contradictoires. Et comme presque tout le monde est contractuel, il y a beaucoup de turnovers», constate l'ex-employée. Un haut fonctionnaire, directeur d'une agence publique, très soucieux du rôle de l'Etat : «La DITP, ça ne marche pas. Parce qu'elle ne porte pas de doctrine. Ce n'est pas un cabinet noir, mais une construction mal aboutie. Elle n'est pas un lieu de construction des réformes, mais une boîte à outils, un guichet. Si tu ne vas pas les voir, il ne se passe rien.»

Maître de conférences en droit public et membre de l'Observatoire de l'éthique publique, Mathias Amilhat raconte avoir découvert l'existence de la DITP à l'occasion de l'affaire McKinsey : «C'est assez opaque. Elle est censée être le cabinet de conseil interne de l'Etat mais elle externalise. Une direction de ce type devrait raisonner en termes de mobilisation des ressources de la fonction publique, sur tout le territoire. Il faut la refondre.»

L'ancien gouvernement n'était pas loin de penser aussi qu'il fallait revoir son fonctionnement. Devant la commission d'enquête du Sénat, l'ex-ministre de la Transformation publique, Amélie de Montchalin, avait promis d'en faire une vraie «tour de contrôle pour encadrer, suivre et accompagner les ministères dans le recours aux cabinets de conseil». Aussi bizarre que cela puisse paraître, la Direction interministérielle de la transformation publique n'avait jusqu'à présent aucun pouvoir de validation ou de contrôle sur ces prestations extérieures. Le prochain accord-cadre doit changer cette incongruité. A voir. ◀

LIBÉ.FR

La rapporteure de la commission d'enquête du Sénat Eliane Assassi a déposé mardi une proposition de loi sur l'encadrement du recours aux consultants. Lire notre analyse sur Libération.fr.

Les PME au défi des revendications salariales

L'inflation rogne les marges des entreprises, qui peinent à limiter la baisse du pouvoir d'achat des salariés

Ce n'est pas simple pour les salariés, mais ce n'est pas simple pour nous non plus. » Du Chablisien, où il dirige une petite entreprise de négoce, Olivier Tricon soupire. « Après deux ans à subir le Covid et les difficultés pour trouver des salariés », voilà que l'inflation s'en mêle. Impossible d'y échapper lorsque l'on vit et travaille au milieu des coteaux striés de vignes. « Dans nos campagnes, tout le monde se déplace en voiture, tout le monde est tributaire de la hausse des prix du carburant. Alors, j'ai versé la prime Macron, et j'ai pensé à donner 50 euros en plus par mois à mes vingt salariés. Mais avec les charges, ils touchaient 39 euros, et moi ça m'en coûtait 75. Tout le monde était perdant », observe-t-il.

Pour ce patron qui a commencé « en bas de l'échelle », pas question pour autant de ne pas faire de geste pour son équipe. Alors, c'est décidé : au mois de juillet, « [il augmentera] tout le monde de 3 %, pour essayer de compenser l'effet de l'inflation sur le pouvoir d'achat. » « Et puis qui sait, ça limitera peut-être les velléités de mes gars de partir ailleurs... »

A Mérignac, dans la banlieue de Bordeaux, Myriam King, à la tête d'une PME d'une cinquantaine de personnes spécialisée dans l'entretien des bureaux et des parties communes d'immeuble, a le sentiment d'être dos au mur. « Compte tenu du prix des logements à Bordeaux, les gens vont vivre à la campagne, raconte-t-elle. Alors maintenant, certains me disent qu'ils ne peuvent plus venir travailler parce que l'essence est trop chère. On est obligés de céder et d'accorder des augmentations, sinon ils ne viennent pas bosser. »

Equation complexe

Vincent Roche, avocat au sein du cabinet Fidere, expert en droit social, le confirme : « Nos clients nous posent de plus en plus de questions sur la manière d'accompagner le pouvoir d'achat de leurs salariés, sans prendre de risque et sans mettre les comptes de l'entreprise en danger. » En l'espace de sept mois, le smic a été revalorisé trois fois, soit une augmentation de 5,9 % en un an. Les négociations de branche conduites jusqu'à présent se sont traduites par des hausses de salaires d'environ 3 %, contre 1 % ces dernières années. Pas assez, cependant, pour rattraper l'inflation, qui a atteint 5,2 % au mois de mai. « On a déjà augmenté les salaires [début 2022], et il faudrait recommen-



cer », poursuit M^{me} King, à Mérignac. « Mais moi, les augmentations de tarif auprès des clients, je ne les fais qu'une fois par an. »

A la tête de Lamazuna, une PME qui fabrique des cosmétiques zéro déchet, Laëticia Van de Walle surveille, de son côté, la courbe de ses ventes avec une vive anxiété. « On a déjà augmenté tous les non-cadres en les indexant sur l'inflation, et on a compensé la hausse des cotisations des mutuelles. On aimerait bien faire plus, mais encore faudrait-il que le chiffre d'affaires suive. Alors, on renvoie la discussion à octobre, et tant pis si ça râle un peu. »

En attendant, la patronne de cette société installée dans la campagne drômoise discute avec ses salariés qui réclament une « prime de covoiturage ». Tandis qu'à Niort, le patron d'une entreprise industrielle s'arrache les cheveux : comment donner un coup de pouce aux ouvriers qui font 60 kilomètres de voiture pour venir à l'usine sans pénaliser ceux qui viennent à vélo ?

L'équation est complexe, car les marges des entreprises, confor-

tables après la crise sanitaire, pâtissent de la hausse des prix des matières premières ou du transport, et, pour certaines, de la baisse des ventes. La consommation a chuté de 1,5 % au premier trimestre, du jamais-vu depuis 1950. Or « pour l'instant, les entreprises ne répercutent pas à due proportion le choc des prix dans leurs coûts », souligne Denis Ferrand, directeur général de Rexecode, lequel prédit que « les trésoreries vont fondre ».

Tristan de Witte, qui dirige deux entreprises de fabrication de luminaires, tente de résoudre l'équation. « Avec la hausse du prix des métaux et des matières premières, nos prix de revient ont pris 10 % à 15 % cette année. On ne peut pas répercuter cela sur notre grille tarifaire, car on se ferait laminer par nos concurrents, qui vendent des produits importés. Alors, je n'ai pas vraiment de marge pour augmenter les salaires, qui constituent mon plus gros poste de dépense. En attendant d'y voir plus clair sur l'évolution de l'inflation et de pouvoir faire des augmentations pérennes, on va plutôt accorder des primes. »

C'est l'une des difficultés que rencontrent les chefs d'entreprise : ils craignent d'obérer l'avenir en accordant des revalorisations en adéquation avec le taux d'inflation actuel, sans possibilité de retour en arrière en cas de reflux. « On est face à un niveau d'incertitude vraiment élevé », regrette Laurent Audebert, le directeur des ressources humaines d'Implid, une grosse PME d'un millier de personnes spécialisée dans la compatibilité et le conseil juridique. « Dans ces conditions, on ne veut pas faire d'augmentation générale. L'idée est plutôt de créer une politique ciblée et différenciée, en jouant sur plusieurs tableaux. »

Dispositifs à l'étude

Durant les premiers mois de 2022, l'urgence a été de répondre aux salariés qui avaient du mal à assumer le coût du carburant. L'entreprise va ainsi créer une prime spécifique pour ses collaborateurs (environ 200 personnes) qui travaillent dans les villes moyennes et n'ont pas accès à un réseau de transport en commun pour venir

« On aimerait bien faire plus, mais encore faudrait-il que le chiffre d'affaires suive »

LAËTICIA VAN DE WALLE
dirigeante de la société
de cosmétiques Lamazuna

au bureau. En parallèle, d'autres dispositifs sont à l'étude : une prime « mobilité douce » pour aider les citadins à financer un vélo ou une trottinette, des chèques vacances, peut-être une conciergerie pour mutualiser des achats comme des paniers de fruits et légumes... « Et pourquoi pas réorganiser le travail pour permettre aux salariés de ne venir au bureau que quatre jours par semaine », réfléchit M. Audebert.

François Asselin, président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), s'est fait l'écho des difficultés à

concilier « le besoin de main-d'œuvre des entreprises et la volonté de voir progresser le pouvoir d'achat des salariés ». Parmi les mesures suggérées mardi 7 juin à l'exécutif par l'organisation patronale figurent la généralisation des heures supplémentaires défiscalisées et l'assouplissement des critères de versement de la participation et de l'intéressement.

Alors que le gouvernement a annoncé le triplement du plafond de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, dite « prime Macron », qui pourrait donc atteindre 6000 euros, la CPME demande de la payer en trois fois. « Il est plus facile de verser trois fois 300 euros qu'une fois 900 euros », souligne M. Asselin. Enfin, l'organisation propose de revaloriser les indemnités kilométriques et de transformer la déduction des frais professionnels des revenus en crédit d'impôt. Le gouvernement doit annoncer, après les élections législatives des 12 et 19 juin, une série de mesures en faveur du pouvoir d'achat. ■

BÉATRICE MADELINE

La boucle prix-salaires, un risque à ne pas surestimer

Du fait de leur non-indexation, augmenter les rémunérations au coup par coup n'alimenterait pas nécessairement la hausse des prix

La croissance des salaires (...) a commencé à s'enclencher », assurait, jeudi 9 juin, Christine Lagarde, la présidente de la Banque centrale européenne (BCE), en annonçant de prochaines hausses de taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation. Un phénomène que les banquiers centraux et les gouvernements, échaudés par le souvenir des années 1970, redoutent par-dessus tout.

A l'époque, à la suite du choc pétrolier, et comme les rémunérations étaient automatiquement indexées sur les prix, les fiches de paie ont été régulièrement revalorisées. Pour financer ces augmentations de salaire, les entreprises ont relevé leurs tarifs, alimentant ainsi l'inflation. Cette boucle, ou spirale prix-salaires, a été désa-

morcée en 1982 en France par la désindexation des salaires de l'indice de prix.

Quarante ans plus tard, la boucle prix-salaires fait figure d'épouvantail. Les données sur les premiers mois de 2022 – avant, donc, la déclaration de M^{me} Lagarde – semblaient pourtant indiquer que la vague tant redoutée n'était pas encore formée.

Alors que l'inflation a atteint 5,2 % sur un an au mois de mai en France, les salaires devraient plutôt grimper de 3,6 %, selon les calculs effectués par l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Au sein de la zone euro, on s'oriente vers « une croissance des salaires d'environ 3 % en 2022 et de 2,5 % en 2023 », explique Philip Lane, économiste en chef de la BCE.

Les services, qui sont moins inflationnistes que l'industrie, pèsent plus lourd qu'auparavant dans l'économie

« A ce stade, il est vraiment prématuré de parler de boucle prix-salaires », estime en conséquence Julien Marcilly, économiste en chef de Global Sovereign Advisory. D'autant que le contexte économique a sensiblement changé par rapport aux années 1970. D'abord, les banques centrales n'avaient pas le même rôle de

garde-fou dans la lutte contre l'inflation, et leurs avis et décisions étaient moins suivis. Ensuite, les services, qui sont moins inflationnistes que l'industrie, pèsent plus lourd qu'auparavant dans l'économie française. Enfin, après une longue période de plein-emploi et de croissance, les salariés avaient davantage de marge de négociation qu'aujourd'hui face aux employeurs pour améliorer leur paie.

« Ce qui est dangereux, ce n'est pas de revaloriser les salaires, c'est de le faire de manière mécanique. L'automatisme de l'indexation rend le phénomène impossible à arrêter », rappelle Mathieu Plane, directeur adjoint du département analyse et prévision de l'OFCE. Actuellement, seul le smic reste automatiquement indexé sur

l'inflation, ainsi que les pensions de retraite, qui ont toutefois été gelées plusieurs années. Le reste résulte de la négociation, et ne présente donc pas de risque de spirale « s'il s'agit de revalorisations valables pour cette année et rediscutées l'année prochaine en fonction de la situation », poursuit M. Marcilly.

Poussée durable

Lors des négociations salariales du début de 2022, les demandes de revalorisation ont été somme toute modérées, car tout le monde pensait que l'inflation ne serait que transitoire. « L'inflation, c'est encore un peu nouveau. Il n'y a pas eu le réflexe d'ajuster les salaires », relève M. Plane. A présent que cette poussée apparaît plus forte et plus durable, employeurs

comme salariés vont changer les termes du débat.

La question de la formation de la boucle prix-salaires « se posera surtout à l'automne [2022] », souligne Julien Marcilly, en appelant les gouvernements à opter pour des mesures censées enrayer l'inflation et qui ne favorisent pas ce phénomène. Par exemple, le contrôle temporaire de certains tarifs comme l'énergie, « dans la mesure où cela permettrait d'éviter qu'entreprises et ménages n'anticipent une flambée des prix et ajustent leur comportement en conséquence », la suppression de certains mécanismes d'indexation, tels que ceux des loyers (lorsqu'ils existent), et le recours aux primes exceptionnelles plutôt qu'aux augmentations salariales. ■

BÉ. M.



L'étonnant succès de la semaine de quatre jours en Europe



La Grande-Bretagne expérimente une semaine de travail écourtée, en assurant la même productivité, sans perte de salaire. L'Espagne démarre aussi un programme pilote. En Lituanie, l'expérience concerne les fonctionnaires ayant des enfants de moins de 3 ans. Cet engouement s'explique par la nécessité de fidéliser et d'attirer les talents pour des entreprises qui peinent à recruter.

Neïla Beyler
@neilabeyler

Travailler moins pour gagner... la même chose. Depuis que le télétravail s'est installé dans le monde de l'entreprise post-Covid, un autre mode d'organisation gagne du terrain : la semaine de travail de quatre jours. Son principe ? Amputer une semaine ordinaire d'une journée, sans compenser sur les quatre autres jours, et sans changements sur sa fiche de paie.

Les pionniers en la matière sont les Islandais. C'est en 2015 que ce petit pays d'Europe du Nord a lancé une vaste étude sur quatre ans : 2.500 salariés sont alors passés à un temps de travail de 40 à 35 ou 36 heures, sans aucune contrepartie financière. Selon les analystes qui ont épluché les données générées par cet essai, cela a stimulé la productivité et le bien-être des salariés concernés, qui ont fait part d'un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Par la suite, les syndicats islandais ont négocié la généralisation de ce dispositif. Quelque 86 % de la population active islandaise bénéficie

désormais de réductions d'heures de travail ou de contrats plus flexibles, permettant de demander une réduction de temps de travail.

Caroline Diard, enseignante-chercheuse en management et Droit à l'ESC Amiens, le confirme : « C'est un formidable outil de fidélisation, de motivation et d'attractivité, alors que les entreprises peinent à recruter – mais justement, il ne faut pas que l'entreprise doive embaucher davantage pour compenser, sinon elle ne va pas s'y retrouver. »

Elle tempère toutefois les aspects positifs : « Les salariés peuvent subir un effet de halo : avec l'euphorie du début, ils peuvent se montrer plus impliqués, plus productifs, mais est-ce que cela n'a pas tendance à s'effriter ? A voir sur le long terme... »

L'Islande n'est pas un cas isolé. Le Royaume-Uni, lui aussi, a pris le train en marche. Depuis lundi 6 juin, et pour les six prochains mois, 3.300 salariés volontaires, issus de plus de 70 entreprises, tous secteurs confondus, travailleront 80 % de leur temps de travail habituel, en assurant la même productivité, et pour le même salaire.

Ce programme pilote, le plus vaste au monde d'après « The Guardian », a été organisé par plusieurs universités, dont Oxford, Cambridge et Boston College aux Etats-Unis, en collaboration avec les think tanks Autonomy et 4 Day Week Global. Les résultats, qui mesureront les effets sur la productivité et la qualité de vie, seront annoncés en 2023.

Le principe est souvent celui du volontariat et la plupart des expériences se font au niveau local pour commencer. C'est le cas de la région de Valence, où l'Etat s'est engagé, après une négociation avec les syndicats, à hauteur de 10 millions d'euros de dotations aux entreprises qui sauteront le pas.

A ce stade, environ 160 entreprises et plus de 3.000 salariés sont concernés, selon la presse spécialisée, et l'initiative est « en cours de déploiement ».

Travailler moins de jours, mais pas travailler moins
La semaine de quatre jours, pour les administrations qui l'ont adopté, est aussi une manière pour le service public d'être compétitif face aux

entreprises du secteur privé, plus généreuses en matière de rémunérations. En Lituanie par exemple, les employés du secteur public ayant des enfants de moins de trois ans auront le droit de travailler 32 heures par semaine (contre 40 d'ordinaire), sans aucune coupe dans leur salaire, et ce dès l'année prochaine.

Plus de six Français sur dix seraient prêts à l'adopter et près d'un sur trois avec une baisse de salaire.

Ce dispositif a aussi pour vocation de corriger l'écart significatif de salaire entre les hommes et les femmes qui persiste, alors que les études ont tendance à prouver que cet écart se creuse lorsque les femmes ont des enfants.

Mais travailler moins de jours chaque semaine, ne signifie pas toujours travailler moins tout court. La Belgique a ainsi lancé une expérimentation pour permettre aux employés qui le souhaitent de

travailler neuf heures et demie sur quatre jours, au lieu de huit heures sur cinq – loin donc de la réduction prônée chez les voisins.

La logique de souplesse est même poussée un cran plus loin, avec la possibilité de travailler « un peu plus une semaine et un peu moins la suivante, ce qui offre une certaine souplesse aux personnes en situation de coparentalité », selon le gouvernement. Le projet, qui doit à présent être soumis aux partenaires sociaux pour avis, puis au Parlement pour validation, entend à la fois tirer les leçons des nouveaux modes de travail qui ont éclos durant la pandémie et permettre à la Belgique d'améliorer son taux d'emploi qui est de 71 % aujourd'hui.

Qu'en est-il en France ? Une vaste enquête sur le rythme de travail menée dans plusieurs pays du monde par ADP, et dont les résultats ont été publiés en mai, indique que plus de six Français sur dix seraient prêts à adopter la semaine de quatre jours. Près d'un salarié sur trois serait même prêt à accepter une baisse de salaire. A confirmer. ■

LA CHRONIQUE
DU CERCLE
DES ÉCONOMISTES

de Christian de Boissieu

Consolider l'Europe bancaire et financière

Si certaines crises engendrent plus d'Europe, ce ne sont pas les avancées, d'ailleurs en dents de scie, dans l'intégration européenne qui, en tant que telles, suscitent des crises.

Plus, et surtout mieux d'Europe ? La crise financière, le Covid-19 et maintenant la guerre en Ukraine ont poussé l'Europe à rechercher « l'autonomie stratégique », donc une part de souveraineté, à une échelle supranationale. Cette ambition est affichée aujourd'hui pour nombre d'industries. Elle doit aussi s'appliquer à la consolidation de l'Europe bancaire et financière.

L'union bancaire (UB) vise avant tout à améliorer la résilience des banques de la zone euro. Le premier volet de l'UB concerne la mise en place d'une supervision des banques à l'échelle européenne. A ce titre, la BCE supervise directement

les grandes banques de la zone. Sous cet angle, l'UB fonctionne correctement.

Le second pilier consiste à mettre en œuvre, pour des banques au bord de la faillite, des procédures de résolution au niveau européen. Avec l'intention de privilégier le sauvetage de ces banques par de l'argent privé (« bail-in »). L'idée est excellente. Seulement, en pratique et je pense au cas de certaines banques italiennes mais pas seulement, les Etats ont dû depuis quelques années intervenir, en contradiction avec l'objectif précédent. La revendication de la souveraineté nationale contraint forcément les projets de coopération et d'intégration.

Le blocage essentiel porte sur le troisième pilier, le passage progressif à un système européen de garantie des dépôts coiffant les dispositifs

nationaux existants. Nous sommes quasiment à l'arrêt sur ce point. L'Allemagne ne veut pas prendre le risque de payer pour les autres, mais elle n'est pas la seule à renâcler. L'actuel chancelier allemand

Face aux mastodontes bancaires chinois, américains, japonais... l'Europe doit accepter la concentration bancaire.

et son équipe ont l'air plus ouverts en la matière que leurs prédécesseurs. Mais, pour les Allemands, les progrès pour l'UB doivent être connectés à ce qui concerne l'union des marchés de capitaux. L'UB pourrait-elle demeurer partielle et donc

bancale ? Le plan d'action pour l'union des marchés de capitaux (UMC) a été présenté en 2015, donc avant l'adoption du Brexit par les Britanniques. A l'époque, il s'agissait de faire l'UMC avec la place de Londres. Désormais, il s'agit de la réaliser sans, et même contre elle !

Les enjeux de l'UMC vont au-delà de la coopération et de l'intégration des places financières de l'UE, puisque la compétitivité de nos entreprises, y compris des PME, est directement concernée via leurs conditions de financement.

Les différents dossiers de l'UMC sont à l'arrêt, pour de bonnes raisons – la pandémie et la guerre en Ukraine – mais aussi pour de moins bonnes comme des désaccords persistants sur les pouvoirs du régulateur financier européen (l'Esma). Il va falloir assez vite relancer l'UMC, en privilégiant

quelques dossiers : la relance de la titrisation en Europe, les financements à disposition des PME y compris l'essor du « private equity », l'adoption rapide de règlements mettant de la transparence et de l'ordre dans tout ce qui touche à la finance « verte »...

Face aux mastodontes bancaires chinois, américains, japonais... l'Europe doit accepter la concentration bancaire, comme d'ailleurs la concentration industrielle. La grande taille engendre souvent des effets d'échelle positifs. Elle peut faciliter la mise en œuvre de stratégies plus offensives vis-à-vis des fintechs et autres plateformes digitales.

Christian de Boissieu est professeur émérite à l'université Paris-I et vice-président du Cercle des économistes.

Par
ANAÏS MORAN

Elle vit cette décision du Conseil d'Etat comme le début d'une «*délivrance*». Apaisante, mais fragile. Eugénie Izard, pédopsychiatre de 50 ans, traîne depuis sept longues années une angoisse profonde et corrosive. «*Celle qui vous colle à la peau quand vos pairs, ceux qui étaient censés vous protéger, et protéger les enfants, se mettent à vous attaquer sans répit*», témoigne cette praticienne originaire de Toulouse, non sans exaspération dans la voix. Le désarroi date du printemps 2015. De ce jour où le conseil de l'ordre des médecins de Haute-Garonne a porté plainte contre elle devant la chambre disciplinaire, après qu'elle a signalé des soupçons de maltraitements physiques et psychologiques de la part d'un père sur sa fille de 8 ans. «*On m'a accusée de ne pas être restée à ma place*, relate-t-elle. *D'avoir pris le parti d'une mère aliénante qui manipulait son enfant. Alors que tout ce que j'avais fait, c'était prendre mes responsabilités et tenter de protéger de maltraitements un enfant.*» Sanctionnée par l'ordre des médecins à une suspension temporaire d'exercice de la médecine d'une durée de trois mois, Eugénie Izard a vu, le 30 mai, la plus haute juridiction administrative annuler la sanction ordinaire. Un événement qui a permis de mettre en lumière le sujet de l'insécurité juridique dans laquelle sont plongés les praticiens à l'origine de signalements pour maltraitements infantiles.

L'affaire Izard, c'est d'abord l'histoire de Lola (1). La petite fille est dans un état de «*grande détresse*» quand sa mère la conduit chez la pédopsychiatre, se remémore la médecin. «*Elle venait de mettre des premiers mots sur les violences que son père lui faisait subir.*» Eugénie Izard effectue un premier signalement en octobre 2014 auprès du procureur de la République de Toulouse. Un juge des enfants est saisi du dossier familial. Puis elle adresse un second signalement, quatre mois plus tard, au parquet et au magistrat, face à l'accumulation de nouveaux éléments médicaux jugés préoccupants. «*Le père l'a appris et a, dans un premier temps, porté plainte contre moi devant le conseil départemental de l'ordre*, déroule la professionnelle de santé. *Après un face-à-face en conciliation, il a finalement décidé de ne pas donner suite. Mais le conseil de l'ordre a pris le relais, en portant plainte en son propre nom. Un véritable cauchemar.*»

Face à des soupçons de maltraitements infantiles, les médecins sont comme piégés dans un conflit de normes et d'injonctions contradictoires, en raison d'un cadre juridique confus. Le code pénal prévoit bien que les praticiens, comme tout autre citoyen «*pouvant empêcher [...] soit un crime soit un délit contre l'intégrité corporelle [d'un enfant]*», ont l'obligation d'intervenir. Il précise aussi qu'un signalement effectué auprès des autorités compétentes «*ne peut engager la res-*

ponsabilité civile, pénale ou disciplinaire de son auteur, sauf s'il est établi qu'il n'a pas agi de bonne foi.» Mais les praticiens sont également soumis au code de la santé publique, dont certains textes laissent planer l'ambiguïté. Ainsi, le médecin doit protéger le mineur tout «*en faisant preuve de prudence et de circonspection*». Signaler auprès des autorités compétentes «*sauf circonstances particulières qu'il apprécie en conscience*». Des expressions sources d'interprétation qui, cumulées aux principes fondamentaux du «*secret professionnel*» et de l'interdiction de «*s'immiscer sans raison professionnelle dans les affaires de famille*», entretiennent le trouble.

«NOUS SOUHAITONS UN CADRE LÉGAL PRÉCIS»

C'est précisément au motif d'une «*immixtion dans les affaires de famille*» qu'Eugénie Izard, après une série de retards de procédures, est sanctionnée en 2018 d'un avertissement (2) par la chambre disciplinaire de première instance d'Occitanie de l'ordre des médecins. Sonnée, elle fait appel. L'ordre

départemental, jugeant de son côté la sanction trop faible, fait de même. Tout s'aggrave: le 10 décembre 2020, la chambre disciplinaire nationale de l'ordre des médecins inflige à la pédopsychiatre une interdiction temporaire d'exercer la médecine, invoquant de surcroît une «*violation du secret professionnel*». «*J'ai fait un burn-out, je me suis fait soigner pour ça*, explique la pédopsychiatre. *J'ai ressenti une grande violence dans leurs paroles, leurs argumentaires, leur manière de vouloir me faire la peau.*» La décision du Conseil d'Etat, qui estime que l'ordre des médecins «*a inexactement apprécié les faits*», est un second souffle pour elle. «*La seule circonstance que ce signalement, contenant des éléments couverts par le secret professionnel, ait été adressé au juge des enfants, ne saurait, à elle seule, caractériser un manquement du code de la santé publique*», argumentent les rapporteurs de la juridiction administrative, renvoyant désormais une nouvelle fois l'affaire devant la chambre disciplinaire nationale. Avec sa consœur pédopsychiatre Françoise Fericelli, Eugénie Izard

a cofondé le collectif de médecins Stop violences en avril 2021 afin d'œuvrer «*contre les violences intra-familiales et pour une meilleure protection des enfants maltraités*». Le collectif regroupe 56 professionnels de toutes spécialités. Il dit avoir recensé une quinzaine de procédures disciplinaires en cours devant le conseil de l'ordre. Françoise Fericelli, 59 ans, a été sanctionnée d'un avertissement par la chambre disciplinaire de l'ordre des médecins d'Auvergne-Rhône-Alpes il y a un an et demi, après avoir averti la justice d'une suspicion de maltraitements d'un père sur l'un de ses patients, Théo, 6 ans. Aujourd'hui, l'enfant vit chez sa mère et son père n'exerce plus l'autorité parentale. «*Nous, médecins, ne sommes ni enquêteur, ni policier, ni magistrat, mais nous avons un devoir de protéger les enfants. Notre seule possibilité de protection est de faire un signalement, et pour cela il faut être formé au repérage des maltraitements et ne pas avoir à craindre des représailles*, développe la médecin. *Tout ce que nous souhaitons, c'est un cadre légal précis qui régit les modalités d'alerte des médecins,*

notamment une obligation légale de signalement.»

«IL FAUT UN SIGNAL EXTRÊMEMENT FORT»

La Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciiwise), chargée par le gouvernement de proposer des pistes pour améliorer la protection des enfants victimes, porte le même combat. Dans son rapport intermédiaire publié le 31 mars, l'instance pointe les «*insuffisances du cadre juridique*» entourant le repérage des violences infantiles par le corps médical, et propose deux changements majeurs. D'abord, celui d'une «*clarification d'obligation de signalement*» des violences sur mineurs par les médecins. Et, en parallèle, la «*suspension des poursuites disciplinaires*» à l'encontre de ces professionnels «*protecteurs*» qui osent alerter. «*Il faut un signal extrêmement fort, par une législation impérative, qui fixe le principe de protection de l'enfant au-dessus de tout*, développe Edouard Durand, juge des enfants et coprésident de la Ciiwise. *Qui est-ce qu'on doit protéger? Les en-*

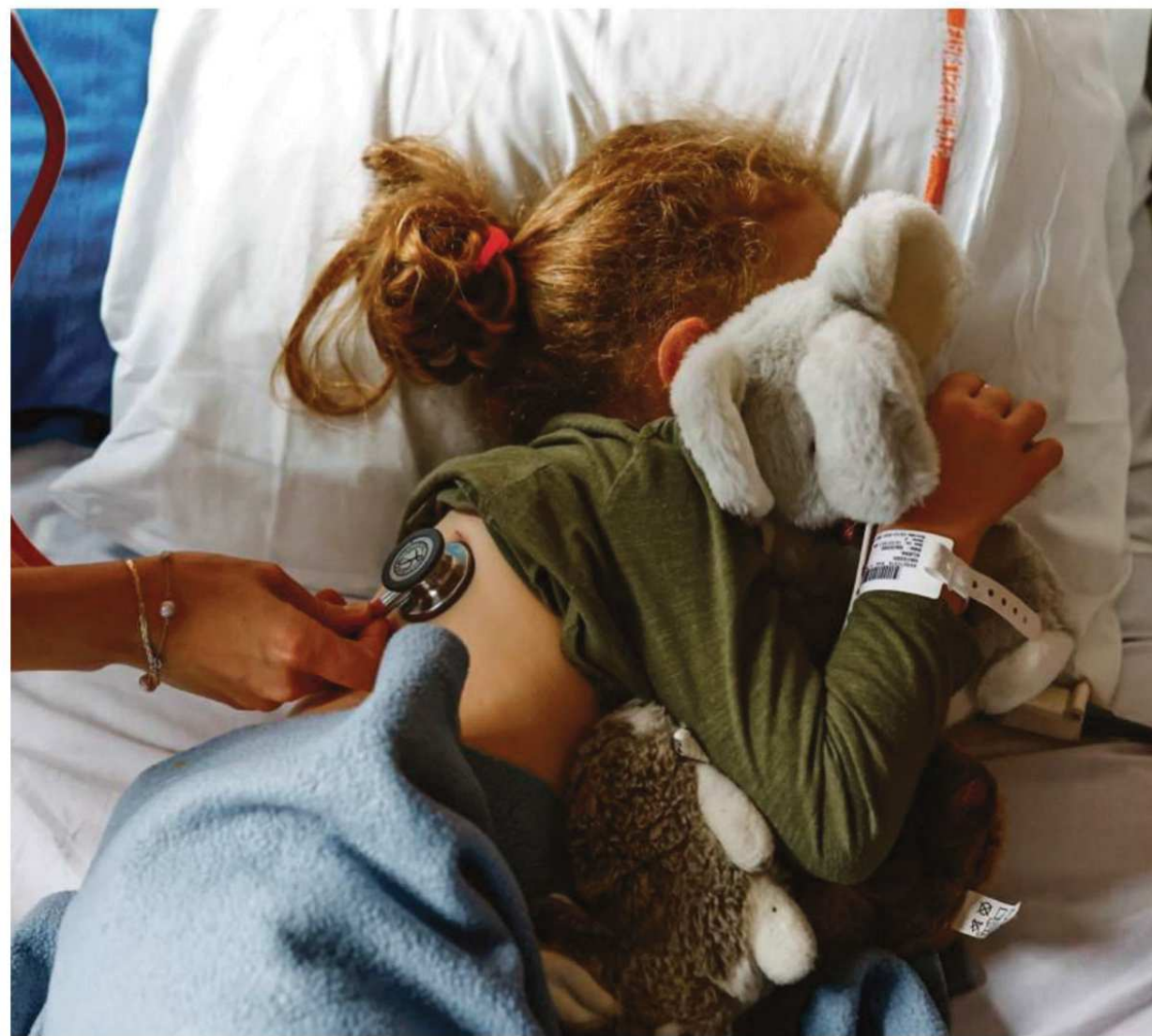
MALTRAITEMENTS

La protection de l'enfance à l'épreuve du secret médical

Aux premières loges face aux cas de violences infantiles, peu de médecins osent faire des signalements. Le cadre juridique, très flou, tourne souvent au désavantage des soignants, qui risquent des poursuites de la part du conseil de l'ordre.



A peine 5% des signalements pour



violences infantiles proviennent du secteur médical, selon la Haute Autorité de santé. PHOTO MATHIEU CUGNOT/DIVERGENCE

fants. A qui fait-on courir le risque avec ce flou actuel? Les enfants.» 160 000 enfants seraient victimes de violences sexuelles en France chaque année, selon la Ciivise. Un rapport des inspections générales des affaires sociales, de la justice et de l'éducation publié il y a trois ans établit en outre qu'un enfant meurt tous les cinq jours dans un contexte intrafamilial.

Face aux préconisations de la commission, le conseil national de l'ordre des médecins (Cnom) fait preuve de retenue. Pour l'heure, il s'oppose à l'obligation de signalement. «Une famille maltraitante ne prendra pas forcément le risque d'emmener son enfant chez le méde-

cin si elle sait que, par une obligation de signalement, un médecin n'est plus soumis au secret médical. Cela peut avoir un effet délétère pour la santé de l'enfant, qui risque de s'éloigner définitivement du soin», justifie la vice-présidente de l'ordre, Marie-Pierre Glaviano-Ceccaldi. Le Cnom ne réfute pas, en revanche, l'idée de s'engager vers une meilleure protection des auteurs de signalements. «On peut se mettre autour d'une table pour discuter des poursuites», assure la vice-présidente. Nous aussi, nous voulons voir les médecins devenir de vrais acteurs dans la lutte contre ces maltraitances. Il faut encore sensibiliser notre communauté, notamment au

sein des conseils de l'ordre locaux. On y travaille.»

Selon la Haute Autorité de santé (HAS), à peine 5% des signalements pour violences infantiles proviennent du secteur médical. Le chiffre mérite d'être actualisé (il a été dévoilé en 2014, mais sur des données de l'ordre des médecins datant de 2002), mais il paraît largement insuffisant alors que les soignants «font partie des acteurs de proximité les plus à même de reconnaître les signes évocateurs d'une maltraitance sexuelle ainsi que les situations à risque», admet la HAS. En 2018, la sénatrice socialiste Michelle Meunier et le sénateur Les Républicains Alain Milon ont tenté d'instaurer

une «obligation de signalement à la charge des médecins» lors de l'examen du projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, des amendements qui n'ont pas été conservés.

«C'EST BEAUCOUP DE COLÈRE»

«Je suis persuadé que ce brouillard juridique provoque de l'autocensure chez les médecins, des sous-déclarations de situations de danger», témoigne Alexandre Baratta, psychiatre hospitalier à Sarreguemines, en Moselle. Le 20 janvier, les parents d'une adolescente ont lancé des poursuites contre ce praticien de 46 ans. Le conseil de l'ordre

départemental s'est joint à la plainte. Les faits reprochés remontent à l'été dernier, lorsqu'il reçoit, en sa qualité d'expert judiciaire, la demande d'une juge des enfants de procéder à l'examen psychiatrique de Zoé, 16 ans. L'adolescente est mise en examen pour «dénonciation mensongère» après des accusations de viols portées à l'encontre de son professeur de technologie. «Je devais la recevoir en juillet, mais l'entretien expertal n'a jamais pu avoir lieu, expose le médecin. Son père insistait pour que l'entretien se déroule en sa présence, l'intéressée était en état de crise. C'était impossible.»

Pour mener à bien son expertise, Alexandre Baratta parvient tout de même à prendre connaissance du dossier médical de Zoé à l'hôpital de santé mentale de Sarreguemines, où elle est suivie depuis 2019. Il y découvre alors des éléments accablants, notifiés depuis plusieurs années. «Phobie sociale, scarifications multiples, consommation excessive d'alcool, déscolarisation, conduites sexuelles à risque... énumère-t-il. Les médecins de l'hôpital avaient aussi remarqué que son père lui administrait tous les soirs, dans son yaourt, un gramme de cannabis.» Il en informe aussitôt le juge des enfants et indique, dans son rapport, que le tableau clinique s'oriente davantage vers des violences répétées et chroniques dans la sphère intrafamiliale. Depuis cette alerte, le juge des enfants a décidé d'ouvrir une mesure d'assistance éducative, toujours en cours, pour protéger Zoé. Le psychiatre, de son côté, attend avec une «immense anxiété» le jugement de ses pairs à la chambre disciplinaire de première instance du Grand-Est. «C'est la première fois de ma carrière que je suis poursuivi. C'est un choc, mais c'est surtout beaucoup de colère, dit-il. Le secret médical ne doit pas être un obstacle au signalement d'enfants en danger. Cela me fait penser à certains représentants de l'Eglise qui ont pu dire, à propos des prêtres pédocriminels, "le secret de la confession s'impose à nous et demeure plus fort que les lois de la République". Il serait temps de comprendre la société d'aujourd'hui et de s'adapter à elle.»

(1) Les prénoms des enfants ont été modifiés.

(2) Les sanctions disciplinaires encourues sont graduellement l'avertissement, le blâme, l'interdiction temporaire d'exercer la médecine, et la radiation de l'ordre. Une conciliation est d'abord organisée entre les différentes parties pour tenter de résoudre le différend. Si la plainte est maintenue, celle-ci est alors transmise à la chambre disciplinaire de première instance régionale.

Libération

ABONNEZ-VOUS



Offre intégrale 29,90€ par mois

Soit plus de 50% de réduction par rapport au prix de vente en kiosque. Offre à durée limitée sans engagement valable jusqu'au 31.01.2023.

S'ABONNER À LIBÉRATION EN CONTACTANT LE 01 55 56 71 40 OU SUR ABO.LIBERATION.FR

les grands débats

Notre rapport au temps a-t-il changé ?

Cette année, la Cité de la réussite, ce forum des débats culturels, économiques, scientifiques et politiques qui se déroule à Paris les 25 et 26 juin, a choisi de traiter le thème du temps. Deux cents personnalités interviendront pendant ces deux journées. Cinq d'entre elles, venues du monde économique, politique et scientifique, ont accepté de s'interroger pour « Les Echos » sur leur propre rapport au temps.

en partenariat avec



cité de la réussite



Comment les algorithmes nous devancent

LE POINT DE VUE

d'Aurélie Jean



L'algorithmes est un protagoniste de notre époque par sa place dans notre quotidien à travers nos interactions, souvent inconscientes, avec cette entité mathématique et numérique, somme toute complexe, qui influence nos existences.

Source de révolutions positives comme de scandales en tout genre, son omniprésence peut effrayer tant son autorité semble grande. Tout aussi intéressant mais moins discuté est son rapport particulier au temps. Sans « maîtriser » – dans

le sens de comprendre – le temps qui passe, les algorithmes l'intègrent de manière évidente ou tacite au sein de leur logique d'exécution pour, dans certains cas, le devancer.

Un algorithme est un ensemble explicite ou implicite d'opérations exécutées au sein d'applications sur nos téléphones portables et nos ordinateurs, selon une certaine logique dans le but de répondre à une question, de résoudre un problème ou de comprendre les mécanismes d'un phénomène.

Par exemple, les algorithmes peuvent anticiper ce qui arrivera dans un futur plus ou moins proche – selon une certaine probabilité – comme la météo, l'évolution de la Bourse, ou encore la propagation d'un virus. Ils peuvent aussi prédire ce qu'auraient été les conséquences d'un événement s'il avait été réalisé sous certaines conditions, on parle d'analyse

contrefactuelle. Dans ces deux cas, certains algorithmes fonctionnent sur une variable de temps pour exprimer ce qui adviendra dans l'avenir. Écrit autrement, le temps

Comprendre leurs mécanismes sous-jacents permettra à chacun de choisir sa position sur cette courbe du temps et face au temps qui passe.

fait partie de la logique d'exécution de l'algorithme, qu'elle soit explicite (équations mathématiques, structures conditionnelles...) ou implicite (modèles d'apprentissage machine).

Les algorithmes peuvent également sous-entendre le temps en fournissant un résultat en fonction d'un jeu de données d'entrée représentant une situation dans le passé, le présent ou le futur, sans exprimer la variable de temps dans la logique de fonctionnement. Par exemple, on peut simuler ce que serait l'usage des transports en commun parisiens en 2050 à partir de la population envisagée déclinante qui serait alors le paramètre d'entrée sans intégrer l'année strictement.

L'algorithme a aussi un rapport particulier avec le temps présent en créant une sorte d'accélération qui échappe aux humains que nous sommes. Alors que l'algorithme historique était pensé pour être exécuté à la main et donc à une échelle de temps saisissable par les humains, l'algorithme numérique de notre époque est destiné à tour-

ner automatiquement sur un ordinateur à l'échelle de la nanoseconde.

Faisant de l'algorithme une entité qui a toujours une période d'avance sur nous, en se réalisant plus vite que notre capacité à saisir l'instant, nous découvrons nos destinations préférées avant de les avoir visitées, des amoureux avant de leur avoir parlé, ou encore un diagnostic médical sans avoir l'ensemble des résultats d'examen en main.

Cette nouvelle échelle échappe aux individus qui voient leurs vies s'accélérer, les détachant parfois violemment du temps présent par les alertes et autres notifications qui nous inondent en continu. L'harmonie avec le temps présent, qui est l'un des fondamentaux de l'épicurisme, est alors mise en danger alors même qu'elle est source de bonheur dans la vie. Force est de reconnaître que cette avance que

les algorithmes ont sur le temps présent révèle des opportunités – comme découvrir une maladie avant qu'elle n'apparaisse effectivement – et des menaces – nous déconnecter du temps présent. La manière de les concevoir et de les utiliser influence et oriente leur destin, que l'on décide.

Comprendre les mécanismes sous-jacents de construction et de fonctionnement de ces algorithmes permettra à chacun de choisir sa position sur cette courbe du temps et face au temps qui passe. Comme se déconnecter plus souvent, privilégier certains outils, ou encore s'arrêter à l'occasion pour lever la tête et apprécier le moment présent... L'algorithme pourra toujours courir, vous serez en prise avec l'instant.

Aurélie Jean est docteure en sciences et entrepreneure.

L'illusion du temps

LE POINT DE VUE

de Jacques Attali



Il n'est pas un thème qui ait été plus étudié, scruté que celui du temps. Et les plus grands penseurs, qu'ils soient philosophes, religieux ou scientifiques, dans toutes les civilisations, se sont acharnés à essayer de comprendre ce que pouvait être ce concept, dont la réalité est intuitivement évidente, mais qui échappe à toute définition théorique.

Est-il une réalité matérielle ? Une invention de l'esprit ? A-t-il un commencement ? S'il n'en a pas, comment penser un temps infini dans le passé ? Et s'il en a un, qu'existaient-il

avant le commencement du temps, et qui a décidé de son commencement ? Est-il réversible ? Irréversible ? Le temps se mesure-t-il par le vieillissement ou lui est-il étranger ? Comment expliquer que l'instant présent soit remplacé immédiatement par un autre instant présent ? Qu'y a-t-il dans le temps au-delà de la mort ?

Toutes les pensées philosophiques se sont fracassées sur ces questions. Toutes les religions ont tenté, en vain, d'y apporter une réponse. La science, jusqu'à aujourd'hui, tâtonne encore : après l'avoir considéré comme une réalité matérielle, puis comme une abstraction universelle puis comme un concept relatif, parce qu'il existerait autant de temps que d'observateurs, la science bute aujourd'hui sur la relation entre l'espace-temps de la physique quantique et celui de la relativité générale ; certains ont cru trouver

une façon élégante de les concilier, en ajoutant d'autres dimensions, par la théorie des cordes, qui reste insatisfaisante et qui est aujourd'hui en voie d'être dépassée.

Dans la réalité prosaïque de nos vies, la complexité du temps est tout aussi grande : il y a un temps universel, qui rythme les grandes évolutions géologiques, biologiques, climatiques.

Il y a le temps politique, qui appartient à celui qui a le pouvoir, puissance religieuse, politique ou marchande, qui se révèle par la position la plus haute de l'horloge, sur le clocher de l'église, la façade de la mairie ou l'entrée de la gare.

Il y a le temps économique, qui est imposé par l'horloge pointeuse de l'usine, et par la comptabilité des temps de travail comme mesure de la valeur des choses et de l'exploitation des salariés.

Il y a le temps personnel, qui reste occupé par la peur de la mort, que

chacun meuble à sa façon : en priant, en lisant, en travaillant, en consommant, en écrivant, en apprenant, en aimant, en jouant. Ce temps personnel est maintenant découpé en instants de plus en plus brefs ; en heures, puis en minutes, puis en secondes, puis en millisecondes. Comme s'il fallait nous faire obtenir le plus souvent possible des gratifications, sous forme d'achat, de clics ou de likes, qui se traduisent tous en valeurs marchandes de plus en plus envahissantes.

Pour le capitalisme omniprésent, pas une seconde de nos vies ne doit être sans consommation.

Pour le politique, pas une seconde de nos vies ne doit nous permettre de réfléchir. Et pour tout cela, pas une seconde de nos vies ne doit être partagée : seule la solitude pousse à la consommation et interdit la véritable réflexion.

La compagnie est occasion de conversation, de plaisir, d'amour,

négligences de l'échange marchand. Le capitalisme déteste le repas, occasion de converser, et de dire du mal de lui. Il adore les fast-foods, les réseaux sociaux, les sites d'achat en ligne, ou d'abonnements numériques. Il ne nous propose même pas en échange une solitude méditative.

Pour le capitalisme, pas une seconde de nos vies ne doit être sans consommation ; pour le politique, pas une seconde ne doit permettre de réfléchir.

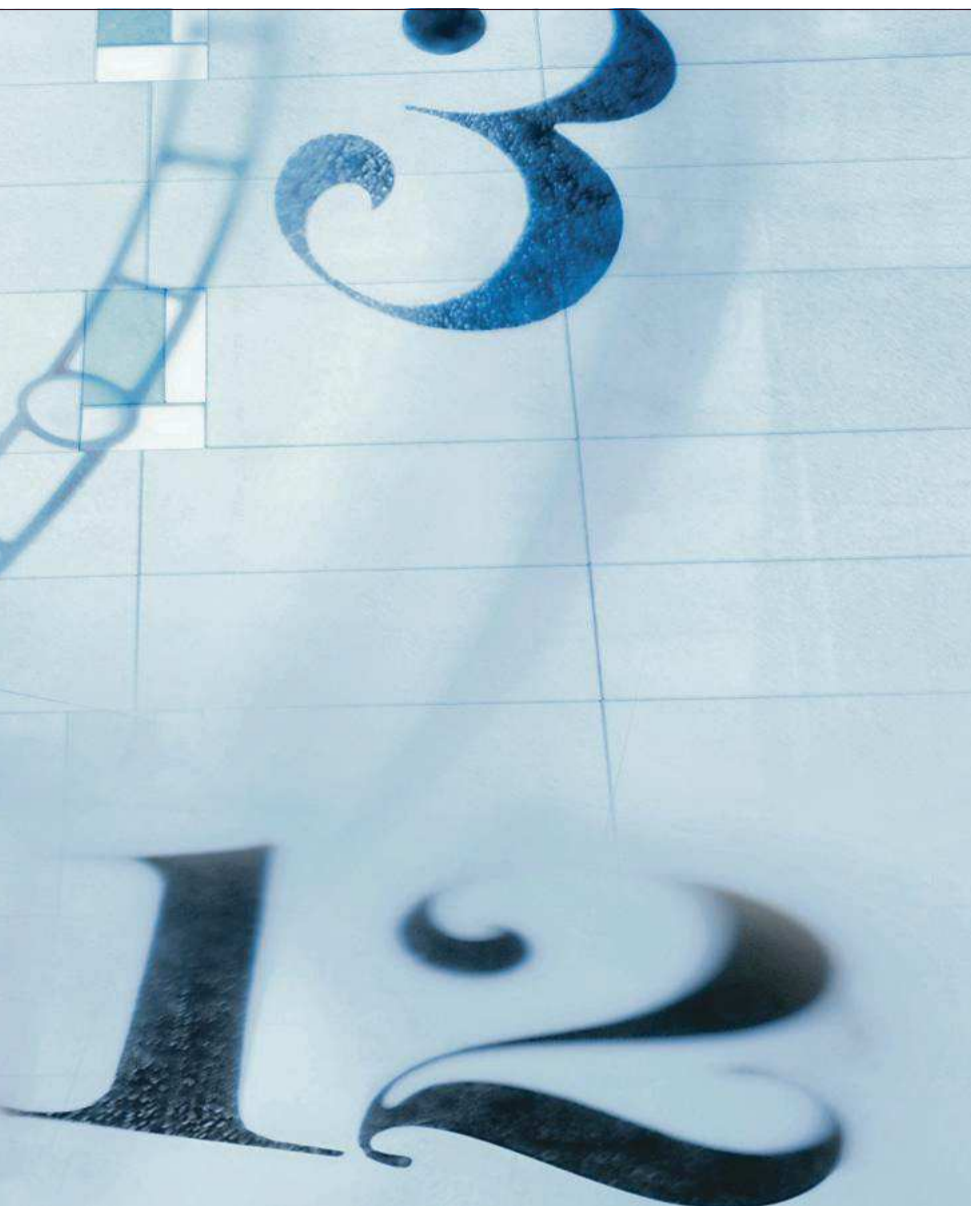
Juste un tourbillon d'activité de foule, pour nous faire oublier la mort par des nouveautés artificielles tyranniques, et par l'accumulation de possessions réelles ou vir-

tuelles, qui nous rassurent en nous conduisant à penser que nous ne pouvons pas mourir avant de les avoir consommés vraiment. Ainsi détruisons-nous le monde, la nature, le climat, l'humanité, en voulant échapper à notre peur de mourir.

Si l'on veut sortir de ce toboggan suicidaire, il faut à tout prix retrouver la valeur du temps partagé, hors de toute activité marchande et de toute contrainte totalitaire. Le temps de la conversation, de la musique, du repas, du sport, de spectacle vivant, de la rébellion, du devenir-soi.

C'est en s'émerveillant du temps de l'autre (en particulier celui qui n'est pas encore né, et qui nous attend, de l'autre côté du temps) qu'on donnera sens au sien.

Jacques Attali est écrivain et essayiste, chroniqueur aux « Echos ».



La révolution de l'immédiat

LE POINT DE VUE

de **Thierry Derez**



Depuis toujours les êtres humains se sont interrogés sur cette énigme dont l'impitoyable réalité les rattrape avec le cycle de la vie : Le temps. Les penseurs de l'Antiquité se confrontaient au rythme naturel dicté par la rotation de la planète. Ils scrutaient le ciel à la recherche de cycles récurrents, déjà percevait la tentation de prévoir. Le temps semblait si stable quand la vie des humains s'intégrait dans une nature encore souveraine. Les révolutions scientifiques et techniques ont modifié notre rapport à l'environnement. François Furet a repris la thèse de Tocqueville : au fond il n'y aurait pas de rupture, il se produirait des événements révélant un état de fait.

À première vue il apparaît évident que le monde contemporain a changé de rapport au temps, provoquant un sentiment d'accélération et plus nettement encore un impératif d'immédiateté. L'impatience nous a gagnés. Les SMS, les conversations instantanées sur les réseaux sociaux, ont pris l'ascendant sur la rencontre, gommant le déplacement vers l'autre. Oubliés le temps long ou le temps court, nous serions guidés par l'obsession du temps réel.

Vous avez roulé plus vite, qu'avez-vous fait du quart d'heure gagné ?

Cependant l'anecdote rapportée par Jacques Ellul garde toute sa saveur : croisant un automobiliste dans les années 1930 ayant franchi les 100 km/h sur une longue distance et qui se vantait d'avoir gagné un quart d'heure, il lui demanda : « Et qu'avez-vous fait de ce quart d'heure ? ». Ce traitement à la potion de l'instant affecte aussi notre consommation : le clic nous affranchit du magasin ; les rencontres se font virtuelles, en réseaux ; une « culture » par l'image se déverse à domicile sur une foudrerie d'écrans. Les individus pourraient être polychrones ou monochrones, c'est la théorie développée en 1959 par l'anthropologue américain Edward T. Hall dans son ouvrage « Le langage silencieux ». Ils se répartiraient entre les tenants d'une activité bien régulée, bien planifiée, et ceux d'une abondance d'actions

simultanées dont le temps doit être démultiplié. Le confinement a donné un relief inédit à la structuration de nos vies, en particulier à notre rapport au travail. Sans doute aura-t-il, lui aussi, servi de révélateur à une tendance de fond de nos sociétés.

Pour une partie de nos contemporains l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle est questionné de manière intense. Même si l'on raconte beaucoup de balivermes sur le mouvement américain de la « Grande Démission », on ne peut nier une dynamique remettant en question le « planning imposé du travail ». Il est attendu de l'entreprise qu'elle se mette à ce nouveau diapason. Dans cette bousculade des pratiques traditionnelles, le temps se confond avec l'équilibre individuel. Le temps devient un objet de consommation, customisé, personnalisé. Le travail n'est qu'une partie de cet agenda privé.

La date de « dépassement de la terre » devient de plus en plus précoce

« Et pourtant elle tourne ! ». Cette phrase de Galilée nous rappelle que l'obscurantisme est un ennemi dangereux. Les querelles sur le climat nous renvoient à un passé que l'on croyait révolu. Oui, notre planète tourne toujours, à son rythme. Dans l'espace qu'elle nous offre et que nous abîmons, la première victime est l'humanité. Nous sommes passés de 1,5 milliard d'êtres humains à l'aube du vingtième siècle à bientôt 8 milliards.

Avec cette croissance exponentielle nous avons exploité nos ressources sans les épargner. « Le dépassement de la terre », cette date où nous avons consommé plus de richesses que la terre n'est capable de renouveler en un an, devient de plus en plus précoce : cette année c'est le 29 juillet. Le risque environnemental nous impose de réconcilier urgence et temps long, individualisme et intérêt général.

Le monde du travail est un terrain d'expression supplémentaire de ces nouveaux impératifs. Par essence notre métier d'assureur mutualiste s'est toujours inscrit dans cette dialectique : répondre immédiatement au plus près du sur-mesure, bâtir sa solidité en mutualisant au bénéfice du plus grand nombre. Notre exigence est celle de la pertinence, de l'utilité et de la pérennité, quelles que soient les évolutions que traverse notre rapport au temps.

Thierry Derez est président-directeur général de Covéa.

LE POINT DE VUE

de **Georges Haddad**



Le temps de l'éducation

Grâce aux technologies numériques, les connaissances sont aujourd'hui disponibles partout, à tous moments et pour une grande majorité. Agir pour savoir et savoir pour agir, donc entreprendre, est aujourd'hui possible au moyen d'une grande diversité de voies d'apprentissage.

La vie active s'est considérablement allongée, rendant indispensables les exigences de savoirs faire constamment revisités. Apprendre tout au long de la vie s'impose comme un impératif commun. Le marché du travail en constante évolution entraînant la contraction des temps de compétence, nous impose de marcher tout au long de notre existence sur les chemins de la formation. Beaucoup auront même la possibilité d'envisager avec succès des déviations professionnelles radicales. Ces remarques soulèvent la question sensible du choc générationnel des compétences.

La vie active s'est considérablement allongée, rendant indispensables les exigences de savoirs faire constamment revisités.

La durée d'une qualification professionnelle tend à se restreindre comme une peau de chagrin plaçant souvent l'expérience au second plan des valeurs d'un monde économique obsédé par la concurrence, la compétitivité et la rentabilité. A cet égard, il me paraît essentiel de préserver les fondements de

l'entreprise durable même si la valorisation constante de l'innovation donne aujourd'hui une importance croissante à des opérations souvent éphémères, motivantes pour les plus jeunes, rentables à court terme et particulièrement appréciées par le monde de la finance.

Quelques lignes sur la question du temps de l'éducation en France, du primaire au supérieur. Les années de la vie les plus efficaces pour l'acquisition et l'assimilation des savoirs ont considérablement augmenté. Il me paraît donc nécessaire de soulever la pertinence de rythmes scolaires conservés depuis plus de deux siècles. Peut-on raisonnablement considérer comme crédible de demander aux apprenants d'acquiescer et d'assimiler efficacement tant de connaissances en un temps aussi court ?

En raison de contraintes essentiellement budgétaires et de politiques souvent incohérentes, les programmes et les rythmes imposés ne permettent pas aux jeunes de s'épanouir pleinement et de préparer correctement leur avenir par la faute de programmes trop souvent bâclés. Une conséquence néfaste de cette situation conduit à accorder au diplôme plus d'importance qu'à son contenu. Conscient des promesses et des périls de ce siècle et au risque de passer pour un rêveur, je préconise la renaissance d'un humanisme éducatif édifié sur un temps plus serein d'apprentissage et d'acquisition des savoirs théoriques et pratiques.

L'idéologie typiquement française d'une réussite scolaire très précoce, n'a plus aucune justification, excepté la fierté des parents. La sélection et l'orientation dès le collège placent très souvent de trop jeunes enfants dans une situation dévalorisante. L'utilisation des

mathématiques pour décider de l'avenir d'un jeune de treize ou quatorze ans est selon moi une erreur. Les mathématiques pas plus que d'autres disciplines toutes aussi importantes, ne doivent servir de telles fins.

Rappelons ici, la phrase célèbre du mathématicien allemand Carl Gustav Jacobi, qui dans une lettre adressée en 1830 au mathématicien Adrien-Marie Legendre, soutenait que « le but unique de la science et des mathématiques, est l'honneur de l'esprit humain ». L'essentiel est mis en lumière dans cette affirmation !

Je souhaite maintenant aborder la question du temps que notre société accorde au rêve. Rêver en totale liberté, constitue un préalable à toute entreprise créative. C'est le sens d'une lettre que j'ai écrite aux étudiants pour le prochain jubilé de Panthéon-Sorbonne en 2071. Le rêve apporte aux activités humaines un supplément d'âme cher à Henri Bergson. Ce qu'illustre parfaitement Michael Atiyah, mathématicien britannique contemporain, qui lorsqu'on lui demandait de décrire la journée d'un mathématicien, écrivait : « *Lorsqu'il fait grand jour, les mathématiciens vérifient leurs équations et leurs preuves, retournant chaque pierre dans leur quête de rigueur. Mais quand vient la nuit que baigne la pleine lune, ils rêvent, flottant parmi les étoiles et s'émerveillant au miracle des cieux. C'est là qu'ils sont inspirés. Il n'y a sans le rêve ni art, ni mathématiques, ni vie.* »

La Cité de la réussite nous invite depuis plus de trente ans à prendre le temps de rêver ensemble, de partager et d'apprendre.

Georges Haddad est mathématicien.

LE POINT DE VUE

de **Dominique Lévy-Saragossi**



La planète et le marshmallow

En 1972, à Stanford, une équipe de chercheurs a soumis 500 jeunes enfants à une expérience devenue célèbre. L'enfant est laissé seul face à un marshmallow. Il sait que, s'il ne mange pas la guimauve avant le retour de l'adulte, quelques minutes plus tard, celui-ci lui en offrira un second. Les deux tiers des enfants environ ne parvenaient pas à attendre. On a, depuis, démontré que l'incapacité de ces enfants à renoncer à un petit plaisir immédiat au profit d'un plaisir plus grand, mais retardé, n'a pas grand-chose à voir avec leur âge, mais résulte du fonctionnement spontané de notre cerveau : nous sommes biologiquement programmés pour privilégier la satisfaction instantanée à un bienfait différé. Et il y a fort à parier que l'adulte numérique de 2022, adepte de l'instantanéité, en est encore plus susceptible que l'enfant de 1972.

L'humain est spontanément enclin à préférer une récompense instantanée à une récompense future pourtant plus avantageuse. Et plus l'écart entre le « tout de suite » et le « plus tard » s'accroît, plus cette tendance s'accroît. Ce biais d'immédiateté est majoré par le stress de l'urgence.

Selon l'étude BVA-BCG pour la Cité de la réussite, 6 Français sur 10 ont, aujourd'hui, le sentiment d'être confrontés à « de plus en plus d'urgences ». La même proportion considère devoir faire face à des crises de plus en plus fréquentes, et (pour 70 % d'entre eux) de plus en plus graves. Et plus de 80 % nous disent privilégier le règlement immédiat des problèmes aux actions de long terme.

Les crises auxquelles nous sommes confrontés sont pourtant de natures extrêmement diverses. On pourrait, schématiquement, les situer sur deux axes : temps court/temps long, d'une part et impact individuel/impact collectif d'autre part.

Le réchauffement climatique apparaît, dans cette étude, comme la seconde urgence ressentie par les Français (la première pour les 18-24 ans), derrière le pouvoir d'achat. Cette tension « fin du monde/fin du mois » n'est pas nouvelle. Elle oppose, sur nos deux axes, une problématique individuelle de court terme à un défi collectif (planétaire) à durée indéterminée.

Plus de 80 % des Français nous disent privilégier le règlement immédiat des problèmes aux actions de long terme.

Elle les oppose d'autant plus que les réponses immédiates et individuelles à la crise du pouvoir d'achat (les arbitrages de consommation) peuvent être – et sont souvent – des obstacles à la lutte contre le réchauffement climatique.

Il ne s'agit donc pas de résister au marshmallow pour en avoir davantage, plus tard, mais de renoncer au marshmallow pour une récompense collective, lointaine et incertaine. Les marshmallows sont multiples. Ce sont les

comportements quotidiens de consommation : les déplacements, les achats, les loisirs... Pour citer une participante à une de nos études, les marshmallows, ce sont « les T-shirts de ma fille » : made in China ou Bangladesh, peu durables, nocifs pour la planète, pour ceux qui les fabriquent et pour l'emploi en France mais « trop mignons » et « vraiment pas chers ». Bien sûr, ce serait mieux d'acheter de la qualité made in France mais il faudrait avoir le pouvoir. Il faudrait avoir les moyens, et aussi priver son enfant d'un plaisir facile. Et puis tout le monde le fait, alors...

Convaincre les Français de la réalité de l'urgence climatique ne semble plus un enjeu. Leur donner les moyens ne pas l'oublier au profit de la satisfaction immédiate de besoins tout aussi réels, là est le sujet. Ils le savent et expriment clairement leurs attentes, à cet égard, envers les acteurs de pouvoir : gouvernement et grandes entreprises. Nous sommes largement conscients de l'impact de nos comportements quotidiens individuels. Conscients, aussi, de leur insuffisance s'ils ne s'inscrivent pas dans une perspective commune et de long terme. Réconcilier le « moi, ici et maintenant » avec le « tous, partout et longtemps », tel est le défi. En 1972, à Stanford, un tiers des enfants n'a pas mangé le marshmallow. Ceux à qui on avait appris que la patience est facteur de succès. Soyons ces enfants.

Dominique Lévy-Saragossi est directrice générale adjointe de BVA Group.

Suite de la page 3 La pénurie touche tant le public – secteur très majoritaire – que le privé, les grandes métropoles que les petites communes. Alors les structures s'adaptent, en fermant des sections ou en réduisant leur amplitude horaire, laissant des parents travailleurs avec leurs marmots sur les bras (*lire ci-contre*). Et la disette est appelée à durer. «*Nous sommes très inquiets pour la rentrée 2022, on risque de geler 10% de nos places. Même quand on essaye de faire appel à l'intérim, il n'y a plus personne*», raconte Céline Legrain, directrice générale du groupe associatif Crescendo et présidente de la Fédération nationale des associations pour la petite enfance (Fnappe). *On va peut-être devoir refuser des familles parce qu'il n'y a plus de professionnelles, alors qu'on a les places.*»

BELLES PROMESSES DU GOUVERNEMENT

La situation est d'autant plus désolante que la France manque de modes d'accueil pour les tout-petits : 40% des 0-3 ans n'en ont pas, que ce soit en structure collective ou auprès d'assistantes maternelles. «*L'accueil du jeune enfant est déterminant pour concilier la vie familiale et la vie professionnelle mais aussi pour favoriser l'égalité femme-homme au sein des couples. Faute de mode d'accueil satisfaisant, ce sont très majoritairement les femmes qui interrompent plus ou moins longuement leur activité pour garder leur enfant*», rappelait le Conseil économique, social et environnemental (Cese) en mars, dans son avis «*Vers un service public d'accueil de la petite enfance*». Quant à la crèche, elle est à la fois le mode d'accueil le plus plébiscité par les parents et le moins onéreux. Un effort a été fait pour le développer, le nombre de berceaux étant passé de 357 000 en 2009 à 471 000 dix ans plus tard. Mais, malgré cela, la France ne dispose que de 21 places en crèche pour 100 marmots. Selon le baromètre d'accueil du jeune enfant de la Cnaf, seuls la moitié des

parents qui ont sollicité une place en structure collective l'ont effectivement obtenue.

Face à ce manque, les candidats à la présidentielle y sont allés de leurs engagements. Emmanuel Macron et Jean-Luc Mélenchon ont par exemple proposé la création d'un droit opposable à la garde d'enfant. Le premier a promis 200 000 places de crèche supplémentaires, le second 500 000 places, tous types de garde confondus. Des objectifs pour le moins ambitieux sachant que 30 000 places en crèche devaient être créées entre 2018 et 2022 mais que 40% seulement ont vu le jour. Faute de professionnelles, les engagements chiffrés ne resteront de toute façon que de belles promesses.

Pour faire face au manque de titulaires, les crèches font appel à des intérimaires. «*C'est une présence physique, en termes de quota ils se disent "c'est bon, on a quelqu'un". Mais l'intérêt de l'enfant n'est pas pris en compte : il a besoin d'avoir des repères, ce n'est absolument pas rassurant*» pour lui de voir des têtes changer de façon incessante, note Jennifer Bouttier, éducatrice de jeunes enfants dans les Hauts-de-Seine. Les professionnelles déjà en poste doivent, elles, former les nouvelles venues, or «*c'est une perte de temps parce qu'on sait que cette personne ne va pas revenir*», affirme-t-elle.

Face à la pénurie, «*on n'ouvre pas de places [de formation], on n'anticipe pas les départs à la retraite, on ne valorise pas le secteur. Ce n'est que des bonnes femmes, personne ne s'en est jamais soucié*», regrette Julie Marty-Pichon, co-présidente de la Fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants (Fneje). «*La petite enfance, tout le monde s'en fout!*» abonde Steven Vasselín. *Pourtant, c'est un sujet qui concerne toutes les familles. On est sur un âge éminemment charnière, c'est là où tout se passe sur le devenir du citoyen. Je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas plus pris en main.*»

«LE PRINCIPAL NŒUD, C'EST LA FORMATION»

Des choses ont tout de même bougé, ces derniers mois. En décembre, les auxiliaires de puériculture relevant de la fonction publique territoriale sont par exemple passés de la catégorie C à la catégorie B, voyant ainsi leurs salaires revalorisés. A plus grande échelle, le gouvernement a réformé, l'an passé, la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (Asap), en assouplissant un certain nombre de contraintes dans les crèches : possibilité d'augmenter le nombre de bébés par professionnelle, autorisation de dépasser la capacité d'accueil... Des mesures perçues sur le terrain comme aggravant les conditions de travail des salariées, qui

doivent gérer de plus en plus d'enfants. Diverses grèves et manifestations ont eu lieu pour s'y opposer, en vain.

En l'absence d'une revalorisation massive des métiers de la petite enfance, sur le terrain, chaque acteur tente d'y aller de ses solutions. «*On a tous mis énormément d'actions en place – formations, mobilité, couverture sociale renforcée... – et on est un peu désespérés*», soupire Céline Legrain, du groupe Crescendo. Car même avec ça, les candidatures sont loin de pleuvoir. A la mairie de Paris, «*nous rémunérons plus que le secteur privé, à 2 000 euros brut en début de carrière, et nous offrons des conditions de travail plus avantageuses, puisqu'elles ont une soixantaine d'heures de travail en moins par an par rapport aux 35 heures habituelles. Et nous avons des difficultés à recruter*», indique Antoine Guillou, l'adjoint en charge des ressources humaines.

En début d'année, Lyon a lancé une campagne de recrutement et fait le choix d'augmenter de 80 à 200 euros brut mensuels tous ses agents de crèche municipale. «*Ça nous a rendus compétitifs sur le marché de l'emploi. Mais ce n'est pas une solution miracle, parce qu'on a forcément débauché des gens ailleurs, tempère Steven Vasselín. Le principal nœud, c'est la formation, parce que les personnes qui sont parties ne vont pas revenir.*»

D'où l'appel insistant de certains maires à ce que les régions ouvrent davantage de places de formation aux métiers de la petite enfance. «*En Nouvelle-Aquitaine, on a ouvert 105 places pour les auxiliaires de puériculture depuis 2020 et on a augmenté le nombre d'EJE de 40 places*», défend Françoise Jeanson, vice-présidente du conseil régional. Qui renvoie la responsabilité aux employeurs : «*Ce n'est pas le tout de former les gens, ensuite il faut les garder.*» Confirmation s'il le fallait que la revalorisation des métiers de la petite enfance doit se faire de bout en bout, pour à la fois recruter en nombre et stopper l'hémorragie. ◀



Le gouvernement a mis en place des

Pénurie de main-d'œuvre dans les crèches : les dérogations, la fausse bonne solution

Pour pallier le manque d'employées, le gouvernement propose un meilleur encadrement des personnes recrutées sans les diplômes requis. Une partie des professionnels craint une pérennisation de ce système censé être «exceptionnel».

En septembre 2020, le rapport des «1000 premiers jours» de l'enfant se voulait ambitieux. «*C'était une occasion en or de pouvoir avancer concrètement. On attendait que des choix beaucoup plus forts soient faits*», soupire aujourd'hui Emilie Phi-

lippe, du collectif Pas de bébés à la consigne, qui se bat pour un meilleur accueil des tout-petits. Ce document de 130 pages portant sur la période allant du quatrième mois de grossesse aux deux ans de l'enfant, remis au gouvernement par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik, formulait une série de propositions visant à améliorer la santé des mères et des bébés et à réduire les inégalités. Côté crèches, la commission d'experts plaide pour une réduction du nombre d'enfants par professionnelle, à cinq contre six à huit aujourd'hui. Et enjoignait d'avoir au moins 70% de salariées diplômées (éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, infirmières...), quand le minimum actuel est de 40%. Les 60% restants doivent être détentrices d'une

des treize qualifications définies par arrêté (CAP «petite enfance», BEP «accompagnement, soins et services à la personne», etc.).

«DÉMOTIVER»

Mais près de deux ans plus tard, face au manque de professionnelles dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), le gouvernement s'apprête à prendre un arrêté qui préoccupe les acteurs de terrain. Le texte, que *Libération* s'est procuré, prévoit qu'«*à titre exceptionnel, dans un contexte local de pénurie de professionnels, [...] des dérogations aux conditions de diplôme ou d'expérience [...] peuvent être accordées en faveur d'autres personnes, en considération de leurs expériences professionnelles passées, leur motivation à participer au*

développement de l'enfant au sein d'une équipe de professionnels de la petite enfance et de leur capacité à s'adapter à un nouvel environnement professionnel». La pénurie de bras étant généralisée, une partie du secteur craint que ces dérogations ne deviennent la norme. «*On laisse entendre que tout le monde peut faire ce métier, qu'il n'y a pas besoin de formation. C'est un mépris par rapport à tous ceux qui ont le diplôme et travaillent déjà*», dénonce Birgit Hilpert, du Snuter-FSU, un syndicat d'agents territoriaux. «*Ça ne peut que démotiver encore plus les équipes en place*», alerte quant à lui Steven Vasselín, adjoint en charge de la petite enfance à la mairie de Lyon. «*Il ne s'agit pas de créer des dérogations nouvelles*», défend Marie Lambert-Muyard, cheffe



mesures perçues sur le terrain comme aggravant les conditions de travail des salariés, qui ont manifesté en vain. Ici à Paris, en avril 2021. PHOTO JÉRÔME LEBLOIS, HANS LUCAS

du bureau Familles et Parentalités à la Direction générale de la cohésion sociale, au sein du ministère des Solidarités. De fait, des dérogations de ce type sont déjà autorisées, qui ne mentionnent pas spécifiquement ce «contexte local de pénurie». Le nouveau texte se veut, lui, plus précis. Qui indique notamment que les nouvelles recrues sans expérience ni qualification bénéficieront d'un «accompagnement individualisé» de trente-cinq heures, réalisé par l'une de leurs collègues. Autrement dit, par une personne qui a déjà fort à faire, du fait de la pénurie de personnel, et verra sa liste de tâches s'allonger, sans qu'il ne soit fait mention à ce stade de rémunération supplémentaire. Au bout de 120 heures d'exercice, soit un peu plus de trois semaines de travail en crèche, les neorecrutées pourront encadrer des enfants seules. Dans les structures accueillant plus de 25 bébés, «l'effectif total des professionnels sans formation, ni expérience n'excède pas 15% de l'effectif moyen annuel chargé de l'encadrement des enfants», balise le texte. «Ça fait des lustres qu'on a tous les rapports, toutes les expertises, disant qu'il faut du per-

sonnel qualifié, du nombre, et on arrive à une réforme qui vide tout de son sens, qui dit "vous avez vu un bébé deux heures dans votre vie donc vous pouvez travailler en structure collective"», tonne Julie Marty-Pichon, coprésidente de la Fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants (Fneje). «On ne s'improvise pas professionnel de la petite enfance, abonde Emilie Philippe. Ça demande de comprendre le développement du cerveau de l'enfant, le développement psychomoteur, l'alimentation, le sommeil, les relations de confiance à créer avec les parents. Les compétences pour s'occuper des tout-petits ne se limitent pas à changer les couches.» Une personne non formée peut commettre des erreurs, comme asséoir un bébé qui ne sait pas encore le faire de lui-même ou le forcer à manger, et ne pas comprendre certains comportements, comme le fait de taper ou jeter des objets, et peut se mettre à crier au lieu de proposer d'orienter l'enfant vers des alternatives sécurisées et sécurisantes.

Le ministère signale que le futur texte se veut mieux-disant que l'actuel puisqu'il prévoit une action de formation à destination de ces

nouvelles recrues, à suivre «dans un délai d'un an». «Tout est mis en œuvre pour remédier à cette situation tout en conservant la qualité de l'accueil. La qualité et la sécurité sont notre maître mot», assure Elisabeth Laithier, la présidente du Comité de filière petite enfance, un groupe de travail installé en début d'année par le gouvernement pour trouver des solutions à la pénurie de professionnelles dans le secteur.

«FRAGILITÉS SUPPLÉMENTAIRES»

Un autre élément, pourtant, inquiète. Pour faire face aux «importantes tensions de recrutement» que connaissent les métiers de la petite enfance, le gouvernement entend les promouvoir auprès de personnes en insertion, très éloignées de l'emploi et touchées par des difficultés sociales, via son protocole «Insertion dans l'emploi/Petite enfance». «Ce sont des métiers difficiles même avec un diplôme, donc voir des personnes arriver dans le cadre de l'insertion professionnelle, ça risque d'apporter des fragilités supplémentaires dans les structures», s'inquiète la syndicaliste Birgit

Hilpert. «On parle de personnes qui peuvent être en fragilité et on leur demande de venir s'occuper de tout-petits, qui sont vulnérables. Ça a du sens de faire du lien entre les personnes éloignées de l'emploi et les métiers en tension, mais on travaille avec de l'humain. On peut être confronté à des situations familiales compliquées, ça peut faire écho à ce qu'on vit et il faut prendre du recul», note Emilie Philippe. «L'insertion est un dispositif d'accompagnement qui a fait ses preuves. Ça s'accompagne, ça doit être travaillé, notamment avec Pôle Emploi», rétorque Marie Lambert-Muyard. Elisabeth Laithier sait que les orientations prises par le gouvernement sont loin de faire l'unanimité, mais elle attribue les méfiances à un épuisement professionnel. Et puis, dit-elle, «soyons pragmatiques: il me manque des professionnelles, j'ai des crèches, qu'est-ce que je fais?» Julie Marty-Pichon, elle, a une solution: «Il va falloir fermer des places, parce qu'on met en insécurité les enfants et les professionnelles. Qu'ils aient le courage de le dire.» Et de se mettre les parents à dos?

ELSA MAUDET